

2019

Rapport de gestion

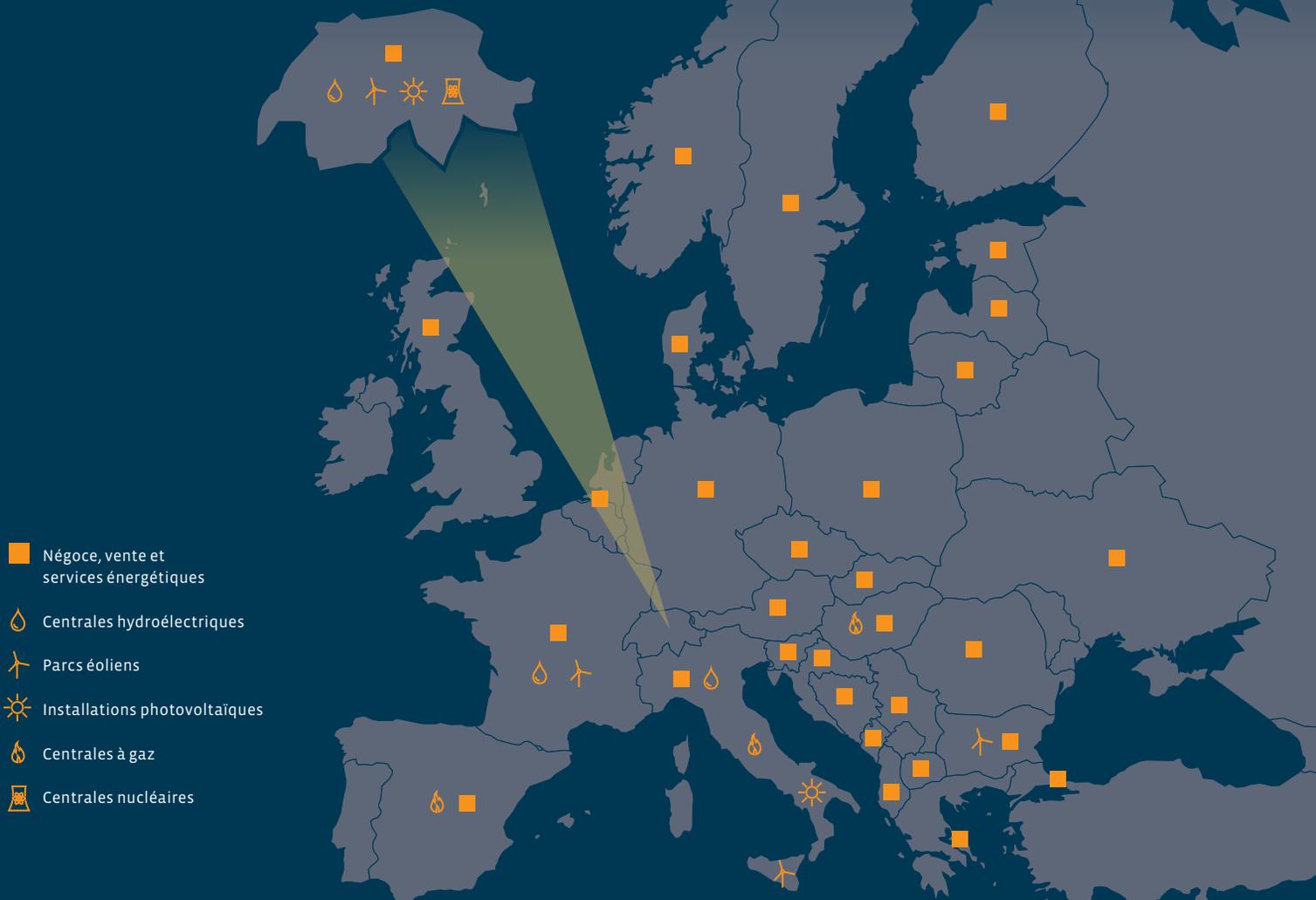
ALPIQ



A notre sujet

Alpiq est une entreprise énergétique leader en Suisse. Nous sommes actifs dans toute l'Europe et offrons à nos clients des services complets dans les domaines de la production d'électricité, de la commercialisation et de l'optimisation de l'énergie ainsi que de la mobilité zéro émission. Notre activité principale est la production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique suisse flexible et exempte de CO₂. Nous produisons également de l'électricité à partir d'énergie nucléaire respectueuse du climat; nous exploitons des parcs éoliens et des installations photovoltaïques ainsi que plusieurs centrales à gaz à cycle combiné modernes et flexibles.

Nous vendons notre production d'électricité en Suisse et sur les marchés européens. Nous commercialisons la flexibilité de notre propre portefeuille de centrales ainsi que celle de centrales appartenant à des tiers. Alpiq négocie sur de nombreuses bourses de l'énergie en Europe avec des produits standardisés et structurés dans les domaines de l'électricité et du gaz. S'y ajoutent des droits d'émission et des certificats environnementaux. Nous utilisons les technologies les plus avancées pour optimiser des centrales et unités de production et gérons le flux d'énergie entre les producteurs et les consommateurs à l'aide d'applications numériques. Nous fournissons en outre de l'électricité et du gaz à des clients industriels, commerciaux et privés dans plusieurs pays, et nous entrons sur de nouveaux marchés pour les clients finaux par le biais du commerce en ligne. Le Groupe Alpiq compte plus de 1 200 employés et a son siège à Lausanne.



Chiffres clés 2019

Groupe Alpiq

En millions de CHF	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels			Résultat selon IFRS		
	2019	2018	Variation +/- en %	2019	2018	Variation +/- en %
Chiffre d'affaires net ¹	4 080	5 240	-22,1	4 099	5 186	-21,0
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA) ¹	106	166	-36,1	168	9	> 100,0
Amortissements et dépréciations ¹	-127	-155	-18,1	-401	-169	> 100,0
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT) ¹	-21	11	> -100,0	-233	-160	-45,6
en % du chiffre d'affaires net	-0,5	0,2		-5,7	-3,1	
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies				-226	-261	13,4
en % du chiffre d'affaires net				-5,5	-5,0	
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies				-42	198	> -100,0
Résultat net				-268	-63	> -100,0
en % du chiffre d'affaires net				-6,5	-1,2	

1 Uniquement activités poursuivies

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018	Variation +/- en %
Total du bilan	7 369	9 074	-18,8
Total des fonds propres	3 671	3 944	-6,9
en % du total du bilan	49,8	43,5	

	2019	2018	Variation +/- en %
Production propre (GWh) ¹	15 407	14 538	6,0
Effectif à la date de clôture ²	1 226	1 548	-20,8
en Suisse	676	655	3,2
dans les pays européens	550	893	-38,4

1 Part nette d'Alpiq dans la production totale des centrales (après déduction de l'énergie de pompage), sans les contrats à long terme

2 En postes à plein temps

L'aperçu des années 2015 – 2019 figure aux pages 154 et 155 du rapport financier. La structure de l'actionnariat est présentée en détail aux pages 14 et 15 du rapport de corporate governance.

Production d'électricité en 2019

Parc de centrales	Puissance installée au 31.12.2019 ¹		Production 2019 ²	
	MW	MW	GWh	GWh
Centrales hydroélectriques		2 910		4 313
Suisse	2 910		4 313	
Petites centrales hydroélectriques, parcs éoliens, installations photovoltaïques		326		562
Suisse	17		57	
Bulgarie	72		133	
France	13		35	
Italie	224		337	
Centrales nucléaires		676		5 087
Suisse	676		5 087	
Centrales thermiques conventionnelles		1 317		5 445
Italie	491		1 545	
Espagne ³	423		2 115	
Tchéquie ⁴	0		1 279	
Hongrie	403		506	
Total		5 229		15 407

1 Sur la base de la part nette d'Alpiq dans la production totale des centrales

2 Part nette d'Alpiq dans la production totale des centrales (après déduction de l'énergie de pompage), sans les contrats à long terme

3 Jusqu'au 31 mai 2019, une puissance installée supplémentaire de 423 MW était gérée par Alpiq

4 Production des centrales de Kladno et de Zlín jusqu'à leur cession le 30 août 2019

Production par technologie



	GWh	%
Hydraulique	4 313	28
Petites centrales hydro-électriques, parcs éoliens, installations photovoltaïques	562	5
Nucléaire	5 087	32
Thermique conventionnel	5 445	35
Total	15 407	
Total 2018	14 538	

Production par pays



	GWh	%
Suisse	9 457	62
Espagne	2 115	14
Italie	1 882	12
Tchéquie	1 279	8
Hongrie	506	3
Bulgarie	133	1
France	35	0
Total	15 407	

Rapport de gestion

Lettre aux actionnaires	6
Corporate Governance	12
Rapport de rémunération	42
Rapport financier	63

Lettre aux actionnaires



Jens Alder

Chers actionnaires,

En 2019, après plusieurs années de transformation, Alpiq est passée à une phase de consolidation. Notre exercice a été marqué par un changement de notre actionnariat de base, la décotation des actions Alpiq de la Bourse suisse et la nomination d'un nouveau CEO.

André Schnidrig travaille depuis dix ans chez Alpiq et est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2019. Début décembre 2019, le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA l'a nommé au poste de CEO du Groupe Alpiq, avec effet au 1^{er} janvier 2020. En janvier 2020, un cancer du côlon a été diagnostiqué de manière inattendue chez André Schnidrig. Il ne peut donc pas exercer ses fonctions de CEO d'Alpiq au premier semestre 2020.

Selon le souhait et la décision du Conseil d'administration, je remplace André Schnidrig et reprends la direction opérationnelle d'Alpiq en tant que Délégué du Conseil d'administration par intérim, comme en 2019 déjà. Dans le même temps, Michel Kolly, responsable par intérim du domaine opérationnel Digital & Commerce, ainsi que les autres membres de la Direction générale assument temporairement des tâches supplémentaires, et ce malgré une charge de travail déjà importante. Je suis confiant qu'André sera bientôt de retour. Au nom de la Direction générale et de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, je lui souhaite de tout cœur un prompt rétablissement.

La production suisse respectueuse du climat est déficitaire

Sur le plan opérationnel, notre entreprise a, une fois de plus, bien surmonté les défis posés par les marchés internationaux de l'énergie et généré au niveau opérationnel un EBITDA avant effets exceptionnels de 106 millions de CHF au cours de l'exercice écoulé. Les nouvelles énergies renouvelables et le négoce international de l'énergie en particulier ont enregistré de bons résultats. Comme attendu, la production suisse d'électricité respectueuse du climat est déficitaire avec un EBITDA de – 26 millions de CHF, et ce malgré la prime de marché.

Les projets hydrauliques se poursuivent

Les travaux de construction de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance, dont Alpiq détient une participation de 39 %, ont bien progressé. Avec le début de la mise en eau des deux adductions – des éléments essentiels pour l'utilisation de l'énergie hydraulique –, une nouvelle étape majeure a été franchie dans ce chantier du siècle. Après sa mise en service commerciale à partir de 2021, Nant de Drance, avec ses six pompes-turbines de 150 mégawatts, apportera une contribution importante à la stabilisation du réseau électrique suisse et surtout européen.

L'aménagement hydroélectrique de la Gougra en Valais est un bel exemple des travaux de modernisation que nous réalisons. Les Forces Motrices de la Gougra SA, dans lesquelles Alpiq détient une participation de 54 %, ont donné le feu vert à la modernisation des trois groupes de machines de la centrale de Mottec. Ces travaux permettront d'augmenter la production de la centrale hydroélectrique et d'accroître la production annuelle de 5 millions de kilowattheures.

Generation International enregistre des résultats positifs

Avec un EBITDA avant effets exceptionnels de 88 millions de CHF, le domaine opérationnel Generation International, qui comprend les deux unités opérationnelles Renewable Energy Sources et Thermal Power Generation, a apporté la contribution la plus importante au résultat opérationnel du Groupe Alpiq. Nous avons pu enregistrer de très bons résultats avec la commercialisation de nos installations flexibles et de nos parcs solaires et éoliens en Europe. En Suisse, Alpiq a franchi une nouvelle étape avec le projet de parc éolien Bel Coster et obtenu l'approbation du plan partiel d'affectation par le canton de Vaud. Ce projet prévoit l'installation de neuf éoliennes dans le district du Jura-Nord vaudois. Celles-ci permettront de produire de l'électricité renouvelable pour environ 22 000 ménages.

La sortie du charbon réduit massivement les émissions de CO₂ d'Alpiq

Dans le domaine des centrales thermiques, la vente stratégique des deux centrales à charbon tchèques de Kladno et de Zlín a entraîné une baisse du

résultat. Avec la sortie du charbon, Alpiq a réduit de plus de 60% les émissions de CO₂ de ses propres centrales. Alpiq fait partie intégrante d'un avenir énergétique respectueux du climat et compte y contribuer activement.

Une année réjouissante pour le négoce d'énergie en Europe

Le domaine opérationnel Digital & Commerce a clôturé avec un EBITDA opérationnel, une nouvelle fois positif, de 48 millions de CHF. 2019 a été une année réjouissante, en particulier pour le négoce international d'énergie, surtout en Italie, où nous avons exploité à profit la flexibilité de nos centrales à gaz à cycle combiné sur le marché des services système. Nous avons par ailleurs profité de façon optimale de la dynamique du marché dans le négoce d'énergie.

Dans le cadre de ses activités énergétiques paneuropéennes, Alpiq a poursuivi le développement de son portefeuille origination et ventes. Au total, la société a fourni environ 40 térawattheures d'énergie à ses grands clients en Europe et, sur l'ensemble du territoire européen, gère un portefeuille de 2,5 gigawatts de capacité installée, essentiellement constitué de nouvelles énergies renouvelables telles que l'éolien et le photovoltaïque.

En France, où nous nous distinguons grâce à la qualité exceptionnelle de nos services, Alpiq est la plus grande société d'électricité étrangère du marché. En 2019, un sondage réalisé auprès des clients industriels nous a désignés «meilleur fournisseur d'électricité de France» pour la troisième fois consécutive. Sur le segment des petites entreprises et des clients privés, nous avons poursuivi nos investissements pour développer le commerce de détail numérique sur les marchés européens ouverts.

Développement des contrats à long terme et de la vente directe

Compte tenu de la hausse sensible des prix à terme et de la forte progression de la volatilité des prix sur les marchés européens, la demande de contrats à long terme croît. Avec nos partenaires, nous augmentons ainsi la sécurité de notre planification et réduisons une partie des risques de marché. Leader suisse dans le domaine des contrats à long terme, nous avons conclu de nouveaux contrats en Europe, avec des clients européens de renom.

Partenaire d'une mobilité zéro émission

Alpiq a développé ses produits et services dans le domaine de la mobilité électrique et renforcé de manière ciblée ses activités de vente sur le marché domestique suisse ainsi que sur les principaux marchés voisins que sont l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche. Partenaires d'acteurs de renom de l'industrie automobile, nous contribuons à façonner la mobilité du futur, qu'elle soit à batteries électriques ou à hydrogène. Entre-temps, la plus grande installation de production d'hydrogène en Suisse a été mise en service à la centrale hydroélectrique de Gösgen, appartenant à Alpiq.

Poursuite systématique de la stratégie financière

En 2019, nous avons poursuivi systématiquement notre stratégie financière, de sorte que, après plusieurs années de transformation, de réduction de l'endettement et de consolidation, Alpiq repose désormais sur des bases financières solides. Fin 2019, l'endettement net s'élevait à 206 millions de CHF. Nous disposons de 1,1 milliard de CHF de liquidités et la part des fonds propres s'élève à 49,8%.

Pas d'amélioration des conditions-cadres sur le marché suisse de l'électricité

Au niveau européen, une réduction massive de capacités garanties a été décidée pour les prochaines années. Cela aura un impact négatif sur les importations d'électricité en Suisse et pourrait mettre en péril la sécurité d'approvisionnement du pays. Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, la politique compte sur le secteur de l'énergie pour jouer un rôle majeur dans la transformation du système énergétique, mais ne fournit pas d'incitations suffisantes pour investir dans la rénovation des centrales existantes et le développement de nouvelles centrales hydroélectriques.

Les conditions-cadres se sont même détériorées en 2019. Avec la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion, le Conseil fédéral impose plusieurs milliards de coûts supplémentaires aux exploitants de centrales nucléaires. En outre, le Parlement a décidé de maintenir jusqu'à fin 2024 la charge disproportionnée que le régime des redevances hydrauliques fait peser sur l'énergie hydraulique, bien qu'une réforme soit nécessaire dans le contexte actuel du marché.

L'absence d'accord sur l'électricité affaiblit le secteur de l'énergie

De plus, en l'absence d'accord sur l'électricité, la Suisse n'est pas rattachée aux marchés européens de l'électricité, ce qui complique la commercialisation de l'énergie hydraulique flexible à l'étranger. Le Conseil fédéral a tout de même annoncé, à l'automne dernier, son intention de promouvoir l'ouverture du marché de l'électricité dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Cette libéralisation favoriserait le dynamisme et l'innovation sur le marché de l'électricité.

La phase de consolidation s'est achevée en 2019

L'année 2019 a été marquée par des changements importants dans l'actionnariat d'Alpiq. Le groupe énergétique français EDF a vendu le paquet d'actions Alpiq de 25,04 % qu'il détenait. EOS Holding SA, Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG, une filiale à 100 % de CSF Infrastructures énergétiques Suisse, et le Consortium des Minoritaires Suisses détiennent désormais conjointement 89,94 % du capital-actions et des droits de vote d'Alpiq. La nouvelle structure de l'actionnariat constitue une base solide pour le développement futur d'Alpiq. Avec le changement d'actionnariat, la décotation des actions Alpiq de la Bourse suisse SIX et la nomination du nouveau CEO, la phase de consolidation s'est achevée fin 2019.

Le Conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende

Compte tenu des résultats enregistrés, le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA propose à l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2019. De plus, Alpiq ne paie pas les intérêts sur le prêt hybride des actionnaires suisses du consortium. Il est néanmoins prévu de continuer à honorer les intérêts sur l'emprunt hybride public. Les intérêts de cet emprunt sont dus le 16 novembre 2020.

Reprise attendue en 2020

Comme déjà indiqué, les prix de l'électricité et du CO₂ sur les marchés de gros, qui sont couverts en francs suisses deux à trois ans à l'avance en moyenne, auront un impact positif sur le résultat en 2020.

Un grand merci à nos collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'à nos actionnaires

Une fois encore, en 2019, les collaboratrices et collaborateurs d'Alpiq ont fait preuve de dévouement, de loyauté et de proximité avec les clients. Grâce à leur formidable engagement, ils ont contribué à faire évoluer notre entreprise. Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, je tiens à leur adresser mes sincères remerciements et à leur exprimer ma reconnaissance.

Le Conseil d'administration et la Direction générale tiennent aussi à vous remercier, vous, chers actionnaires, pour votre confiance sans cesse renouvelée. La phase délicate de la consolidation est désormais achevée et, ensemble, nous voulons positionner Alpiq dans un environnement décarboné, décentralisé et numérisé afin de garantir sa réussite à long terme. Dans le contexte de la politique climatique internationale, notre entreprise a amorcé une profonde transformation. Nous considérons d'ores et déjà qu'Alpiq fait partie intégrante d'un nouveau monde de l'énergie. Nous sommes bien positionnés pour relever ses défis et saisir ses opportunités en Suisse et en Europe.



Jens Alder
Président et Délégué du Conseil d'administration

28 février 2020

Corporate Governance

Alpiq s'engage en faveur d'une gouvernance d'entreprise transparente et responsable, elle soutient le développement durable de l'entreprise. Des systèmes de gestion et de contrôle efficaces, une politique d'information ouverte et des principes éthiques garantissent la transparence et l'équité. Alpiq suit les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où l'entreprise développe ses propres principes, ceux-ci sont publiés et détaillés dans le rapport. Les principes et règles de gouvernance d'Alpiq sont définis dans les statuts, le règlement d'organisation, le règlement de la Direction générale, les directives du Groupe, l'organigramme et le rattachement des sociétés en participation. La publication des rémunérations et participations des cadres supérieurs de l'entreprise s'effectue dans le rapport de rémunération. Sauf indication contraire, toutes les données font référence à l'état au 31 décembre 2019. Il en va de même pour les références aux dispositions prévues par les règlements et directives.

Le 1^{er} janvier 2019, le Président du Conseil d'administration (PCA) a repris la direction opérationnelle d'Alpiq Holding SA et du Groupe Alpiq en tant que Délégué du Conseil d'administration (DCA). Le 4 décembre 2019, le Conseil d'administration a nommé André Schnidrig au poste de CEO d'Alpiq Holding SA avec effet au 1^{er} janvier 2020. Par analogie, les informations concernant le DCA font donc référence au rôle de CEO et vice versa.

Comme annoncé le 3 février 2020, André Schnidrig ne pourra pas exercer ses fonctions de CEO d'Alpiq pendant les six prochains mois environ pour des raisons de santé. Le Conseil d'administration a transmis la direction opérationnelle d'Alpiq à Jens Alder en tant que Délégué du Conseil d'administration ad interim. Les tâches d'André Schnidrig en tant que directeur du domaine opérationnel Digital & Commerce sont assurées par intérim par Michel Kolly qui représente également le domaine opérationnel au sein de la Direction générale.

1 Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Alpiq

La société mère Alpiq Holding SA, dont le siège est à Lausanne, disposait au 31 décembre 2019 d'un capital-actions de 278 746 490 CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune.

Dans sa décision du 26 novembre 2019, SIX Exchange Regulation AG a approuvé la demande de décotation des actions Alpiq soumise par Alpiq Holding SA. Jusqu'à leur radiation le 17 décembre 2019, les actions d'Alpiq Holding SA étaient cotées à la SIX Swiss Exchange sous le code ISIN CH0034389707. Le dernier jour de négoce à la SIX Swiss Exchange était le 16 décembre 2019. Les obligations d'Alpiq Holding SA continuent d'être cotées à la SIX Swiss Exchange.

Au 31 décembre 2019, la structure de gestion du Groupe Alpiq se compose des trois domaines opérationnels Generation Switzerland, Generation International et Digital & Commerce. Le Group Center se compose du domaine fonctionnel

Financial Services ainsi que des unités fonctionnelles Human Resources, Legal & Compliance, Communications & Public Affairs, Headquarter Operations et Risk Management, qui sont directement subordonnés au DCA.

1.1.2 Sociétés cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Aucune société consolidée du Groupe n'est cotée en bourse.

1.1.3 Sociétés non cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Les principales sociétés consolidées du Groupe qui ne sont pas cotées en bourse sont énumérées dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.2 Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires, tels qu'ils sont inscrits au registre des actions, sont présentés ci-après. Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat (opting-out). Les compétences des actionnaires sont définies dans la loi et les statuts. Il existait en outre une Convention de Consortium, respectivement une convention d'actionnaires, entre EOS Holding SA (EOS), Electricité de France (EDF) et le Consortium des Minoritaires Suisses (CMS), composé d'EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)¹, d'EBL (Genossenschaft Elektra Baselland), du canton de Soleure, d'Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA, d'Eniwa Holding AG (anciennement IBAarau AG) et de WWZ AG. La Convention de Consortium règlementait le regroupement d'Aar et Tessin SA d'Electricité (Atel) avec les unités opérationnelles d'EOS, ainsi que la part d'EDF (50%) aux droits de prélèvement d'électricité de la société Electricité d'Emosson SA – le regroupement a été effectué le 27 janvier 2009. La Convention réglait également les aspects de gouvernance d'entreprise d'Alpiq ainsi que les droits de préemption réciproques des partenaires consortiaux.

¹ EBM (Genossenschaft Elektra Birseck) utilise depuis le 26 mars 2019 le nom de marque Primeo Energie.

Dans le cadre du contrat d'achat d'actions daté du 4 avril 2019, les deux actionnaires du consortium d'Alpiq EOS et EBM (Genossenschaft Elektra Birseck) ont repris chacun pour moitié le paquet d'actions Alpiq de 25,04 % détenu par EDF Alpes Investissements Sàrl. La transaction a été financée par des prêts convertibles en actions de Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG, respectivement CSF Infrastructures énergétiques Suisse (CSF). EDF et Alpiq se sont retirées de la Convention de Consortium le 28 mai 2019 lors de la signature du contrat d'achat d'actions et l'ont résiliée.

En vue de la réorganisation prévue de l'actionnariat d'Alpiq, les membres de CSF, d'EOS et du CMS ont conclu une convention d'actionnaires qui règle la gouvernance ainsi que les droits et obligations réciproques des parties contractantes. La convention d'actionnaires est entrée en vigueur à la conclusion du contrat d'achat d'actions, mais une convention transitoire pour la période allant jusqu'à la fin de la réorganisation de l'actionnariat d'Alpiq Holding SA prime sur celle-ci. Alpiq Holding SA n'est pas partie aux accords susmentionnés.

Actionnaires au 31.12.2019

Actionnaire	Parts en pourcentage
EOS Holding SA	31,44
Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG	27,06
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	13,66
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	7,13
Canton de Soleure	5,61
Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA	2,13
Eniwa Holding AG	2,00
WWZ AG	0,91
Autres	10,06

1.3 Participations croisées

Il n'y a pas de participations croisées.

Organisation au 31.12.2019



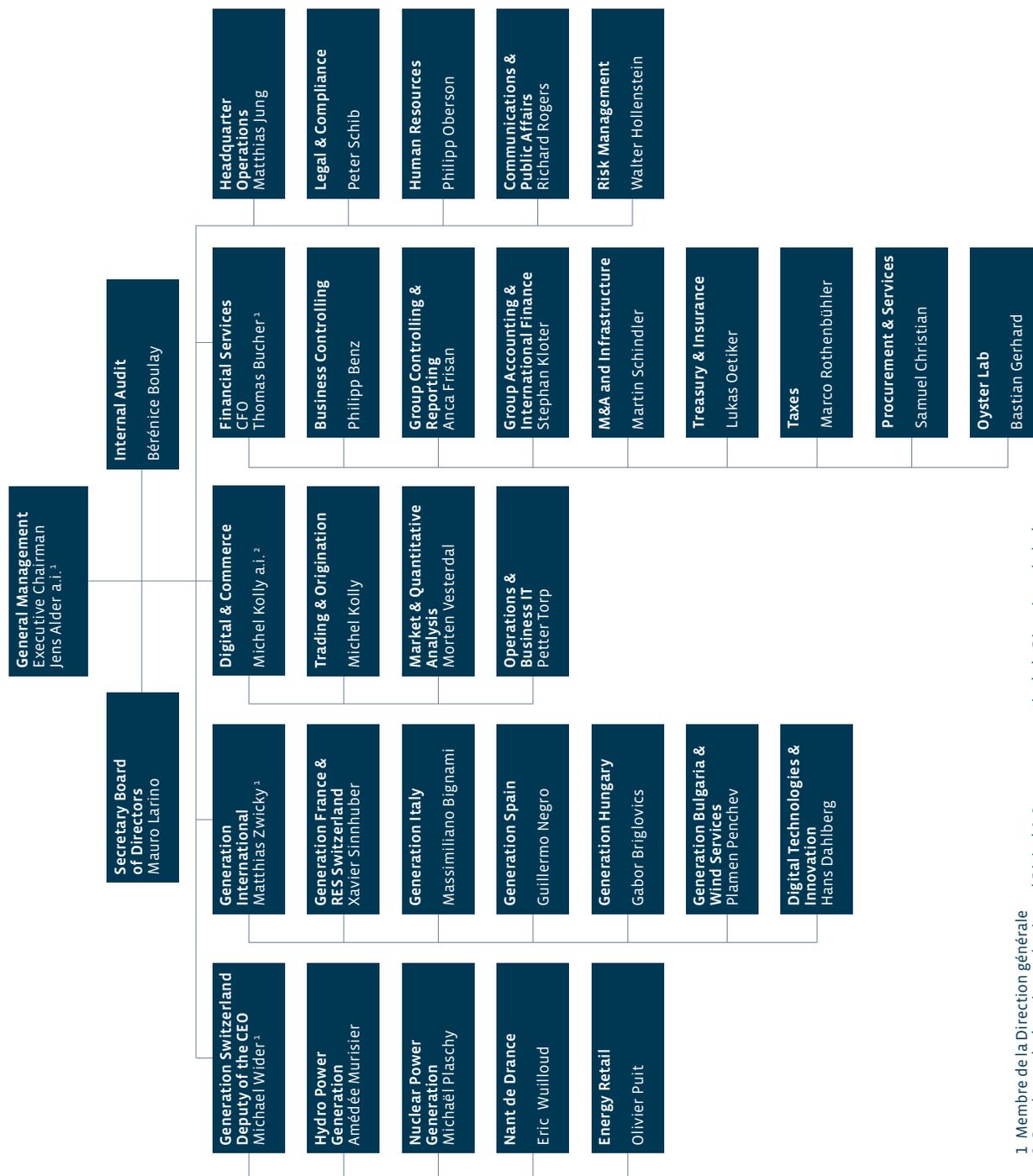
1 Membre de la Direction générale

Organisation au 1.1.2020



¹ Membre de la Direction générale

Organisation intérimaire au 1.2.2020



1 Membre de la Direction générale

2 Représente le domaine opérationnel Digital & Commerce au sein de la Direction générale

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions d'Alpiq Holding SA s'élevait au 31 décembre 2019 à 278 746 490 CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel en particulier

Alpiq Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel ni de capital autorisé.

2.3 Modifications de capital

Le rapport financier décrit les variations des fonds propres aux pages 78 et 79 pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et à la page 161 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA. Les attestations portant sur les variations des fonds propres pour l'année 2017 sont publiées dans le rapport de gestion 2018 d'Alpiq, en page 77 du rapport financier pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et en page 169 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA.

2.4 Actions et bons de participation

Au 31 décembre 2019, Alpiq Holding SA a émis 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes. Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale d'Alpiq Holding SA. Il n'existe ni restrictions du transfert d'actions ni restrictions du droit de vote. La société n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

La société n'a émis aucun bon de jouissance.

2.6 Restrictions en matière de transmission et d'inscription d'ayants droit

Il n'existe ni restrictions statutaires en matière de transmission des actions d'Alpiq Holding SA ni règles spécifiques relatives à l'inscription d'agents fiduciaires et d'ayants droit.

2.7 Obligations convertibles et options

La société ne dispose pas d'obligations convertibles et n'a pas émis d'options. Par ailleurs, elle possède un capital hybride dont les détails sont fournis dans la note 3.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la supervision et des orientations stratégiques du Groupe Alpiq dans son ensemble ainsi que de la surveillance de la Direction générale.

3.1/3.2 Membres du Conseil d'administration; autres activités et liens d'intérêts

Le Conseil d'administration se compose des 13 membres suivants:

Conseil d'administration au 31.12.2019

Jens Alder, Zurich (CH), Président

Jean-Yves Pidoux, Lausanne (CH), Vice-président

Conrad Ammann, Zurich (CH)

Tobias Andrist, Arlesheim (CH)

Dominique Gachoud, Fribourg (CH)

Jørgen Kildahl, Einsiedeln (CH)

Alexander Kummer-Grämiger, Laufon (CH)

Anne Lapierre, Neuilly-sur-Seine (FR)

René Longet, Grand-Lancy (CH)

Wolfgang Martz, Montreux (CH)

Hans Ulrich Meister, Uitikon (CH)

Heinz Saner, Olten (CH)

Phyllis Scholl, Kilchberg (CH)

Secrétaire du Conseil d'administration: Mauro Larino

Claude Lässer et Patrice Gérardin se sont retirés du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2019. Dominique Gachoud et Xavier Lafontaine ont été élus au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2019.

François Driesen, Birgit Fratzke-Weiss, Xavier Lafontaine et John Morris ont quitté le Conseil d'administration le 28 mai 2019. Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 août 2019, Jørgen Kildahl, Anne Lapierre, Hans Ulrich Meister et Phyllis Scholl ont été élus au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont présentés aux pages 38 et 39. Le Conseil d'administration vérifie régulièrement sa composition afin de respecter l'équilibre en termes d'expertise, d'expérience et de diversité. Sur la base du règlement d'organisation, il veillera également à l'avenir à l'intégration de membres féminins. Le Conseil d'administration compte deux femmes au 31 décembre 2019. Les curriculum vitae, parcours professionnels, informations sur les fonctions de direction opérationnelles pour Alpiq Holding SA ou l'une des sociétés du Groupe, sur les fonctions d'administration et les relations d'affaires importantes des membres non exécutifs au cours des trois exercices précédant l'année sous revue, ainsi que les renseignements sur les autres activités et les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/ca.

3.3 Nombre d'activités annexes admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de dix mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société, ou contrôlant directement ou indirectement la société seule ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre du Conseil d'administration sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. Aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts;

- les mandats auprès d'associations, d'organisations sans but lucratif et de fondations ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. Aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24. al. 1 des statuts.

Sont considérés comme mandats selon l'art. 24 al. 3 des statuts, les mandats dans les organes supérieurs de direction et d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

3.4 Election et durée du mandat

Selon l'art. 12 al. 3 des statuts, l'Assemblée générale élit individuellement les membres du Conseil d'administration et le Président du Conseil d'administration. Selon l'art. 12 al. 4 des statuts, la durée du mandat d'un an des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Première élection et durée de mandat restante pour chacun des membres du Conseil d'administration:

Nom	Première élection au CA	Fin du mandat
Jens Alder	2015	2020
Jean-Yves Pidoux	2009	2020
Conrad Ammann	2012	2020
Tobias Andrist	2018	2020
Dominique Gachoud	2019	2020
Jørgen Kildahl	2019	2020
Alexander Kummer-Grämiger	2013	2020
Anne Lapierre	2019	2020
René Longet	2013	2020
Wolfgang Martz	2016	2020
Hans Ulrich Meister	2019	2020
Heinz Saner	2017	2020
Phyllis Scholl	2019	2020

Aucune règle dérogeant aux dispositions légales n'a été adoptée dans les statuts concernant la nomination du Président du Conseil d'administration, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant. Des détails sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq sous www.alpiq.com/statuts.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration
Les tâches du Conseil d'administration sont définies par le Code des obligations suisse, l'art. 11 des statuts ainsi que le règlement d'organisation d'Alpiq Holding SA. Les statuts sont consultables sur Internet à l'adresse www.alpiq.com/statuts. Le règlement d'organisation y est également disponible. Le Conseil d'administration s'assure que les actionnaires disposent des informations nécessaires pour se forger une opinion et qu'ils puissent l'exprimer.

Le Président du Conseil d'administration fixe l'ordre du jour des séances après consultation du CEO. Tout membre du Conseil d'administration peut exiger par écrit l'inscription d'un point à l'ordre du jour. Les membres du Conseil d'administration reçoivent avant chaque séance une documentation leur permettant de se préparer aux différents objets qui y seront discutés. Les membres de la Direction générale assistent en principe à titre consultatif aux séances du Conseil d'administration. Ils se récuse lorsque le Président l'ordonne. S'il y a conflit d'intérêts, les membres du Conseil d'administration concernés se récuse également. Les délibérations et résolutions du Conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal remis aux membres du Conseil d'administration et approuvé lors de la séance suivante. En dehors des séances, chaque membre peut s'informer auprès du CEO sur la marche des affaires ou sur des activités particulières, avec l'aval du Président du Conseil d'administration. De même, le Président du Conseil d'administration peut autoriser un administrateur à consulter comptes et dossiers, lorsque l'accomplissement d'une mission l'exige.

3.5.2 Comités du Conseil d'administration

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC se compose exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs et indépendants, principalement experts dans la finance et la comptabilité. Au 31 décembre 2019, l'ARC se compose des membres Hans Ulrich Meister (Président), Tobias Andrist (membre) et Dominique Gachoud (membre). L'ARC a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'évaluation des activités de la révision externe, de la surveillance et de l'évaluation de la révision interne, du système de contrôle, de la présentation des comptes, de la gestion des risques, de la conformité et de la gouvernance d'entreprise.

Claude Lässer a quitté l'ARC le 14 mai 2019 et John Morris le 28 mai 2019.

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Au 31 décembre 2019, le CNR se compose des membres Wolfgang Martz (Président), Phyllis Scholl (membre) et Heinz Saner (membre). La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique de rémunération; les directives de rémunération et les objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement du CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ainsi que de la Direction générale (sur proposition du CEO).

Birgit Fratzke-Weiss a quitté le CNR le 28 mai 2019.

Comité stratégique (CS)

Les tâches du CS sont essentiellement le traitement préalable des propositions de nature stratégique, l'évolution stratégique ainsi que le contrôle de la mise en œuvre des projets stratégiques. Au 31 décembre 2019, le CS réunit

Jens Alder (Président), Conrad Ammann (membre), Jørgen Kildahl (membre) et Jean-Yves Pidoux (membre).

François Driesen a quitté le CS le 28 mai 2019.

Comité ad hoc

Comité ad hoc Dossier fiscal Roumanie

Après avoir réalisé un audit fiscal auprès de la succursale de Bucarest d'Alpiq Energy SE, Prague, l'autorité fiscale roumaine ANAF (Agenția Națională de Administrare Fiscală) a fixé à 793 millions de RON (soit 180 millions de CHF au cours de clôture annuelle RON/CHF) le montant dû pour la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le bénéfice et les pénalités fiscales pour la période de 2010 à 2014. Alpiq conteste la décision de l'ANAF et utilise toutes les voies légales de recours, tant au niveau local qu'international. D'autres informations figurent dans la note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés. Le Conseil d'administration a mis sur pied un comité ad hoc pour gérer ce dossier important. Au 31 décembre 2019, le comité ad hoc réunit Jens Alder (Président), Conrad Ammann (membre) et Tobias Andrist (membre).

Claude Lässer a quitté ce comité ad hoc le 14 mai 2019, de même que François Driesen et John Morris le 28 mai 2019.

Comité ad hoc Transaction Bouygues

Dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie conclue en 2018, Alpiq et Bouygues Construction (appelée ci-après Bouygues) ont toutes deux introduit une procédure d'arbitrage le 12 février 2019 et ont fait valoir des revendications l'une à l'égard de l'autre sur des ajustements du prix d'achat. Dans ses conclusions déposées le 20 janvier 2020 auprès du tribunal arbitral, Bouygues a augmenté le montant initialement réclamé de 205,1 millions de CHF à un total d'environ 319 millions de CHF plus les intérêts. Alpiq conteste également fermement les nouvelles revendications de Bouygues tant au niveau du montant que de la motivation et s'y opposera au cours de la procédure déterminée par le tribunal arbitral. Le Conseil d'administration a mis sur pied un comité ad hoc pour gérer ce dossier important. Au 31 décembre 2019, les membres de ce comité ad hoc sont Jens Alder (Président), Jean-Yves Pidoux (membre), Phyllis Scholl (membre) et Heinz Saner (membre).

Comité de gouvernance (CG)

Le CG a été créé sur décision du Conseil d'administration du 7 décembre 2018. Le CG intervient en tant qu'organe de surveillance. Il a pour but d'éviter les conflits d'intérêts potentiels résultant de la double fonction du Président du Conseil d'administration/Délégué du Conseil d'administration. Il s'occupe par exemple du traitement préalable des propositions du Conseil d'administration dont le contenu n'est examiné par aucun autre comité, et discute de l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2019, le CG se compose des membres suivants: Jean-Yves Pidoux (Président/ Lead Director), Conrad Ammann (membre) et Jørgen Kildahl (membre).

François Driesen a quitté le CG le 28 mai 2019.

Avec l'élection d'André Schnidrig au poste de CEO du Groupe Alpiq au 1^{er} janvier 2020, le double rôle de Jens Alder en tant que Délégué et Président du Conseil d'administration est caduc, de sorte que le CG n'a plus de raison d'être. Avec la réintroduction du double rôle intérimaire de Jens Alder en tant que Délégué et Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration a également remis en place le CG qui reprend les mêmes tâches et est constitué des membres mentionnés plus haut.

3.5.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration se réunit sur invitation de son Président aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en séance ordinaire à raison d'environ six heures quinze par séance. A cela se sont ajoutées quatre séances extraordinaires du Conseil d'administration d'une durée moyenne d'une heure (dont trois ont été organisées par conférence téléphonique pour des raisons de faisabilité et de calendrier). Sept propositions ont été soumises par voie de circulation. Les membres du Conseil d'administration prennent personnellement part aux séances. Exceptionnellement, le Conseil d'administration peut autoriser un membre du Conseil d'administration à y participer, avec droit de vote, par téléphone ou vidéo dans la mesure où trois quarts de tous les membres du Conseil d'administration l'approuvent. Durant l'exercice sous revue, à cinq exceptions près, tous les membres du Conseil

d'administration ont assisté aux diverses séances ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente. Aucun quorum n'est requis lorsqu'il ne s'agit que de constater l'exécution d'une augmentation de capital et de décider de l'adaptation des statuts qui en découle. Le Conseil d'administration rend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix émises (quorum ordinaire). Les abstentions ne sont pas prises en considération dans le décompte des voix. Le Président tranche en cas d'égalité des voix. Les décisions peuvent également être rendues par voie de circulation, si aucun membre ne demande une délibération orale.

L'ARC soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Si, lors d'une prise de décision propre, la majorité des voix n'est pas atteinte, la décision incombe au Conseil d'administration. Les procès-verbaux de l'ARC sont portés à la connaissance de tous les administrateurs. En principe, le CEO, le CFO ainsi que la responsable de la révision interne (Internal Audit) et l'organe de révision assistent aux séances de l'ARC. D'autres membres de la Direction générale ou responsables d'unités opérationnelles ou fonctionnelles prennent également part aux séances selon l'ordre du jour. Au cours de l'exercice sous revue, l'ARC s'est réuni six fois en séance ordinaire d'une durée moyenne de deux heures quarante-cinq. Durant l'exercice sous revue, à trois exceptions près, tous les membres de l'ARC ont assisté aux séances de l'ARC.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Si, lors d'une prise de décision propre, la majorité des voix n'est pas atteinte, la décision incombe au Conseil d'administration. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance de tous les administrateurs. Le Président du Conseil d'administration, le CEO et le responsable des ressources humaines prennent généralement part aux séances. Au cours de l'exercice sous revue, le CNR s'est réuni cinq fois en séance ordinaire à raison d'environ deux heures quinze par séance. Trois propositions ont été soumises par voie de circulation. Durant l'exercice sous revue, tous les membres du CNR ont assisté aux diverses séances.

Le CS soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. En l'absence d'unanimité sur une décision relevant de sa compétence ou sur une recommandation, les positions divergentes doivent également être portées à la connaissance du Conseil d'administration. En règle générale, le CEO en tant que membre permanent, le CFO ainsi que des membres sélectionnés de la Direction générale participent à chaque séance. Au cours de l'exercice sous revue, le CS s'est réuni quatre fois en séance ordinaire, pendant deux heures, et une fois en séance extraordinaire d'une durée d'une heure quinze (parfois par vidéoconférence, pour des raisons de faisabilité et de calendrier). Durant l'exercice sous revue, tous les membres du CS ont assisté aux diverses séances.

Le CG soumet au vote du Conseil d'administration des propositions qui n'ont pas fait l'objet d'un traitement au sein d'un autre comité et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. En l'absence d'unanimité sur une décision relevant de sa compétence ou sur une recommandation, les positions divergentes doivent également être portées à la connaissance du Conseil d'administration. Le PCA/DCA participe à toutes les séances en qualité de membre permanent. Au cours de l'exercice sous revue, le CG s'est réuni quatre fois en séance ordinaire d'une durée moyenne d'une heure 45 (parfois par vidéoconférence et conférence téléphonique, pour des raisons de faisabilité et de calendrier). Une proposition a été soumise par voie de circulation. Durant l'exercice sous revue, tous les membres du CG ont assisté aux diverses séances.

Les Comités ad hoc soumettent des propositions au vote du Conseil d'administration et rendent oralement compte, à chaque séance, de leurs activités, résolutions, conclusions et recommandations. En règle générale, le CEO, le CFO ainsi que des membres sélectionnés de la Direction générale participent à chaque séance. Durant l'exercice sous revue, le Comité ad hoc Dossier fiscal Roumanie s'est réuni une fois pour une séance de 40 minutes (en partie par conférence téléphonique, pour des raisons de faisabilité et de calendrier). Durant l'exercice sous revue, tous les membres du Comité ad hoc Dossier fiscal Roumanie ont assisté à la séance.

Au cours de l'exercice sous revue, le Comité ad hoc Transaction Bouygues s'est réuni deux fois en séance d'une durée moyenne de 45 minutes (par conférence téléphonique, pour des raisons de faisabilité et de calendrier). Durant l'exercice sous revue, à une exception près, tous les membres du Comité ad hoc Transaction Bouygues ont assisté à toutes les séances.

Les membres du Conseil d'administration veillent à disposer du temps nécessaire à leur fonction, également lors de situations nécessitant un investissement plus important.

3.6 Règlement des compétences

Le Conseil d'administration a confié au CEO l'ensemble de la direction opérationnelle du Groupe Alpiq. Le CEO préside la Direction générale et a délégué certaines fonctions directoriales aux membres de la Direction générale. Les compétences respectives et la répartition des tâches entre le Conseil d'administration, le CEO et la Direction générale sont stipulées dans le règlement de la Direction générale et le règlement d'organisation. Dans le cadre des directives du Groupe, le CEO a édicté une délégation des compétences applicable à l'échelle du Groupe.

3.7 Instruments d'information et de contrôle de la Direction générale

Chaque année, la Direction générale informe le Conseil d'administration de la nature et de la mise en œuvre des objectifs stratégiques, annuels et à moyen terme. Le Conseil d'administration édicte des lignes directrices afin d'assurer la conformité avec les normes applicables. Durant l'exercice, la Direction générale rend compte trimestriellement de la marche des affaires, de la réalisation des objectifs et d'autres évolutions essentielles (rapport d'activité). Le Conseil d'administration reçoit en outre régulièrement un résumé comportant les indicateurs financiers (Short Form Report du Groupe Alpiq), l'estimation de la situation en matière de risques ainsi que l'état des audits internes en cours. Le Conseil d'administration obtient également un rapport trimestriel où figurent des informations détaillées sur les finances et sur les principaux projets et activités au sein des différents domaines opérationnels et fonctionnels. Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration comprend de plus quatre comités

permanents: l'Audit and Risk Committee (ARC), le Comité de nomination et de rémunération (CNR), le Comité stratégique (CS) et le Comité de gouvernance (CG). En raison de la suppression du rôle de Délégué du Conseil d'administration assumé par le Président du Conseil d'administration, le CG n'a plus de raison d'être à partir de fin 2019. Le CG a été réintroduit en février 2020 en raison de la reprise par intérim de la direction opérationnelle par Jens Alder qui assume le double rôle de Délégué et Président du Conseil d'administration. S'ajoutent les comités ad hoc constitués pour traiter le dossier fiscal en Roumanie et la procédure d'arbitrage à l'encontre de Bouygues.

La société de révision présente au Conseil d'administration un rapport écrit complet et fait un rapport oral pour présenter le résultat de ses contrôles et les priorités de ses futures activités.

Internal Audit, qui rapporte directement au Président du Conseil d'administration et à l'ARC, fournit un service de contrôle et de conseil indépendant et objectif visant à créer des plus-values et à améliorer les processus opérationnels. Il soutient l'organisation dans la réalisation des objectifs en évaluant l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles ainsi que des processus de direction et de surveillance, en vue de les améliorer. Internal Audit est un instrument de conduite du Conseil d'administration et de ses comités, notamment de l'ARC. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration et la Direction générale dans la réalisation de leurs tâches de contrôle et de surveillance. Le Conseil d'administration approuve tous les ans, sur proposition de l'ARC, la planification des audits orientée sur les risques et établie par Internal Audit, et prend connaissance du rapport d'activité. Les divers rapports d'audit sont présentés aux responsables hiérarchiques concernés ainsi qu'au Président du Conseil d'administration et, sous forme de synthèse, à l'ARC où ils font l'objet d'une discussion à chaque séance. Pour son travail, Internal Audit fait appel, le cas échéant, à un conseiller externe de la révision.

La gestion des risques concerne les risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement les risques de marché, de crédit et de liquidité. Un rapport annuel écrit renseigne le Conseil d'administration sur les aspects déterminants de la gestion des risques à l'échelle du Groupe et de leur évolution. Il en

décrit les principes, les limites, les mises en œuvre ainsi que les étapes de développement prévues. La gestion centrale des risques est subordonnée au CEO et propose les limites pour chaque domaine en fonction du résultat des analyses. La catégorisation des risques incombe à la Direction générale. Le Conseil d'administration fixe une fois par an la limite générale pour le Groupe Alpiq. Le Risk Management Committee (RMC), un sous-comité de la Direction générale, veille au respect des limites et des principes de la gestion des risques.

Intégré dans l'unité fonctionnelle Legal & Compliance, le département Compliance rapporte directement au Président du Conseil d'administration. Le système de gestion de la conformité (Compliance Management System) comprend des analyses annuelles des risques en matière de conformité dans l'optique de développer la culture de la conformité, ainsi que des formations basées sur le risque en relation avec la conformité. Au cours de l'exercice sous revue, 32 formations ont été organisées pour les employés et les membres de la Direction générale en Suisse et à l'étranger (Olten, Lausanne, Zurich, Prague, Varsovie). D'autres fonctions comprennent la communication, les conseils sur les questions de conformité sur mandat du Président du Conseil d'administration, de la Direction générale ou de l'ARC, de même que la gestion des directives, l'encadrement du système d'alerte ainsi que le suivi du réseau international des partenaires en charge de la conformité du Groupe. En 2019, sept cas ont été signalés par l'intermédiaire du système d'alerte, la plupart concernant des questions de droit du travail, un cas portant sur le débauchage déloyal et la violation du secret commercial et un autre portant sur le droit pénal (fraude). Tous les cas ont pu être clôturés au cours de l'exercice sous revue. Un contrat de travail a été résilié pour comportement contraire à l'éthique. En tout, de nombreux conseils, enquêtes et évaluations concernant la conformité ont été donnés en 2019 également, relatifs notamment à des projets M&A et de désinvestissements, à des questions relevant de la gouvernance, à des contrats avec des intermédiaires et au droit de la concurrence. Compliance soutient le Conseil d'administration et la Direction générale dans le respect des règles de conduite de l'entreprise.

4 Direction générale

4.1/4.2 Membres de la Direction générale et activités supplémentaires ainsi que liens d'intérêts

Au 31 décembre 2019, la Direction générale se compose de quatre membres. Avec le départ de Markus Brokhof au 31 décembre 2019, André Schnidrig reprend la direction du domaine opérationnel Digital & Commerce à titre intérimaire à partir du 1^{er} janvier 2020. Les membres de la Direction générale sont présentés à la page 40. Les curriculum vitae, les parcours professionnels ainsi que les informations sur leurs éventuelles responsabilités antérieures pour le Groupe Alpiq, activités annexes et liens d'intérêts sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/direction.

4.3 Nombre d'activités annexes admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de trois mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société, ou contrôlant directement ou indirectement la société seule ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre de la Direction générale sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. Aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts;
- les mandats auprès d'associations, d'organisations sans but lucratif et de fondations ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. Aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts.

Sont considérés comme mandats selon l'art. 24 al. 3 des statuts, les mandats dans les organes supérieurs de direction et d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre

similaire à l'étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

4.4 Contrats de gestion

Il n'existe aucun contrat de gestion entre Alpiq Holding SA et des sociétés ou des personnes physiques externes au Groupe Alpiq. Au 31 décembre 2019, la seule exception était le contrat de mandat de Jens Alder en raison de sa double fonction de Délégué du Conseil d'administration et de Président du Conseil d'administration. Un contrat de mandat a été conclu entre Jens Alder et Alpiq Holding SA au 1^{er} janvier 2020. Depuis le 1^{er} février 2020, il existe un contrat de mandat entre Alpiq Holding SA et Jens Alder pour son double rôle intérimaire en tant que Délégué du Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les explications concernant les fondements et éléments des rémunérations, les programmes de participations et prêts pour chacun des anciens et actuels membres du Conseil d'administration et de la Direction générale du Groupe Alpiq, ainsi que les compétences et les procédures mises en œuvre pour les déterminer, figurent dans le rapport de rémunération.

Les règles relatives aux principes de rémunération liée au résultat et de répartition des titres de participation, des droits de conversion et d'option, ainsi que le montant additionnel de rémunération de la Direction générale, qui ont été adoptées lors du vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations, figurent à l'art. 21 et suivants des statuts.

Les règles concernant les crédits et prestations de prévoyance destinés aux membres du Conseil d'administration et à la Direction générale figurent à l'art. 25 des statuts.

Les règles concernant le vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations figurent à l'art. 20 des statuts.

6 Droits de participation des actionnaires

Les droits de participation des actionnaires sont régis par la loi et les statuts.

6.1 Restriction du droit de vote et de représentation

Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale. Il n'existe ni restrictions du transfert d'actions ni restrictions du droit de vote. Il n'existe aucune règle statutaire dérogatoire à la loi concernant la participation à l'Assemblée générale.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par le représentant indépendant, élu lors de l'Assemblée générale, conformément à l'art. 19 des statuts. Les procurations et les consignes peuvent également être données au représentant par voie électronique.

6.2 Quorums statutaires

Seuls les quorums spécifiés dans le Code des obligations s'appliquent lors de l'Assemblée générale (cf. art. 10 des statuts).

6.3 Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est effectuée conformément aux règles définies dans le Code des obligations (cf. art. 8 al. 2 des statuts).

6.4 Inscription d'un point à l'ordre du jour

Conformément à l'art. 8 al. 2 des statuts, la convocation doit comporter les objets soumis au vote ainsi que les propositions. Selon l'art. 8 al. 4 des statuts, les actionnaires peuvent exiger l'inscription d'un point à l'ordre du jour avec un préavis d'au moins 50 jours avant l'Assemblée générale s'ils représentent des actions d'une valeur nominale de 1 million de CHF au minimum.

6.5 Inscriptions au registre des actions

L'inscription des actions nominatives au registre des actions est la condition de l'octroi du droit de vote à l'Assemblée générale. Elle est possible jusqu'à une semaine avant la tenue de cette dernière.

7 Changement de contrôle et mesures de défense

7.1 Offre obligatoire

Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat (opting-out). Les statuts ne comprennent pas de mesures de défense.

7.2 Clauses de changement de contrôle

Les contrats de travail des membres de la Direction générale ne contiennent aucune clause de changement de contrôle.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat de l'organe de révision et du réviseur responsable

Ernst & Young SA assure les fonctions d'organe de révision d'Alpiq Holding SA. L'Assemblée générale élit l'organe de révision et le réviseur des comptes consolidés pour un mandat d'une année.

Le responsable du mandat d'Ernst & Young SA en poste exerce sa fonction depuis l'exercice 2015.

8.2/8.3 Honoraires de révision et honoraires supplémentaires

Les prestations et les honoraires sont vérifiés chaque année. Ernst & Young SA a perçu pour ses services en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes consolidés, lors de l'exercice écoulé, une indemnité de 3,3 millions de CHF (exercice précédent: 3,1 millions de CHF) décomposée comme suit: 2,4 millions de CHF (2,5 millions de CHF) pour des services d'audit, 0,2 million de CHF (0,4 million de CHF) pour des services liés à l'audit, 0,3 million de CHF (0,2 million de CHF) pour des prestations fiscales et 0,4 million de CHF (0,0 million de CHF) pour le soutien de transactions.

8.4 Outils d'information de la révision externe

L'organe de révision externe informe l'ARC au moins une fois par an des révisions effectuées et des constats et recommandations qui en résultent. L'ARC examine au préalable les programmes d'audits avec l'organe de révision externe et évalue son travail. L'organe de révision externe informe le Conseil d'administration une fois par an par le biais d'un rapport exhaustif. L'ARC peut à tout moment convoquer l'organe de révision externe aux séances, comme cela s'est produit six fois au cours de l'exercice sous revue.

9 Politique d'information

Alpiq informe les actionnaires, investisseurs potentiels et autres acteurs concernés de manière exhaustive, régulière et en temps utile, par le biais de ses rapports semestriels et annuels, lors de conférences de presse et d'analystes financiers, et à l'occasion de l'Assemblée générale. Le site Internet constamment mis à jour (www.alpiq.com) ainsi que les communiqués de presse concernant les événements essentiels complètent le volet communication. Les adresses de contact sont disponibles en ligne sur www.alpiq.com/contact. Les principales échéances de l'exercice en cours peuvent être consultées à l'avant-dernière page de ce rapport.

Assemblée générale 2019

Lors de la onzième Assemblée générale ordinaire d'Alpiq Holding SA du 14 mai 2019, les 142 actionnaires présents ont approuvé les comptes consolidés 2018 du Groupe Alpiq, ainsi que le rapport annuel et les comptes annuels 2018 d'Alpiq Holding SA. Compte tenu de la situation financière tendue, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition du Conseil d'administration, de ne pas verser de dividende. Elle a en outre donné décharge aux membres du Conseil d'administration. Dominique Gachoud et Xavier Lafontaine ont été élus au Conseil d'administration en remplacement des membres démissionnaires Patrice Gérardin et Claude Lässer. Le mandat de l'organe de révision a été renouvelé pour une année supplémentaire.

Assemblée générale extraordinaire 2019

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'Alpiq Holding SA du 21 août 2019, à laquelle ont participé 91 actionnaires, Jørgen Kildahl, Anne Lapierre, Hans Ulrich Meister et Phyllis Scholl ont été élus au Conseil d'administration en remplacement de François Driesen, Birgit Fratzke-Weiss, Xavier Lafontaine et John Morris, tous démissionnaires.

Conseil d'administration au 31 décembre 2019

Jens Alder

Président du Conseil d'administration

- Ing. él. dipl. EPF Zurich; MBA INSEAD, Fontainebleau
- Nationalité suisse
- PCA: SCHMOLZ+BICKENBACH SA, Lucerne
- CA: Scope Content AG, Zurich; Goldbach Group SA, Küsnacht (à partir du 1.1.2020)
- Président du Conseil de Surveillance: ColVisTec AG, Berlin

Jean-Yves Pidoux

Vice-président

- Docteur en sociologie et anthropologie
- Conseiller municipal de la Ville de Lausanne; Directeur des Services industriels
- Nationalité suisse
- PCA: AGEPP SA, Lavey-Morcles; Boisy TV S.A., Lausanne; LFO SA, Lausanne; SI-REN SA, Lausanne
- CA: Romande Energie Holding SA, Morges; EOS Holding SA, Lausanne; CADOUEST SA, Prilly; Gaznat SA, Lausanne; Forces motrices de l'Aboyeu SA, Collonges; Petrosvibri S.A., Vevey; Transports Publics de la Région Lausannoise sa, Renens; EPURA SA, Lausanne; Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), Pully

Conrad Ammann

Membre

- Ing. él. dipl. EPF Zurich; Dr sc. techn., post-dipl. BWI EPF Zurich
- CEO: Primeo Energie SA, Münchenstein
- Nationalité suisse
- PCA: aventron Holding AG, Münchenstein
- CA: Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden; Aare Versorgungs AG (AVAG), Olten
- Membre du comité: Chambre de commerce des deux Bâle

Tobias Andrist

Membre

- Economiste d'entreprise HES, Fachhochschule beider Basel (FHBB); MBA, Edinburgh Business School
- CEO: EBL (Genossenschaft Elektra Baselland), Liestal; EBLD Schweiz Strom GmbH, Rheinfelden (Allemagne)
- Nationalité suisse
- PCA: EBL España Services SI, Calasparra; EBL Telecom SA, Liestal; EBL Wind Invest AG, Liestal; EBL Schweiz Strom AG, Liestal; Tubo Sol PE2 S.L., Calasparra
- CA: EBL Fernwärme AG, Liestal; Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden
- Membre du comité: Energie Zukunft Schweiz, Bâle
- Représentant des employeurs: Transparenta Sammelstiftung für berufliche Vorsorge, Aesch
- Comité consultatif: KMU-Forum Baselland

Dominique Gachoud

Membre

- Diplôme d'ingénieur-électricien, EPFL; formation complémentaire en droit et économie d'entreprise, Université de Fribourg
- CEO: Groupe E SA, Granges-Paccot (jusqu'au 31.10.2019)
- Nationalité suisse
- CA: EOS Holding SA, Lausanne; EURELECTRIC, Bruxelles; Gaznat SA, Lausanne; Swissgrid SA, Aarau
- Président du Comité: regioGrid, Aarau
- Vice-président: Association des entreprises électriques suisses (AES), Aarau

Jørgen Kildahl

Membre

- Master of Science in Economics and Business Administration (M.Sc.); Certified European Financial Analyst (CEFA); Master of Business Administration in Finance (MBA); Advanced Management Program, Harvard Business School
- Senior Advisor: Credit Suisse Energy Infrastructure Partners AG
- Nationalité norvégienne
- PCA: Nysäter Wind AB, Suède
- VPCA: Telenor ASA, Norvège
- CA: Høegh LNG Holdings Ltd., Bermudes; Ørsted A/S, Danemark

Alexander Kummer-Grämiger

Membre

- Lic. en droit et oec. HSG; avocat et notaire; médiateur d'affaires IRP-HSG
- Nationalité suisse
- PCA: Primeo Energie SA, Münchenstein; GREBET Immobilien AG, Bettlach; Aluminium-Laufen AG Liesberg, Liesberg; EGK Grundversicherungen AG, Laufon; EGK Privatversicherungen AG, Laufon; Gremolith Verwaltungs AG, Kirchberg SG; Sportshop Karrer AG, Laufon; Fridolin Karrer Immobilien AG, Laufon
- CA: Duravit Schweiz AG, Othmarsingen

Anne Lapierre

Membre

- CAPA (Certificat d’Aptitude à la Profession d’Avocat) – Ecole de formation du Barreau de Paris; QLTS (Qualified Lawyers Transfer Scheme) – Autorité de surveillance des avocats; Executive Program, Women Be European Board Ready ESSEC Business School, Paris; Executive MBA, Major Energie HEC Business School, Paris
- Nationalité française
- Membre du comité: Norton Rose Fulbright LLP, Paris
- Membre: Fondation Solar Impulse, Lausanne

René Longet

Membre

- Lic. phil. I, Université de Genève
- Nationalité suisse
- VPCA: Services industriels de Genève, Vernier
- CA: EOS Holding SA, Lausanne
- Membre du comité: Centre de Recherches Energétiques et Municipales de Martigny (CREM), Martigny
- Président: Fédération genevoise de coopération

Wolfgang Martz

Membre

- Ing. dipl. agr. EPFZ, Ecole polytechnique fédérale de Zurich; études de troisième cycle en gestion, marketing et gestion d’entreprise à l’IMD Business School de Lausanne, à l’INSEAD Fontainebleau et à la London Business School
- Nationalité suisse
- PCA: Schenk S.A., Rolle; Schenk Holding SA, Rolle; Société Coopérative Immobilière Montreux (SOCIM), Montreux; SOKAVO SA, Vevey
- VPCA: Romande Energie Holding SA, Morges
- CA: EOS Holding SA, Lausanne
- Président: Caisse de pension de Schenk Holding SA, Rolle; Caisse de pension de Schenk SA, Rolle

Hans Ulrich Meister

Membre

- Diplôme de l’Ecole supérieure de cadres pour l’économie et l’administration de Zurich; Advanced Management Program de la Wharton School; Advanced Management Program de la Harvard Business School
- Nationalité suisse
- PCA: Implen SA, Dietlikon

Heinz Saner

Membre

- Lic. en droit; avocat et notaire; Advanced Management Program INSEAD, Paris; Stanford Executive Program
- Conseiller indépendant en entreprises et juridique, notamment dans l’énergie
- Nationalité suisse

Phyllis Scholl

Membre

- Lic. rer. publ., Université de Saint-Gall; lic. en droit, Université de Saint-Gall; LL.M, London School of Economics; Brevet d’avocat; Advanced Management Program HSG
- Nationalité suisse
- PCA: Lazzarini Beteiligungs AG, Coire
- CA: EW Höfe AG, Freienbach; Energiedienst Holding AG, Laufenburg

CA Conseil d’administration

PCA Président du Conseil d’administration

VPCA Vice-président du Conseil d’administration

Note: Les noms des entreprises correspondent à ceux publiés au registre du commerce.

Direction générale au 31 décembre 2019

Jens Alder

- Délégué du Conseil d'administration jusqu'au 31.12.2019 et à partir du 1.2.2020 par intérim
- Ing. él. dipl. EPF Zurich; MBA INSEAD, Fontainebleau
 - Nationalité suisse
 - Né en 1957
 - PCA: SCHMOLZ+BICKENBACH SA, Lucerne
 - CA: Scope Content AG, Zurich; Goldbach Group SA, Küsnacht (à partir du 1.1.2020)
 - Président du Conseil de Surveillance: ColVisTec AG, Berlin

Michael Wider

- Directeur Generation Switzerland, Deputy CEO
- MA in Law, MBA, Stanford Executive Program
 - Nationalité suisse
 - Né en 1961
 - Entrée au Groupe Alpiq en 2003 en qualité de membre de la Direction générale
 - PCA: HYDRO Exploitation SA, Sion; Nant de Drance SA, Finhaut; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken; Electricité d'Emosson SA, Martigny; Grande Dixence SA, Sion
 - CA: Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt; Régie de Fribourg S.A., Fribourg
 - Président: Association des entreprises électriques suisses (AES), Aarau
 - Comité consultatif: Gestion des déchets nucléaires (OFEN), Ittigen
 - Membre du comité: economiesuisse, Zurich

Thomas Bucher

- Directeur Financial Services, CFO
- Master of Arts en sciences économiques, Université de Saint-Gall; International Executive Program, INSEAD, Fontainebleau/Singapour
 - Nationalité suisse
 - Né en 1966
 - Entrée au Groupe Alpiq en 2015 en qualité de membre de la Direction générale
 - CA: Grande Dixence SA, Sion; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken; TARENO SA, Bâle; La Poste Suisse SA, Berne
 - Membre du comité: Chambre de commerce de Soleure, Soleure

Markus Brokhof

- Directeur Digital & Commerce jusqu'au 31.12.2019
- Ingénieur des mines diplômé, Université technique de Clausthal, Clausthal-Zellerfeld
 - Nationalités allemande et suisse
 - Né en 1966
 - Chez Alpiq en qualité de membre de la Direction générale de 2014 au 31.12.2019
 - PCA: Alpiq E-Mobility SA, Zurich; Alpiq Solutions France SAS, Neuilly-sur-Seine; Alpiq Energie France SAS, Neuilly-sur-Seine
 - Conseil Economie énergétique: Haute Ecole de Biberach, Allemagne

André Schnidrig

- Directeur Generation International jusqu'au 31.12.2019, CEO et directeur Digital & Commerce p.i. à partir du 1.1.2020
- Physicien dipl. EPF Zurich; MBA INSEAD, Singapour/Fontainebleau
 - Nationalité suisse
 - Né en 1971
 - Entrée à la Direction générale du Groupe Alpiq en 2019
 - CA: HYDRO Exploitation SA, Sion

CA Conseil d'administration
PCA Président du Conseil d'administration
VPCA Vice-président du Conseil d'administration

Note: Les noms des entreprises correspondent à ceux publiés au registre du commerce.

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération a été rédigé par le Conseil d'administration conformément au Code des obligations suisse, à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), aux directives de SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance et au Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise. Conformément aux statuts, l'Assemblée générale approuve les montants maximums de rémunération pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, cette approbation étant donnée chaque année séparément et avec valeur obligatoire, de manière prospective pour l'exercice suivant. Les avantages de ce système résident dans le fait qu'il constitue une bonne combinaison entre la sécurité juridique pour l'entreprise et les droits de consultation des actionnaires. Le Conseil d'administration invite l'Assemblée générale à continuer à approuver le rapport de rémunération par vote consultatif, une fois par an et de manière séparée. Des informations complémentaires sur la votation de l'Assemblée générale concernant les rémunérations sont fournies à l'art. 20 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Gouvernance en matière de rémunération

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Le CNR est l'organe de rémunération d'Alpiq Holding SA nommé formellement par l'Assemblée générale. Il se compose d'au moins trois membres du Conseil d'administration élus individuellement. Les membres du CNR n'exercent aucune tâche de direction (non-executive) dans la société et demeurent impartiaux de manière à garantir l'objectivité nécessaire à l'exécution de leur fonction. Le mandat des membres s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) et aux statuts. Une réélection est possible.

La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique et des directives de rémunération ainsi que des objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement du CEO ainsi que de la Direction générale.

Les tâches et obligations du CNR sont notamment les suivantes:

1. Nomination

Approbation des critères de sélection, évaluation des propositions du CEO et formulation subséquente des propositions au Conseil d'administration concernant la nomination des membres de la Direction générale d'Alpiq Holding SA.

2. Evaluation des performances/objectifs

Détermination des objectifs annuels du CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) et évaluation des performances du CEO. Approbation des objectifs annuels de la Direction générale (sur recommandation du CEO) et de l'évaluation des performances par le CEO.

3. Contrats et conditions d'engagement

Proposition concernant la rémunération des différents membres du Conseil d'administration. Proposition concernant des conditions spéciales et des rémunérations supplémentaires des membres des comités du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du Président du Conseil d'administration. Proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement du CEO et des membres individuels de la Direction générale. Approbation du règlement sur les bonus pour le CEO et les membres de la Direction générale.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance de tous les administrateurs. En principe, le Président du Conseil d'administration et le CEO ainsi que le responsable des ressources humaines sont invités aux séances, sauf si leurs propres performances sont examinées ou s'il s'agit de soumettre, de recommander ou d'approuver leurs conditions contractuelles ou d'engagement. Ces dispositions de récusation s'appliquent à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Les processus de décision sont résumés dans le tableau suivant:

A = Approbation/Décision

C = Prise de connaissance

R = Recommandation/ Proposition

P = Proposition

	CEO	PCA	CNR	CA	AG
1. Questions de procédure (art. 31 du Règlement d'organisation)					
1.1. Lancement d'enquêtes et de recherches			A		
1.2. Demande d'informations	(C)		A		
2. Nomination (art. 34 du Règlement d'organisation)					
2.1. Approbation des critères de sélection			A		
2.2. Propositions au CA concernant la nomination des membres de la DG	P		R	A	
2.3. Nomination des responsables des unités opérationnelles et fonctionnelles	A				
2.4. Changements de noms / fusions / transferts d'unités dans d'autres domaines	A		C		
2.5. Constitutions / réorganisations / suppressions d'unités	A		C		
2.6. Nomination de collaborateurs Alpiq aux conseils d'administration des filiales et sociétés en participation détenues par la holding, ou d'autres sociétés en participation importantes	A		C	C	
3. Evaluation des performances/objectifs (art. 35 du Règlement d'organisation)					
3.1. Détermination des objectifs annuels du CEO		P	A		
3.2. Evaluation des performances du CEO		P	A		
3.3. Approbation des objectifs annuels et de l'évaluation des performances de la DG	P		A		
4. Contrats et conditions d'engagement (art. 36 du Règlement d'organisation)					
4.1. Rémunération PCA, membres du CA, membres des organes du CA, CEO et membres de la DG			R	P	A
4.2. Conditions contractuelles générales pour le PCA et conditions particulières pour le CA			P	A	
4.3. Autres conditions d'engagement pour le CEO		P	A		
4.4. Autres conditions d'engagement pour la DG	A				
4.5. Politique de rémunération des responsables des unités opérationnelles et fonctionnelles	A		C		
4.6. Règlement sur les bonus	P		A		

PCA Président du Conseil d'administration

CA Conseil d'administration

AG Assemblée générale

DG Direction générale

ARC Audit and Risk Committee

CNR Comité de nomination et de rémunération

Le CNR siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par année. Au cours de l'exercice sous revue, le CNR s'est réuni cinq fois en séance ordinaire d'une durée moyenne d'environ deux heures quinze. Trois propositions ont été soumises par voie de circulation. Tous les membres du CNR ont assisté aux diverses séances durant l'exercice sous revue. Les séances ont porté notamment sur les sujets suivants:

Nombre de séances	5
Durée moyenne	2 heures 15 minutes
Sujets principaux	Proposition au Conseil d'administration concernant la nomination du CEO et d'un membre de la Direction générale. Approbation des objectifs annuels des membres de la Direction générale (sur proposition du PCA). Approbation de l'évaluation des performances des membres de la Direction générale (sur proposition du PCA). Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du Président du Conseil d'administration. Proposition (par le PCA) concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement du CEO ainsi que proposition (par le PCA) concernant la rémunération globale des membres de la Direction générale. Approbation du règlement sur les primes pour le CEO et les autres membres de la Direction générale. Composition du Conseil d'administration et de ses comités.

Niveau des rémunérations par rapport au marché

Dans le but de garantir que les rémunérations des membres de sa Direction générale¹ et de son Conseil d'administration sont conformes au marché, Alpiq mandate régulièrement des sociétés de conseil externes indépendantes afin d'évaluer le positionnement de l'ensemble des rémunérations qu'elle verse par rapport à ce qui est pratiqué par la concurrence.

Mi-2018, Alpiq a mandaté la société HCM Hostettler & Company pour effectuer une comparaison de marché de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale. L'évaluation portait sur le montant et la structure de la rémunération. Des entreprises d'électricité et des entreprises énergétiques suisses et européennes, de structure comparable, cotées en bourse, de taille et

¹ Lorsqu'aucune distinction n'est établie entre le CEO et la Direction générale, le CEO est inclus dans la Direction générale.

d'activités similaires, ainsi que des entreprises industrielles, ont servi de benchmark. La situation d'Alpiq après la vente des activités de services et d'ingénierie a servi de point de départ.

Modifications importantes durant l'exercice sous revue pour la Direction générale

Jasmin Staiblin, CEO du Groupe Alpiq à partir du 1^{er} janvier 2013, a quitté Alpiq au 31 décembre 2018. Conformément à son contrat, son départ était assorti d'une libération de l'obligation de travailler et d'un préavis de douze mois. Comme convenu, le contrat de travail a été résilié au 31 décembre 2019.

A partir du 1^{er} janvier 2019, Jens Alder, Président et Délégué du Conseil d'administration, a dirigé les activités stratégiques et opérationnelles de l'entreprise.

Le 4 décembre 2019, André Schnidrig a été nommé CEO par le Conseil d'administration. Il dirige l'entreprise depuis le 1^{er} janvier 2020.

Avec la nomination d'André Schnidrig au poste de CEO, Jens Alder s'est retiré de ses fonctions de Délégué du Conseil d'administration et se concentre sur la gestion stratégique de l'entreprise en qualité de Président du Conseil d'administration.

Le 1^{er} janvier 2020, Matthias Zwicky est entré à la Direction générale et a repris le domaine opérationnel Generation International. Les deux anciennes unités opérationnelles Thermal Power Solutions et Renewable Energy Sources ont été regroupées à un niveau national dès janvier 2020, puis dissoutes.

Markus Brokhof a démissionné de ses fonctions au sein de la Direction générale au 31 décembre 2019 et quittera l'entreprise le 31 mars 2020. Outre son poste de CEO, André Schnidrig assume par intérim les fonctions de Markus Brokhof depuis le 1^{er} janvier 2020.

En raison de l'absence d'André Schnidrig pour cause de maladie, Jens Alder a repris la direction opérationnelle du Groupe Alpiq par intérim à partir du 1^{er} février 2020.

Depuis cette même date, Michel Kolly se charge par intérim de la direction du domaine opérationnel Digital & Commerce et représente le domaine au sein de la Direction générale.

Au cours de l'année 2019, l'ensemble de la structure des rémunérations du Groupe Alpiq en Suisse a été vérifié et tous les postes ont été réévalués et calibrés. A la suite de ces vérifications, le bonus cible a été intégré au salaire fixe pour tous les postes, sauf pour le négoce d'énergie et la Direction générale. La Direction générale a pris cette décision en raison du caractère peu influençable du résultat de l'entreprise du fait des nombreux effets exceptionnels importants, de sa conviction qu'une entreprise sans incitations financières se gère de manière plus efficace et plus directe, et enfin parce que les objectifs personnels atteints par les collaborateurs sont restés à un niveau stable depuis plusieurs années, et ce malgré de vastes processus de définition et d'évaluation des objectifs.

Dans ce contexte, la structure des rémunérations de la Direction générale a elle aussi été soumise à un examen critique. Après discussion au sein du CNR et du Conseil d'administration, le niveau de rémunération global des différents membres de la Direction générale a été laissé en l'état, mais la part fixe est substantiellement réhaussée à partir de janvier 2020. La part variable restante ne dépend plus d'un objectif fixé en début d'année à titre d'incitation, mais sera évaluée de manière discrétionnaire à la fin de l'année par le CNR au moyen d'une analyse synthétique et sur la base de la valeur créée pour l'entreprise ainsi qu'en tenant compte des facteurs d'influence externes pertinents. Avec cette nouvelle composante de rémunération (dite «prime»), l'atteinte de l'objectif peut être comprise entre 0% et 133%. Elle remplace la STI (Short Term Incentive), utilisée jusqu'à présent.

En cas d'objectif atteint à 100%, la prime s'élèvera à 20% du salaire fixe et sera calculée au cas par cas.

Principes de rémunération

Dans le but d'accroître durablement la valeur de l'entreprise, les cadres supérieurs de l'entreprise sont motivés par une rémunération conforme au marché ainsi que par un système prévoyant une part variable du salaire en fonction des performances et de la valeur, conformément aux statuts. Chez Alpiq, les directives et systèmes relatifs à la rémunération régissant la part variable du salaire garantissent une rémunération des cadres en adéquation avec l'activité exercée et les responsabilités assumées.

Les éléments de rémunération des membres de la Direction générale durant l'exercice sous revue se composent de ce fait du salaire de base fixe, indépendant des performances et d'une STI à court terme liée aux résultats. Les détails relatifs à la rémunération des membres de la Direction générale sont indiqués aux pages 53 et 54 du présent rapport de rémunération.

Les principes de base de la rémunération variable qui tiennent compte des objectifs de performances spécifiques à l'entreprise sont conformes aux statuts et adaptés à la stratégie d'entreprise d'Alpiq. Des informations complémentaires sur les bases de la rémunération variable en fonction des performances et de la valeur sont fournies à l'art. 22 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Le rapport entre la part fixe du salaire de base et les composantes variables de la rémunération pour l'année sous revue pour les membres de la Direction générale, si tous les objectifs sont atteints, est en moyenne le suivant: 49% de rémunération fixe contre 51% de rémunération variable. Le Délégué du Conseil d'administration est uniquement indemnisé pour son mandat et n'est pas concerné par les calculs effectués pour la Direction générale.

Règlementation des exceptions

Dans les cas où un ou plusieurs membres de la Direction générale causent des dommages à l'entreprise du fait de leur comportement, le CNR peut décider qu'aucune STI ne soit versée au CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ou aux membres de la Direction générale (sur proposition du CEO).

Règlementation relative aux montants supplémentaires

Alpiq est autorisée à verser aux membres de la Direction générale qui entrent au service de la société ou sont promus à la Direction générale au cours de l'exercice suivant l'approbation de la rémunération par l'Assemblée générale, des rémunérations qui, pour le CEO, respectivement pour les autres fonctions au sein de la Direction générale, ne dépassent pas 50% du dernier montant global des rémunérations de la Direction générale. Des informations complémentaires sur les réglementations de l'emploi du montant supplémentaire pour les membres de la Direction générale sont fournies à l'art. 21 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Règles en matière de transparence

Les rémunérations publiées des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale comprennent les rémunérations pour l'ensemble de l'exercice sous revue, et tiennent compte des restrictions et compléments suivants: en cas de cessation de fonctions ou de départ du Conseil d'administration ou de la Direction générale, la rémunération est versée jusqu'à la date d'arrêt, de même que les éventuelles rémunérations versées au cours de l'exercice sous revue au titre d'activités antérieures. Les rémunérations prévues par le droit du travail qui sont versées au cours de l'année suivante sont indiquées séparément sous «Versements aux anciens membres des organes».

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale durant l'exercice sous revue

Les dispositions contractuelles, conditions d'engagement et rémunérations des membres de la Direction générale ont été approuvées par le CNR pour l'exercice sous revue.

Au cours de l'exercice 2019, les membres de la Direction générale ont été indemnisés conformément au règlement sur les bonus en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 et ont touché des rémunérations composées des éléments suivants:

- Salaire de base fixe indépendant des résultats
- Short Term Incentive (STI)
- Autres avantages, notamment sous forme de frais de voiture conformément au règlement en vigueur
- Charges sociales et paiements aux caisses de pension

Les anciens membres de la Direction générale ayant quitté l'entreprise au cours de l'année sous revue ont par ailleurs reçu une TAI (Turnaround Incentive) au prorata, puisque la modification du règlement sur les bonus ne leur était pas applicable au 1^{er} janvier 2019, la résiliation de leur contrat ayant précédé cette modification.

Rémunération fixe

Le salaire de base fixe est versé tous les mois, indépendamment des résultats. Le montant est défini en fonction du poste occupé et du domaine de responsabilité.

La partie fixe de la rémunération est constituée d'autres avantages sous la forme de frais de voiture conformément au règlement sur les frais applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

Part variable du salaire

Les personnes qui peuvent bénéficier d'une part variable du salaire selon les termes du règlement sur les bonus sont l'ancienne CEO ainsi que les directeurs

des domaines opérationnels et fonctionnels. Si un membre de la Direction générale occupe deux fonctions, seule la fonction la plus élevée est prise en considération.

Short Term Incentive (STI)

La valeur nominale de la STI est calculée par le CNR sous forme de pourcentage de la rémunération cible globale (somme de la rémunération fixe et de la STI). Si toutes les valeurs cibles sont atteintes, la valeur nominale s'élève à 34 % de la rémunération globale pour l'ancienne CEO et à 40 % de la rémunération globale en moyenne pour les autres membres de la Direction générale. La STI comprend les trois éléments suivants: EBITDA (pondération 25 %), encadrement du CA dans le processus d'élaboration de la stratégie (pondération 25 %) et objectifs personnels (pondération 50 %). Une exception s'applique au directeur du domaine opérationnel Digital & Commerce (D&C) pour lequel la répartition est la suivante: EBITDA (20 %), encadrement du CA dans le processus d'élaboration de la stratégie (20 %), contribution nette du domaine Digital & Commerce (40 %) et objectifs personnels (20 %).

Au cours de l'exercice sous revue, les valeurs cibles de l'EBITDA ont été atteintes à 120 %, l'encadrement du CA dans le processus d'élaboration de la stratégie à 100 %, les objectifs du domaine D&C à 97 % et les objectifs personnels respectifs en moyenne à 94 %.

La réalisation des objectifs est évaluée par le CNR après la clôture de l'exercice. Le versement de la STI s'effectue en trois tranches: un tiers avec le salaire mensuel suivant l'Assemblée générale, un tiers en novembre de la même année et un tiers en avril de la deuxième année suivant l'année sous revue.

Plans de retraite

Les membres de la Direction générale, ainsi que tous les autres salariés d'Alpiq, participent au plan de retraite auprès de la CPE Fondation de prévoyance Energie.

La rémunération de base et la valeur cible de la STI sont assurées. La CEO sortante, Jasmin Staiblin, a participé au plan de prévoyance de la CPE ainsi qu'au plan de prévoyance Gemini jusqu'à son départ le 31 décembre 2019.

Des informations complémentaires sur les réglementations concernant les prestations de prévoyance sont fournies à l'art. 25.3 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2019

Pour l'exercice sous revue, les rémunérations des membres de la Direction générale se sont élevées à un total de 6,9 millions de CHF (exercice précédent: 7,1 millions de CHF), dont 5,8 millions de CHF (6,0 millions de CHF) en indemnités courantes et 1,1 million de CHF (1,1 million de CHF) en prestations de prévoyance. Pour 2019, la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale était de 8,4 millions de CHF. La somme effectivement versée s'est élevée à 6,9 millions de CHF.

Lors de l'exercice sous revue, le rapport entre les composantes fixes du salaire (total de 4,2 millions de CHF) et les composantes variables (total de 2,7 millions de CHF) était de 61 % contre 39 %.

2019 En milliers de CHF	Total Direction générale ¹	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré, Jasmin Staiblin ²
Salaire de base	2 726,7	650,0
Prestations de prévoyance ³	1 066,1	269,4
Autres rémunérations ⁴	403,3	33,0
Total de la rémunération fixe	4 196,1	952,4
Short Term Incentive (STI)	2 003,6	550,0
Turnaround Incentive (TAI) ⁵	691,7	400,0
Total de la rémunération variable	2 695,3	950,0
Rémunération globale	6 891,4	1 902,4

1 Comprend les versements à trois personnes qui ont quitté la Direction générale lors de l'exercice précédent (Reinhold Frank, Peter Limacher et Jasmin Staiblin). L'honoraire du Délégué du Conseil d'administration Jens Alder est publié dans son intégralité sous «Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration durant l'exercice sous revue».

2 Depuis son départ du poste de CEO le 31 décembre 2018 jusqu'à la fin de son contrat le 31 décembre 2019, Jasmin Staiblin a été libérée de l'obligation de travailler.

3 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2019 à 1 066,1 milliers de CHF.

4 Les «Autres rémunérations» comprennent notamment les frais de voiture et les coûts pour des ajustements fiscaux entre l'Allemagne et la Suisse.

5 La TAI a été versée uniquement aux personnes ayant quitté l'entreprise au cours de l'année sous revue.

Chaque membre de la Direction générale a également reçu une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 millions de CHF et le membre le mieux rémunéré, l'ancienne CEO, un montant de 30 millions de CHF. Le montant total des indemnités forfaitaires pour la Direction générale s'est élevé à 154 millions de CHF.

Le montant des bonus versés correspond à la part variable approuvée par le CNR pour l'exercice 2019.

Conformément à l'ORAb et aux statuts, aucune indemnité anticipée ou indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice sous revue.

Au cours de l'exercice sous revue, ni cautionnements, garanties ou nantissements en faveur de tiers n'ont été délivrés, et aucune créance n'a été cédée.

Aucun crédit n'a été accordé aux membres en fonction ou aux anciens membres de la Direction générale. Des informations complémentaires sur les réglementations concernant les crédits sont fournies à l'art. 25.1 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2018

Lors de l'exercice précédent, le rapport entre les composantes fixes du salaire (total de 3,8 millions de CHF) et les composantes variables (total de 3,3 millions de CHF) était de 54 % contre 46 %.

2018 En milliers de CHF	Total Direction générale ¹	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré, Jasmin Staiblin (CEO)
Salaire de base	2 605,0	650,0
Prestations de prévoyance ²	1 076,1	262,7
Autres rémunérations ³	167,1	39,3
Total de la rémunération fixe	3 848,2	952,0
Short Term Incentive (STI)	1 615,5	495,0
Turnaround Incentive (TAI)	1 676,3	394,4
Total de la rémunération variable	3 291,8	889,4
Rémunération globale	7 140,0	1 841,4

Chaque membre de la Direction générale a également reçu une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 milliers de CHF et le membre le mieux rémunéré, la CEO, un montant de 30 milliers de CHF. Le montant total des indemnités forfaitaires pour la Direction générale s'est élevé à 150 milliers de CHF.

Le montant des bonus versés correspondait à la part variable approuvée par le CNR pour l'exercice 2018. Le paiement des bonus 2018 est intervenu après l'Assemblée générale de mai 2019 ainsi qu'en décembre 2019.

1 Comprend les versements à deux personnes qui ont quitté la Direction générale au cours de l'exercice sous revue (Reinhold Frank et Peter Limacher)

2 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et se sont élevées au total en 2018 à 1 076,1 milliers de CHF.

3 Les «Autres rémunérations» comprennent notamment les frais de voiture.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration durant l'exercice sous revue

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe, plus des frais et des prestations de prévoyance légales. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Le montant de la rémunération fixe est calculé selon la fonction de Président ou de membre, ainsi qu'en fonction de la participation au sein des comités du Conseil d'administration. En dehors des charges sociales obligatoires, les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas d'autres prestations de prévoyance, en particulier aucune pension. Les membres du Conseil d'administration ne participent pas à la STI.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2019

En 2019, les membres du Conseil d'administration ont perçu des rémunérations s'élevant à un montant total de 2,2 millions de CHF (exercice précédent: 2,4 millions de CHF), dont 2,0 millions de CHF (2,3 millions de CHF) en indemnités courantes et 0,2 million de CHF (0,1 million de CHF) en «Autres rémunérations».

Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-après.

En milliers de CHF	Rémunération fixe ¹	Jetons de présence	Débours	Autres rémunérations ²
Jens Alder (PCA et Délégué du CA) ³	806,3	—	—	116,1
Jean-Yves Pidoux (Vice-président du CA)	110,0	—	12,0	—
Conrad Ammann	104,0	—	12,0	—
Tobias Andrist	104,0	—	12,0	—
Dominique Gachoud	65,7	—	7,6	2,8
Jørgen Kildahl	37,7	—	4,4	5,9
Alexander Kummer-Grämiger	92,0	—	12,0	—
Anne Lapierre	33,4	—	4,4	5,2
René Longet	92,0	—	12,0	—
Wolfgang Martz (Président du CNR)	116,0	—	12,0	13,6
Hans Ulrich Meister (Président de l'ARC)	42,1	—	4,4	6,6
Heinz Saner	104,0	—	12,0	1,9
Phyllis Scholl	37,7	—	4,4	—
Total pour les membres du Conseil d'administration actifs au 31.12.2019	1744,9	—	109,2	152,1
François Driesen	43,3	—	5,0	—
Birgit Fratzke-Weiss	43,3	—	5,0	—
Patrice Gérardin	34,1	—	4,5	—
Xavier Lafontaine	4,5	—	0,6	—
Claude Lässer	38,6	—	4,5	4,2
John Morris	48,3	—	5,0	—
Total Conseil d'administration	1957,0	—	133,8	156,3

1 Comprend un abonnement général de 1^e classe pour le Président du Conseil d'administration

2 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et se sont élevées à 156,3 milliers de CHF au total en 2019.

3 Inclut l'indemnisation pour le mandat de PCA et celui de Délégué du Conseil d'administration

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2018

En 2018, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération fixe, plus des jetons de présence, des frais et des prestations de prévoyance légales. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-après.

En milliers de CHF	Rémunération fixe ¹	Jetons de présence	Débours	Autres rémunérations ²
Jens Alder (PCA)	441,2			64,6
Jean-Yves Pidoux (Vice-président du CA)	110,0	32,0	12,0	
Conrad Ammann	108,5	50,0	12,6	7,8
Tobias Andrist	67,7	12,0	7,8	
François Driesen	108,5	32,0	12,6	
Birgit Fratzke-Weiss	67,7	12,0	7,8	
Patrice Gérardin	60,1	8,0	7,5	
Alexander Kummer-Grämiger	99,0	18,0	12,0	1,1
Claude Lässer	111,0	34,0	12,9	16,8
René Longet	99,0	18,0	12,0	
Wolfgang Martz (Président du CNR)	123,0	34,0	14,0	24,2
John Morris (Président de l'ARC)	114,0	22,0	12,7	
Heinz Saner	106,5	26,0	12,3	5,2
Total pour les membres du Conseil d'administration actifs au 31.12.2018	1 616,2	298,0	136,2	119,7
Patrick Pruvot	39,1	20,0	4,5	
Urs Steiner	43,7	18,0	5,1	
Tilmann Steinhagen	48,2	28,0	5,8	
Christian Wanner ³	2,6	0,8	0,2	
Total Conseil d'administration	1 749,8	364,8	151,8	119,7

Les rémunérations comprennent les indemnités pour le mandat au Conseil d'administration, les jetons de présence ainsi que la rémunération en tant que membre de l'ARC, du CNR et du comité ad hoc ou du comité stratégique.

1 Comprend un abonnement général de 1^e classe pour le Président du Conseil d'administration

2 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et se sont élevées au total en 2018 à 119,7 millions de CHF.

3 Au cours de l'exercice 2018 et jusqu'à son départ le 5 juin 2018, Christian Wanner a, à la demande d'Alpiq, siégé au Conseil d'administration de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG).

Contrats de travail des membres de la Direction générale et contrats du Conseil d'administration

Les dispositions des contrats de travail des membres de la Direction générale sont conformes à l'ORAb.

Il est possible de conclure des mandats à durée déterminée ou à durée indéterminée avec les administrateurs; toutefois, seule l'élection annuelle au Conseil d'administration par l'Assemblée générale est déterminante pour le mandat. Il n'existe pas de contrats de travail entre Alpiq Holding SA et les membres du Conseil d'administration.

Conformément aux statuts, il est possible de conclure avec la Direction générale des contrats à durée déterminée de douze mois maximum, ou des contrats à durée indéterminée avec un préavis de douze mois au maximum. Les contrats de travail ne prévoient pas d'indemnités de départ.

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 28 février 2020

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les sections «Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2019 et 2018» aux pages 53 à 55 et «Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2019 et 2018» aux pages 56 à 58 du rapport de rémunération.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément aux statuts et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme aux statuts et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération d'Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 est conforme aux statuts et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young SA



Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Max Lienhard
Expert-réviseur agréé



Rapport financier

Groupe Alpiq

Commentaire financier	64
Comptes consolidés	73
Compte de résultat consolidé	74
Compte de résultat global consolidé	75
Bilan consolidé	76
Tableau de variation des fonds propres	78
Tableau de financement consolidé	80
Annexe aux comptes consolidés	82
Rapport de l'organe de révision	148
Aperçu des années 2015 – 2019	154

Alpiq Holding SA

Rapport annuel	156
Comptes annuels	157
Compte de résultat	158
Bilan	159
Annexe aux comptes annuels	160
Proposition du Conseil d'administration	165
Rapport de l'organe de révision	166

Commentaire financier

Lors de l'exercice 2019, le Groupe Alpiq a généré un EBITDA opérationnel de 106 millions de CHF. Comme prévu, celui-ci est inférieur à celui de l'exercice précédent. Les résultats du domaine opérationnel Generation Switzerland sont légèrement meilleurs que ceux de l'an dernier, mais toujours déficitaires. Le domaine opérationnel Generation International apporte à nouveau la plus grande contribution au résultat opérationnel, même si celle-ci est inférieure à celle de l'exercice précédent. Avec un résultat tout juste inférieur à celui de l'an dernier, le domaine opérationnel Digital & Commerce participe aussi positivement au résultat opérationnel.

Au regard d'un monde de l'énergie de plus en plus décarboné, numérisé et décentralisé, Alpiq a vendu pour des raisons stratégiques ses deux centrales au lignite tchèques de Kladno et de Zlín. Alpiq n'exploite ainsi plus de centrales à charbon. Ce désinvestissement permet à Alpiq de consolider son bilan et de renforcer son modèle d'affaires.

Fin mai 2019, Electricité de France (EDF) a vendu son paquet d'actions Alpiq de 25,04 % aux deux actionnaires du consortium d'Alpiq EOS Holding SA (EOS) et EBM (Genossenschaft Elektra Birseck). Le 10 juillet 2019, la société Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG (SKBAG), une filiale détenue à 100 % par CSF Infrastructures énergétiques Suisse, a publié le prospectus de l'offre publique d'acquisition volontaire. Avec l'exécution de l'offre publique d'acquisition, le free float, qui était déjà faible, a encore été réduit. Dans sa décision du 26 novembre 2019, SIX Exchange Regulation SA a approuvé la demande de décotation des actions Alpiq soumise par Alpiq Holding SA. La décotation a eu lieu le 17 décembre 2019 et le dernier jour de négoce à la SIX Swiss Exchange était le 16 décembre 2019. Suite à la décotation, la SKBAG

a repris l'ancien paquet d'actions EDF d'EOS et d'EBM (Genossenschaft Elektra Birseck). Au 31 décembre 2019, EOS, la SKBAG et le Consortium des Minoritaires Suisses détenaient conjointement 89,94 % du capital-actions et des droits de vote d'Alpiq.

Dans le contexte de la vente des activités de services et d'ingénierie conclue en 2018, Alpiq et Bouygues Construction ont des divergences de vue sur le montant d'ajustement final à appliquer dans le cadre du mécanisme d'ajustement du prix d'achat. C'est la raison pour laquelle les deux parties ont introduit, le 12 février 2019, une procédure d'arbitrage afin de faire valoir leurs revendications liées au mécanisme d'ajustement des prix. Alors qu'Alpiq revendiquait un montant supplémentaire de 12,9 millions de CHF, Bouygues Construction réclamait un montant de 205,1 millions de CHF en retour et introduisait le même jour une procédure d'arbitrage. Les deux procédures d'arbitrage ont entre-temps été regroupées en une seule procédure. Dans ses conclusions déposées actuellement dans la procédure d'arbitrage, Bouygues Construction a augmenté le montant initialement réclamé de 205,1 millions de CHF à un total d'environ 319 millions de CHF plus les intérêts. Alpiq conteste également fermement les nouvelles revendications de Bouygues Construction tant au niveau du montant que de la motivation et s'y opposera au cours de la procédure déterminée par le tribunal arbitral. Une décision du tribunal arbitral n'est pas attendue avant l'année 2022.

Début 2015, l'Office fédéral allemand de lutte contre les cartels a ouvert une enquête contre diverses sociétés du secteur de l'équipement technique de bâtiments pour soupçons d'accords restreignant la concurrence. Dans le cadre de cette procédure, il a prononcé, en décembre 2019,

2019: compte de résultat consolidé (compte pro forma avant et après effets exceptionnels)

En millions de CHF	2019			2018		
	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ¹	Résultat selon IFRS	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ¹	Résultat selon IFRS
Chiffre d'affaires net	4 080	19	4 099	5 240	- 54	5 186
Prestations propres activées et variation des coûts d'exécution des contrats	5		5	5		5
Autres produits d'exploitation	48	2	50	45		45
Total des produits d'exploitation	4 133	21	4 154	5 290	- 54	5 236
Charges d'énergie et de marchandises	- 3 723	70	- 3 653	- 4 837	- 87	- 4 924
Charges de personnel	- 192	2	- 190	- 188	- 23	- 211
Autres charges d'exploitation	- 112	- 31	- 143	- 99	7	- 92
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	106	62	168	166	- 157	9
Amortissements et dépréciations	- 127	- 274	- 401	- 155	- 14	- 169
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	- 21	- 212	- 233	11	- 171	- 160
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat			- 44			- 50
Charges financières			- 73			- 104
Produits financiers			14			9
Résultat avant impôts sur le revenu			- 336			- 305
Impôts sur le revenu			110			44
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies			- 226			- 261
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies			- 42			198
Résultat net			- 268			- 63

¹ Voir explications pages 68 et 69

une amende de 47,5 millions d'EUR contre Kraftanlagen München, une filiale d'Alpiq qui a été vendue. Kraftanlagen München rejette ces accusations et a fait appel de la sanction pécuniaire. Dans le cas d'une décision d'amende finale et exécutoire contre Kraftanlagen München, le contrat de vente entre Alpiq Holding SA et Bouygues Construction prévoit que celle-ci soit exclusivement supportée par Alpiq.

Afin de présenter et d'isoler clairement ce que l'on appelle les effets exceptionnels, le compte de résultat consolidé est présenté sous la forme d'un compte pro forma. Le présent commentaire sur la performance financière du Groupe Alpiq et de ses domaines opérationnels se réfère au résultat opérationnel EBITDA, c'est-à-dire au compte

de résultat avant effets exceptionnels. Le détail des catégories d'effets exceptionnels utilisées est indiqué au paragraphe «Indicateurs de performance alternatifs d'Alpiq».

Le Groupe Alpiq a généré un chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels de 4,1 milliards de CHF (variation par rapport à l'exercice précédent: - 1,2 milliard de CHF), un EBITDA de 106 millions de CHF (- 60 millions de CHF) et un EBIT de - 21 millions de CHF (- 32 millions de CHF).

Résultat opérationnel du Groupe Alpiq (avant effets exceptionnels)

Le Groupe Alpiq a généré un EBITDA opérationnel positif lors de l'exercice 2019. Comme prévu, celui-ci est toutefois inférieur à celui de l'exercice précédent.

Domaine opérationnel Generation Switzerland

Le domaine opérationnel Generation Switzerland se concentre sur la production d'électricité issue de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire suisses. Le portefeuille de centrales comprend des centrales au fil de l'eau, à accumulation et de pompage-turbinage ainsi que des participations dans les centrales nucléaires Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et Centrale Nucléaire de Leibstadt SA. Le domaine opérationnel gère également les participations dans HYDRO Exploitation SA et Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP).

Alpiq s'engage en faveur de la force hydraulique indigène exempte de CO₂ et réalise différents projets. Dix ans après le début de sa construction, la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance a franchi une nouvelle étape. En octobre, le lac de retenue du Vieux Emosson, dont le mur a été surélevé de 21,5 mètres, était plein pour la première fois. Les six pompes-turbines de 150 MW chacune seront progressivement mises en service et la centrale de 900 MW sera pleinement opérationnelle à partir du troisième trimestre 2021. Cette centrale est conçue afin de produire de l'électricité lors des pics de consommation et pour compenser l'irrégularité et la fluctuation de la production électrique issue des nouvelles énergies renouvelables. Alpiq détient une participation de 39 % dans Nant de Drance SA. Les Forces Motrices de la Gouggra SA, dans lesquelles Alpiq détient une participation de 54 %, ont décidé de rénover les trois groupes de machines de la centrale de Mottec. La modernisation réalisée de 2020 à 2022 permettra d'augmenter la puissance de la centrale hydroélectrique de 69 à 87 MW. En 2019 et 2020, Energie Electrique du Simplon SA, une filiale dont Alpiq détient 82 %, rénove totalement la centrale hydroélectrique de Tannuwald. Les sept groupes de machines existants seront remplacés par deux nouveaux groupes plus performants. Grâce à ces nouveaux équipements, la puissance de la centrale passera de 6 à 7 MW. Dans le domaine du nucléaire, le Conseil fédéral a entre autres décidé, en novembre 2019, dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG), de réduire le taux du rendement réel de 2,0 à 1,6 %. Cette décision entraîne des besoins de refinancement plus

élevés pour les sociétés exploitantes Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et Centrale Nucléaire de Leibstadt SA.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Generation Switzerland, de – 26 millions de CHF, est supérieure de 12 millions de CHF à celle de l'exercice précédent. L'augmentation de la prime de marché a eu une incidence positive sur le secteur de l'énergie hydraulique. En revanche, les apports hydrauliques élevés du premier semestre 2018, consécutifs à d'importantes chutes de neige suivies de la chaleur printanière, n'ont pas pu être atteints en 2019. Dans le secteur de l'énergie nucléaire, les volumes de production ont baissé par rapport à l'exercice précédent, en particulier en raison de l'arrivée à échéance en 2018 de contrats d'achat d'électricité à long terme. En revanche, Centrale Nucléaire de Leibstadt SA a enregistré, en 2019, une production plus élevée que l'année précédente, les travaux de maintenance ayant pris plus de temps que prévu en 2018.

Domaine opérationnel Generation International

Le domaine opérationnel Generation International comprend les deux unités opérationnelles Renewable Energy Sources et Thermal Power Generation. L'unité opérationnelle Renewable Energy Sources se concentre sur les éoliennes terrestres, les petites centrales hydroélectriques ainsi que les installations photovoltaïques industrielles en Suisse et en Europe. L'unité opérationnelle Thermal Power Generation produit de l'électricité et de la chaleur dans des centrales thermiques situées en Hongrie, en Italie et en Espagne. Le portefeuille de centrales comprend des centrales à gaz à cycle combiné et des turbines à gaz à démarrage rapide depuis la vente des centrales au lignite en Tchéquie. Dans ces trois pays, les opérateurs de réseaux locaux exploitent également ces installations flexibles pour réguler le réseau. Le domaine opérationnel Digital & Commerce ou des tiers vendent l'électricité produite sur le marché européen du négoce de l'électricité.

Le projet de parc éolien Bel Coster a franchi une nouvelle étape avec l'approbation du plan partiel d'affectation. Un recours a été déposé contre cette décision. Malgré tout, le projet se poursuit. Il prévoit l'implantation de neuf éoliennes d'une puissance de 3 à 4 MW dans le district

du Jura-Nord vaudois. Alpiq s'engage en faveur des énergies renouvelables. Celles-ci s'intègrent au monde énergétique décentralisé et décarboné de demain. Avec leur rendement électrique élevé et leur flexibilité, les centrales à gaz à cycle combiné comptent parmi les installations conventionnelles les plus performantes. Elles contribuent à la stabilité du réseau et fournissent d'autres services, comme de la chaleur pour les réseaux de chauffage urbain. En Italie, la centrale de Novel a été équipée d'un système de combustion peu polluant, qui contribue à accroître la flexibilité de l'installation. En août 2019, Alpiq a finalisé la vente des centrales au lignite tchèques de Kladno et de Zlín au groupe Sev.en Energy. Grâce à cette vente, Alpiq a réduit de plus de 60% les émissions de CO₂ de son parc de centrales et n'exploite plus de centrales à charbon.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Generation International, à hauteur de 88 millions de CHF, est inférieure de 68 millions de CHF à celle de l'exercice précédent. Les résultats de l'unité Renewable Energy Sources sont très légèrement en dessous de ceux de l'année précédente, principalement en raison de prix inférieurs à ceux de l'exercice précédent et d'un potentiel éolien moins favorable en Italie. L'unité Thermal Power Generation enregistre des résultats nettement inférieurs à ceux de l'année précédente, une évolution qui s'explique principalement par trois raisons. Premièrement, le contrat qui a expiré fin 2018 entre la centrale à gaz à cycle combiné de Csepel et MVM, la compagnie publique hongroise d'approvisionnement en énergie, a certes été reconduit, mais, comme attendu, à un prix inférieur, renégocié sur la base des conditions actuelles du marché. Deuxièmement, l'acquisition, à fin 2018, de la participation de 33,3% d'Eviva dans la centrale à gaz à cycle combiné de San Severo a entraîné une perte de revenus sur les contrats de tolling. Troisièmement, les centrales au lignite de Kladno et de Zlín ont été vendues et n'ont donc plus contribué aux bénéfices à partir de septembre 2019.

Domaine opérationnel Digital & Commerce

Le domaine opérationnel Digital & Commerce comprend l'optimisation des centrales d'Alpiq, d'unités de production décentralisées ainsi que d'électricité issue d'énergies renouvelables et produite par des tiers, de même que

le négoce et la commercialisation de produits standardisés et structurés qui répondent aux divers besoins de ses clients en Europe. Le négoce est un élément essentiel du modèle d'affaires d'Alpiq. Dans le domaine de la numérisation, Alpiq a mis en place des solutions visant à améliorer l'efficacité de ses activités et développé d'autres produits et services pour ses clients en Europe, en particulier dans les secteurs de la mobilité électrique, de la gestion de la charge ainsi que de la commercialisation de flexibilités sur les marchés de l'énergie. Les changements dynamiques intervenant dans un environnement complexe constituent des opportunités pour de nouveaux modèles d'affaires basés sur les services dans un monde de l'énergie numérisé.

Dans la plupart des pays, les prix de l'électricité sur les marchés à terme ont fortement chuté par rapport à l'exercice précédent. Avec une baisse de plus de 20%, la chute des prix a été particulièrement forte en Suisse et en France, en raison de la baisse des prix des combustibles, mais aussi de la production élevée d'électricité issue de parcs éoliens, d'installations photovoltaïques et de centrales au fil de l'eau. La faible disponibilité des centrales nucléaires françaises au dernier trimestre n'a pas permis de maintenir les prix. En Europe de l'Est, une certaine stabilité des prix de l'électricité a pu être observée, le froid hivernal et la sécheresse du premier semestre ayant soutenu les prix. En raison de l'offre excédentaire, accélérée par les importations élevées de gaz naturel liquéfié (GNL) et les niveaux record de stockage de gaz en fin d'année, les prix du gaz sur les marchés de gros se sont effondrés, enregistrant une baisse de 40%. Les certificats d'émission de CO₂ se sont maintenus et ont fluctué durant l'année autour de leur valeur initiale de 25 EUR/t. Dans de nombreux pays européens, les marges comptables des centrales à gaz (clean spark spreads) sont restées stables, voire ont légèrement augmenté. En France, dans un sondage réalisé en 2019, Alpiq a été élue pour la troisième fois consécutive meilleur fournisseur d'électricité aux clients industriels du marché français. Alpiq a l'intention de poursuivre le développement de ses activités de négoce traditionnelles dans toute l'Europe, d'identifier de nouvelles opportunités commerciales pour des services énergétiques innovants, et de développer des produits clients spécifiques. Alpiq

endosse un rôle de pionnier dans le domaine de la mobilité à faibles émissions de CO₂. Dans le secteur de la mobilité électrique, Alpiq a comme prévu développé son savoir-faire et sa présence sur le marché en Italie, en Allemagne et en Autriche. Elle est aussi parvenue à conforter sa position de leader sur le marché suisse des infrastructures de recharge. Alpiq joue par ailleurs un rôle-clé pour introduire en Suisse la mobilité électrique à pile à combustible. La première installation d'électrolyse de 2 MW de Suisse est mise en service à proximité de la centrale hydroélectrique de Gösgen et produira de l'hydrogène vert. La centrale est construite par Hydro-spider SA, dans laquelle Alpiq détient une participation de 45 %.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Digital & Commerce, à hauteur de 48 millions de CHF, est presque au même niveau que celle de l'exercice précédent. En raison notamment de l'augmentation des revenus des prestations de services système, l'optimisation en Italie est nettement plus élevée que l'année précédente. Associée à l'évolution positive de l'optimisation en Espagne, elle a permis de compenser la baisse des résultats de l'optimisation du portefeuille hydraulique et nucléaire en Suisse. Les activités de négoce en Europe de l'Est ont enregistré une évolution nettement positive par rapport à l'exercice précédent. Alpiq investit par ailleurs dans le développement des unités opérationnelles Energy Retail et Digital Technologies & Innovation. L'unité opérationnelle Energy Retail a poursuivi son expansion sur les marchés allemand et tchèque ainsi que le développement de sa stratégie sur le marché français. L'unité opérationnelle Digital Technologies & Innovation a déployé différents projets à l'échelle internationale, notamment dans le domaine de la mobilité électrique.

Indicateurs de performance alternatifs d'Alpiq

Pour mesurer et présenter sa performance opérationnelle, Alpiq utilise également des indicateurs de performance alternatifs, sauf pour le «Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)». Pour ce faire, Alpiq soustrait de ses résultats selon IFRS les effets exceptionnels qui ne font, selon elle, pas partie de son résultat opérationnel. Il ne s'agit pas ici d'indicateurs correspondants à une

définition standardisée selon IFRS. La comparaison avec les indicateurs définis par d'autres sociétés peut donc être limitée. Ces indicateurs sont publiés dans un compte pro forma, ce qui permet aux investisseurs de mieux comprendre comment la direction d'Alpiq mesure la performance du Groupe. Ils ne se substituent pas aux indicateurs basés sur IFRS. Alpiq n'utilise pas d'indicateurs de performance alternatifs pour son bilan et son tableau des flux de trésorerie.

Alpiq a défini les catégories suivantes d'effets exceptionnels:

Variations de la juste valeur (accounting mismatch)
Les variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie conclus dans le cadre de la couverture de la production d'électricité à venir ne reflètent pas la performance opérationnelle de l'activité, car elles sont économiquement liées aux fluctuations de la valeur des installations de production et des contrats à long terme. La hausse des prix forward se traduit par une augmentation de la valeur des futurs volumes de production et par une perte de valeur des couvertures correspondantes. En application des directives IFRS, les variations de la juste valeur des opérations de couverture doivent être prises en compte dès l'année sous revue. Dans la mesure où les futurs volumes de production ne sont pas évalués à leur juste valeur et que ces fluctuations de valeur ne peuvent donc pas être comptabilisées au cours de l'année sous revue, il en résulte un décalage des résultats motivé par des raisons comptables (accounting mismatch).

Evolution des fonds de désaffectation et de gestion des déchets

Les sociétés exploitantes des centrales nucléaires suisses sont dans l'obligation d'effectuer des versements aux fonds de désaffectation et de gestion des déchets afin de garantir leur financement. Les investissements dans ces fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux changements d'estimations sur lesquels Alpiq n'a aucune influence mais qui ont un impact sur le coût de l'électricité. La différence entre le rendement réel des fonds et le rendement des investissements de 3,5 % qui sert de base au calcul de la contribution conformément à l'ordonnance

Aperçu des effets exceptionnels

En millions de CHF	Variations de la juste valeur (accounting mismatch)		Evolution des fonds de désaffectation et de gestion des déchets		Bénéfices / pertes liés à la cession de parties de l'entreprise		Dépréciations et contrats déficitaires		Coûts de restructuration et litiges		Total des effets exceptionnels	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Chiffre d'affaires net	38	-64	-8	10					-11		19	-54
Autres produits d'exploitation					2						2	0
Total des produits d'exploitation	38	-64	-8	10	2				-11		21	-54
Charges d'énergie et de marchandises			119	-106			-48	19	-1		70	-87
Charges de personnel									2	-23	2	-23
Autres charges d'exploitation					-21				-10	7	-31	7
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	38	-64	111	-96	-19		-48	19	-20	-16	62	-157
Amortissements et dépréciations							-274	-14			-274	-14
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	38	-64	111	-96	-19		-322	5	-20	-16	-212	-171

sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG) est classée et déclarée comme effet exceptionnel.

Bénéfices / pertes liés à la cession de parties de l'entreprise

Le résultat de la cession de parties de l'entreprise ne concerne pas la performance opérationnelle d'Alpiq et limite les possibilités de comparaison avec d'autres périodes.

Dépréciations et contrats déficitaires

Les effets liés à des dépréciations d'immobilisations corporelles, d'actifs incorporels immobilisés (y compris les actifs détenus en vue de la vente) et de contrats déficitaires sont dus à des changements dans les attentes à l'égard des évolutions à venir. Ils ne sont donc pas pris en compte lors de l'évaluation, par la direction, de la performance opérationnelle d'Alpiq.

Coûts de restructuration et litiges

Alpiq entend par coûts de restructuration les dépenses engagées pour la création de nouvelles structures dans des domaines existants, les cessions d'entreprises et les cessations d'activités. Ces dépenses ne reflètent pas la

performance opérationnelle car elles sont réalisées lors de la mise en œuvre des mesures et leur effet est donc décalé. Cette catégorie comprend également les coûts liés à un paquet de mesures pris par la CPE Fondation de Prévoyance Energie visant à assurer son équilibre financier. Ces coûts sont principalement associés à des changements dans les hypothèses statistiques et actuarielles et ne peuvent donc subir d'influence directe. Les coûts liés à des litiges, qui comprennent aussi bien les frais de conseil juridique et les frais de procédure que les éventuels paiements effectués dans le cadre des litiges, sont classés comme effets exceptionnels dès lors qu'ils présentent un «caractère non récurrent» et limitent les possibilités de comparaison entre les différentes périodes.

Bilan consolidé et tableau des flux de trésorerie (après effets exceptionnels)

A la date de clôture du 31 décembre 2019, le total du bilan est de 7,4 milliards de CHF, contre 9,1 milliards de CHF fin 2018. L'actif immobilisé a baissé de 900 millions de CHF. Ceci est dû aux amortissements et dépréciations ainsi qu'à la vente d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o., qui détient les deux centrales thermiques de Kladno et Zlín. En outre,

les actifs de Flexitricity Ltd. ont été reclassés dans le poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente». Par ailleurs, les dépôts à long terme ont diminué de plus de 200 millions de CHF, principalement car, le 29 janvier 2019, la Cour suprême de Bucarest a statué que le montant de l'impôt ordonné par l'ANAF (Agenția Națională de Administrare Fiscală), l'administration fiscale roumaine, n'était pas exécutoire dans l'attente d'une décision de justice. Cette décision en faveur du recours d'Alpiq a pour conséquence que le montant exigé par l'ANAF ne doit plus être cautionné par une garantie bancaire et que les fonds nantis sont de nouveau à la libre disposition d'Alpiq. La baisse des autres actifs à long terme est due pour l'essentiel à une reclassification d'une créance dans l'actif circulant. Cette reclassification résulte du fait que le montant correspondant des prêts convertibles de Swissgrid SA devra être remboursé au cours des douze prochains mois. L'actif circulant a diminué d'environ 800 millions de CHF. Ceci est essentiellement dû à la réduction des valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés et des créances, qui résulte d'une baisse des prix des matières premières et de l'évolution des volatilités. Le poste «Actifs détenus en vue de la vente» comprend les actifs de Flexitricity Ltd.

Au 31 décembre 2019, les fonds propres s'élevaient à 3,7 milliards de CHF, une valeur en baisse d'environ 270 millions de CHF par rapport à la fin de l'année 2018 en raison notamment du résultat net. Les effets de la réévaluation des plans de prévoyance (IAS 19), du hedge accounting ainsi que des différences dues à la conversion des devises sont largement compensés. En raison de la baisse du résultat du bilan, la part des fonds propres est passée de 43,5 % à 49,8 %.

Les passifs financiers à court et long termes ont diminué d'environ 200 millions de CHF. Au 31 décembre 2019, ils s'élevaient à 1,3 milliard de CHF. Cette baisse est essentiellement due au remboursement d'un emprunt et aux remboursements de prêts. Depuis l'introduction d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, les engagements liés à des contrats précédemment classés en tant que contrats de location simple sont également comptabilisés au bilan en tant que passifs financiers. L'endettement net est passé de

247 millions de CHF à 206 millions de CHF. Suite à la baisse du résultat opérationnel, le ratio d'endettement dette nette/EBITDA avant effets exceptionnels est passé de 1,5 au 31 décembre 2018 à 1,9 au 31 décembre 2019.

Les fonds étrangers à long terme ont diminué d'environ 200 millions de CHF par rapport au 31 décembre 2018. Cette situation est essentiellement due à une reclassification soumise à échéance des passifs financiers et d'autres passifs à long terme ainsi qu'à la diminution des impôts différés sur le revenu consécutive à la vente d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o. Comparativement, les provisions à long terme ont augmenté d'environ 80 millions de CHF, principalement en raison du contrat déficitaire pour l'achat futur d'énergie de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance. Les fonds étrangers à court terme ont diminué de plus de 1,2 milliard de CHF. La baisse importante des valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés et des passifs liés aux activités de négoce est principalement due à la baisse des prix des matières premières et à l'évolution des volatilités.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles liées aux activités poursuivies ont baissé, passant de 7 millions de CHF lors de l'exercice précédent à -17 millions de CHF. Cette situation est notamment due à l'augmentation du fonds de roulement net. Le flux de trésorerie des activités d'investissement est dominé par l'entrée de trésorerie de 265 millions de CHF provenant de la vente des centrales de Klado et de Zlín. Ces fonds ont été utilisés pour payer les investissements, qui ont été strictement limités au nécessaire, et pour poursuivre la réduction de l'endettement brut. Les liquidités (y compris les liquidités du poste «Actifs détenus en vue de la vente») ont baissé de 193 millions de CHF pour atteindre 441 millions de CHF.

Reprise attendue en 2020

Les prix de l'électricité et du CO₂ sur les marchés de gros, qui sont couverts en francs suisses, auront un impact positif sur le résultat d'Alpiq en 2020. Alpiq fait partie intégrante d'un avenir énergétique respectueux du climat et compte y contribuer activement en Suisse et en Europe.



Comptes consolidés du Groupe Alpiq

Compte de résultat consolidé

En millions de CHF	Note	2019	2018
Chiffre d'affaires net	2.2	4 099	5 186
Prestations propres activées et variation des coûts de réalisation du contrat		5	5
Autres produits d'exploitation	2.3	50	45
Total des produits d'exploitation		4 154	5 236
Charges d'énergie et de marchandises	2.4	-3 653	-4 924
Charges de personnel	2.5	-190	-211
Autres charges d'exploitation		-143	-92
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)		168	9
Amortissements et dépréciations	4.1/4.2/5.2/5.3	-401	-169
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)		-233	-160
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	4.3	-44	-50
Charges financières	2.6	-73	-104
Produits financiers	2.6	14	9
Résultat avant impôts sur le revenu		-336	-305
Impôts sur le revenu	2.7	110	44
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies		-226	-261
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	5.2	-42	198
Résultat net		-268	-63
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net		3	14
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net		-271	-77
Résultat par action des activités poursuivies en CHF, dilué et non dilué	2.8	-9,28	-11,01
Résultat par action des activités non poursuivies en CHF, dilué et non dilué	2.8	-1,49	7,11
Résultat par action en CHF, dilué et non dilué	2.8	-10,77	-3,90

Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	2019	2018
Résultat net	- 268	- 63
Cash-flow hedges (sociétés du groupe)	38	51
Impôts sur le revenu	- 9	- 5
Net après impôts sur le revenu	29	46
Cash-flow hedges (centrales partenaires et autres entreprises associées)	1	2
Net après impôts sur le revenu	1	2
Différences issues des conversions en devises	9	- 2
Net après impôts sur le revenu	9	- 2
Postes recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	39	46
Réévaluation des plans de prévoyance (sociétés du groupe)	2	13
Impôts sur le revenu	- 1	- 4
Net après impôts sur le revenu	1	9
Réévaluation des plans de prévoyance (centrales partenaires et autres entreprises associées)	- 20	37
Impôts sur le revenu	4	- 8
Net après impôts sur le revenu	- 16	29
Postes non recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	- 15	38
Autre résultat	24	84
Résultat global	- 244	21
Participations ne donnant pas le contrôle	2	17
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA	- 246	4
dont résultat global des activités poursuivies	- 204	- 208
dont résultat global des activités non poursuivies	- 42	212

Bilan consolidé

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations corporelles	4.1	1 934	2 490
Immobilisations incorporelles	4.2	102	132
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	4.3	2 333	2 427
Dépôts à long terme	4.8		229
Autres actifs à long terme	3.3	107	160
Impôts sur le revenu différés	2.7	99	37
Actif immobilisé		4 575	5 475
Stocks	4.4	61	71
Instruments financiers dérivés		536	1 287
Créances	4.5	938	1 154
Comptes de régularisation		140	61
Dépôts à court terme		634	367
Titres		26	25
Liquidités	4.6	440	634
Actifs détenus en vue de la vente	5.3	19	
Actif circulant		2 794	3 599
Total des actifs		7 369	9 074

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2019	31.12.2018 (ajusté)
Capital-actions	3.7	279	279
Prime		4 259	4 259
Capital hybride	3.7	1 017	1 017
Bénéfices cumulés		- 1 956	- 1 681
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres		3 599	3 874
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	3.7	72	70
Total des fonds propres		3 671	3 944
Provisions à long terme	4.7	423	344
Impôts sur le revenu différés	2.7	426	492
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	6.3	50	50
Passifs financiers à long terme	3.5	1 175	1 307
Autres engagements à long terme	3.4	134	207
Fonds étrangers à long terme		2 208	2 400
Passifs d'impôts courants sur le revenu		43	44
Provisions à court terme	4.7	55	67
Passifs financiers à court terme	3.5	132	195
Autres engagements à court terme	4.9	562	882
Instruments financiers dérivés		432	1 223
Comptes de régularisation		258	319
Passifs détenus en vue de la vente	5.3	8	
Fonds étrangers à court terme		1 490	2 730
Fonds étrangers		3 698	5 130
Total des passifs		7 369	9 074

Pour les explications concernant les modifications dans la présentation, voir note 1.3.

Tableau de variation des fonds propres

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves de cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres au 1.1.2019	279	4 259	1 017	- 14	- 753	- 914	3 874	70	3 944
Résultat net de la période						- 271	- 271	3	- 268
Autre résultat				30	10	- 15	25	- 1	24
Résultat global				30	10	- 286	- 246	2	- 244
Distribution de dividendes							0	- 1	- 1
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 29	- 29		- 29
Variation des participations ne donnant pas le contrôle							0	1	1
Fonds propres au 31.12.2019	279	4 259	1 017	16	- 743	- 1 229	3 599	72	3 671

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves de cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres au 1.1.2018	279	4 259	1 017	- 56	- 745	- 818	3 936	25	3 961
Résultat net de la période						- 77	- 77	14	- 63
Autre résultat				47	- 4	38	81	3	84
Résultat global				47	- 4	- 39	4	17	21
Distribution de dividendes							0	- 5	- 5
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 33	- 33		- 33
Variation des participations ne donnant pas le contrôle				- 5	- 4	- 24	- 33	33	0
Fonds propres au 31.12.2018	279	4 259	1 017	- 14	- 753	- 914	3 874	70	3 944

Tableau de financement consolidé

En millions de CHF	Note	2019	2018
Résultat avant impôts sur le revenu des activités poursuivies		- 336	- 305
Adaptations concernant:			
Amortissements et dépréciations	4.1/4.2/5.2/5.3	401	169
Bénéfices sur la vente d'actifs immobilisés		- 3	- 1
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	4.3	44	50
Résultat financier	2.6	59	95
Autre résultat sans effet sur la trésorerie		40	13
Variation des provisions (hors intérêts)	4.7	47	- 71
Variation des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel et autres engagements à long terme		- 11	15
Variation des instruments dérivés		- 3	49
Variation de l'actif circulant net (hors dérivés, créances / passifs financiers à court terme et provisions à court terme)		- 247	17
Autres recettes / dépenses financières		4	- 5
Impôts sur le revenu payés		- 12	- 19
Flux de trésorerie des activités d'exploitation liées aux activités poursuivies		- 17	7
Flux de trésorerie des activités d'exploitation liées aux activités non poursuivies		- 2	- 123
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		- 19	- 116
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Investissements	4.1/4.2	- 71	- 52
Cessions		1	2
Filiales			
Acquisitions	5.1		6
Cessions	5.2	265	
Entreprises associées			
Investissements			- 2
Cessions		2	28
Prêts octroyés et participations financières			
Investissements	3.3	- 2	
Cessions / Remboursements			1
Variation des dépôts à court et à long terme		- 61	- 32
Dividendes des centrales partenaires, des autres entreprises associées et des participations financières	4.3	22	25
Intérêts reçus		2	1
Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités poursuivies		158	- 23
Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies	5.2	- 28	724
Flux de trésorerie des activités d'investissement		130	701

En millions de CHF	Note	2019	2018
Distribution de bénéfices aux participations ne donnant pas le contrôle		- 1	- 1
Nouveaux engagements financiers	3.5	53	4
Remboursement des engagements financiers	3.5	- 266	- 651
Variations des participations ne donnant pas le contrôle		1	
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides, comptabilisée dans les fonds propres sans effet sur le résultat	3.7	- 29	- 33
Intérêts payés		- 46	- 62
Flux de trésorerie des activités de financement liées aux activités poursuivies		- 288	- 743
Flux de trésorerie des activités de financement liées aux activités non poursuivies			- 1
Flux de trésorerie des activités de financement		- 288	- 744
Différences issues des conversions en devises		- 16	- 15
Variation des liquidités		- 193	- 174
Etat:			
Liquidités au 1.1.		634	808
dont liquidités	4.6	634	662
dont liquidités incluses dans les actifs détenus en vue de la vente	5.3		146
Liquidités au 31.12.		441	634
dont liquidités	4.6	440	634
dont liquidités incluses dans les actifs détenus en vue de la vente	5.3	1	
Variation		- 193	- 174

Annexe aux comptes consolidés

1 Vue d'ensemble

Alpiq Holding SA est une société anonyme régie par le droit suisse et dont le siège est à Lausanne. Cette société et ses filiales en Suisse et à l'étranger forment le Groupe Alpiq.

L'annexe aux comptes consolidés se structure de la manière suivante:

1 Vue d'ensemble

- 1.1 Base de présentation des comptes consolidés
- 1.2 Nouvelles méthodes comptables et méthodes comptables révisées
- 1.3 Modifications dans la présentation des comptes annuels
- 1.4 Incertitudes relatives aux estimations et décisions discrétionnaires significatives

2 Performance

- 2.1 Information sectorielle
- 2.2 Chiffre d'affaires net
- 2.3 Autres produits d'exploitation
- 2.4 Charges d'énergie et de marchandises
- 2.5 Charges de personnel
- 2.6 Charges financières et produits financiers
- 2.7 Impôts sur le revenu
- 2.8 Résultat par action

3 Gestion du risque, instruments financiers et financement

- 3.1 Gestion des risques financiers
- 3.2 Instruments financiers
- 3.3 Autres actifs à long terme
- 3.4 Autres engagements à long terme
- 3.5 Passifs financiers
- 3.6 Crédit-bail
- 3.7 Fonds propres

4 Actifs et passifs opérationnels

- 4.1 Immobilisations corporelles
- 4.2 Immobilisations incorporelles
- 4.3 Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées
- 4.4 Stocks
- 4.5 Créances
- 4.6 Liquidités
- 4.7 Provisions
- 4.8 Passifs éventuels et engagements de garantie
- 4.9 Autres engagements à court terme

5 Structure du Groupe

- 5.1 Regroupements d'entreprises
- 5.2 Sociétés cédées
- 5.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente
- 5.4 Principales sociétés du groupe et participations

6 Autres informations

- 6.1 Principes comptables généraux
- 6.2 Transactions avec des entreprises et parties liées
- 6.3 Prévoyance en faveur du personnel
- 6.4 Actifs nantis
- 6.5 Evénements après la date de clôture du bilan

1.1 Base de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) ainsi que selon les directives d'interprétation (IFRIC et SIC) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils correspondent à la loi suisse. Les comptes consolidés du Groupe Alpiq donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe Alpiq. Ils se basent sur les coûts historiques, à l'exception de postes spécifiques tels que les instruments financiers qui sont partiellement présentés à leur juste valeur. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a validé les comptes consolidés le 28 février 2020. Les comptes consolidés doivent encore être approuvés par l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 juin 2020.

1.2 Nouvelles méthodes comptables et méthodes comptables révisées Modifications, normes et interprétations appliquées pour la première fois en 2019

Le 1^{er} janvier 2019, les normes comptables internationales (IFRS) suivantes, utilisées par le Groupe Alpiq, sont entrées en vigueur:

- Modifications concernant IAS 19 Avantages du personnel
- Modifications concernant IAS 28 Participations dans des entreprises associées
- Modifications concernant IFRS 9 Instruments financiers
- IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux
- IFRS 16 Contrats de location
- Améliorations annuelles concernant les IFRS (cycle 2015 – 2017)

Les améliorations annuelles concernant les IFRS (cycle 2015 – 2017) ainsi que les modifications d'IAS 19, d'IAS 28 et d'IFRS 9 n'ont pas d'influence majeure sur le Groupe Alpiq.

IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'application d'IFRIC 23 n'a aucune incidence sur l'évaluation des dettes fiscales. Les dettes fiscales incertaines, qui figuraient auparavant dans les provisions et s'élevaient à 19 millions de CHF au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017: 20 millions de CHF), ont été reclassées dans les «Passifs d'impôts courants sur le revenu». Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2018 ont été adaptés en conséquence. De ce fait, les fonds étrangers à long terme ont diminué de 19 millions de CHF et les fonds étrangers à court terme augmenté du même montant. La présentation d'un troisième bilan a été supprimée pour des raisons d'importance relative.

IFRS 16 Contrats de location

La nouvelle directive régit l'inscription au bilan, l'évaluation et la présentation des contrats de location. Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe Alpiq a utilisé pour la première fois IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. En accord avec les dispositions transitoires, la période de comparaison n'a donc pas été adaptée et les ajustements correspondants ont été comptabilisés dans le solde initial du bilan au 1^{er} janvier 2019.

Avec l'introduction d'IFRS 16, la différence entre location simple et location-financement devient caduque pour le preneur, de sorte que les droits contractuels d'utilisation portant sur l'actif loué ainsi que la dette correspondant aux futurs paiements de location doivent être inscrits au bilan pratiquement pour tous les contrats de location. La directive prévoit des facilitations d'application pour les contrats de location à court terme et de faible valeur, auxquelles le Groupe Alpiq n'a toutefois pas recours. Dans le tableau des flux de trésorerie, à compter du 1^{er} janvier 2019, les paiements de location ne sont plus comptabilisés comme «Flux de trésorerie des activités d'exploitation», mais comme «Flux de trésorerie des activités de financement», aux postes «Remboursement des engagements financiers» et «Intérêts payés».

Les contrats de location qui étaient considérés comme location-financement selon IAS 17 ont été reclassés comme suit dans le cadre de la première application d'IFRS 16: au 1^{er} janvier 2019, les valeurs comptables des actifs loués et des engagements financiers correspondants ont été enregistrées comme de nouvelles valeurs comptables des droits contractuels d'utilisation et des obligations locatives à la date de la première application. Il s'agissait d'une reclassification purement comptable au niveau des immobilisations corporelles et des engagements financiers et n'a entraîné aucun ajustement d'évaluation.

Les contrats de location qui étaient considérés comme location simple selon IAS 17 ont également été comptabilisés, dans le cadre de la première application d'IFRS 16, comme des droits contractuels d'utilisation et des obligations locatives. Les droits d'utilisation ont alors été enregistrés à hauteur de l'obligation locative, majorés des éventuelles obligations de démantèlement et des coûts d'acquisition directement attribuables, et corrigés du montant enregistré au bilan au 31 décembre 2018 pour les paiements de location prépayés ou régularisés. Avec, pour conséquence, une augmentation des immobilisations corporelles au 1^{er} janvier 2019 de 25 millions de CHF.

En millions de CHF	1.1.2019
Biens immobiliers	20
Centrales	1
Autres immobilisations corporelles	4
Droits d'utilisation supplémentaires en raison de la première application d'IFRS 16 au 1.1.2019	25
Valeur comptable des centrales découlant de locations financement au 31.12.2018	32
Total des droits d'utilisation des actifs loués au 1.1.2019	57

Les obligations locatives portées au bilan au 1^{er} janvier 2019 représentent la valeur actuelle des futurs paiements de location restant sur la durée résiduelle, escomptée avec un taux marginal d'endettement spécifique au pays et applicable à la durée et à la devise. Le taux marginal d'endettement moyen pondéré s'élevait à 3,8 % au 1^{er} janvier 2019. Sur la base des engagements opérationnels au titre des contrats de location au 31 décembre 2018, le transfert suivant a été effectué sur le solde initial des dettes locatives au 1^{er} janvier 2019:

En millions de CHF	1.1.2019
Paiements minimaux au titre de la location résultant des contrats opérationnels de location au 31.12.2018	35
Effet lié à l'actualisation des futurs paiements de location	- 8
Autres effets	- 2
Obligations locatives supplémentaires en raison de la première application d'IFRS 16 au 1.1.2019	25
Valeur actuelle des obligations locatives découlant de locations financement au 31.12.2018	35
Obligations locatives au 1.1.2019	60
dont obligations locatives à long terme	54
dont obligations locatives à court terme	6

L'introduction d'IFRS 16 n'a pas eu de conséquence notable sur le Groupe Alpiq en tant que bailleur en charge opérationnelle car les règlements destinés aux bailleurs sont restés en grande partie inchangés.

Normes IFRS entrant prochainement en vigueur

L'IASB a publié les normes et interprétations suivantes qui concernent Alpiq:

Standard/Interprétation	Date d'entrée en vigueur	Application prévue à partir de
Modifications concernant IAS 1 et IAS 8: définition du terme «significatif»	1.1.2020	1.1.2020
Modifications concernant IFRS 3: regroupements d'entreprises	1.1.2020	1.1.2020
Modifications concernant IFRS 9, IAS 9 et IFRS 7: réforme des taux d'intérêt de référence	1.1.2020	1.1.2020
Modifications concernant le cadre conceptuel de la présentation des comptes	1.1.2020	1.1.2020
IFRS 17: contrats d'assurance	1.1.2021	1.1.2021
Modifications concernant IAS 1: classement des passifs en tant que passifs courants et non courants	1.1.2022	1.1.2022
Modifications concernant IFRS 10 et IAS 28: cession d'actifs d'un investisseur (ou apport) à son entreprise associée ou coentreprise	non définie	non définie

En s'appuyant sur les analyses précédentes, Alpiq ne s'attend à aucune incidence significative des nouveautés mentionnées ci-dessus sur les comptes consolidés du Groupe Alpiq.

1.3 Modifications dans la présentation des comptes annuels

Alpiq contrôle constamment la présentation des rapports financiers en termes de transparence, de lisibilité et d'exactitude. Dans les présents comptes consolidés, outre les effets précédemment mentionnés résultant de la première application d'IFRIC 23 et d'IFRS 16, le contenu et la structure de l'ensemble de l'annexe aux comptes consolidés ont été adaptés pour améliorer la lisibilité et la facilité d'utilisation. Ces adaptations portent en particulier sur:

- la réorganisation des notes en fonction de leur pertinence et grâce à une structuration systématique selon le type de publication
- l'intégration de méthodes spécifiques de présentation des comptes, d'incertitudes importantes relatives aux estimations, ainsi que d'hypothèses et de décisions discrétionnaires essentielles émanant de la direction et relatives à la publication dans le poste concerné
- l'accent placé en conséquence sur les informations correspondantes et importantes, et sur les redondances à éviter

Dans certaines notes, les tableaux ont été adaptés pour ajuster l'information aux réalités de l'industrie et des entreprises, mais aussi pour accroître la transparence et la compréhension. Les chiffres des années précédentes ont été adaptés en conséquence.

1.4 Incertitudes relatives aux estimations et décisions discrétionnaires significatives

L'établissement des comptes consolidés exige de la part de la direction des estimations, des hypothèses et des décisions discrétionnaires qui peuvent avoir des conséquences significatives sur les actifs et les passifs portés au bilan, ainsi que sur les produits et charges et les informations. Les estimations et hypothèses reposent sur l'expérience du passé et sur la meilleure évaluation possible du futur. Estimations et valeurs réelles peuvent différer significativement. Les changements éventuels sont ajustés pour la période durant laquelle ils ont été identifiés et sont publiés.

Les explications portant sur les incertitudes relatives aux estimations et les décisions discrétionnaires significatives sont indiquées en couleur. Elles sont fournies dans les notes suivantes: 2.2 Chiffre d'affaires net, 2.7 Impôts sur le revenu, 3.2 Instruments financiers, 3.6 Crédit-bail, 4.1 Immobilisations corporelles, 4.2 Immobilisations incorporelles, 4.7 Provisions, 4.8 Passifs éventuels et engagements de garantie, 5.2 Sociétés cédées et 6.3 Prévoyance en faveur du personnel.

2 Performance

2.1 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe Alpiq est basée sur la structure d'organisation et de direction interne du Groupe ainsi que sur les rapports financiers internes à l'intention des organes de direction. Les segments soumis à rapport selon IFRS 8 regroupent les trois domaines opérationnels Generation Switzerland, Generation International et Digital & Commerce tels qu'ils sont présentés sur l'organigramme en page 16. Ceux-ci sont analysés individuellement par la Direction générale à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources. A cet égard, les résultats des secteurs (EBITDA, EBIT) sont les paramètres déterminants pour la gestion et l'évaluation internes d'Alpiq. Outre les coûts d'achat d'énergie et de production, les coûts d'exploitation englobent l'ensemble des frais opérationnels, y compris les prestations de personnel et de services. Aucun regroupement de secteurs d'activité opérationnels qui doivent faire l'objet de rapports n'a été effectué.

- Le domaine opérationnel Generation Switzerland regroupe la production électrique suisse issue de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire. Le portefeuille de centrales comprend des centrales au fil de l'eau, à accumulation et de pompage-turbinage, les participations dans les centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt ainsi que le projet de centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance. Le domaine opérationnel gère également les participations dans HYDRO Exploitation SA et Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP).
- Le domaine opérationnel Generation International englobe la production d'électricité provenant de parcs éoliens, de petites centrales hydroélectriques et d'installations photovoltaïques industrielles, l'exploitation des centrales et le développement de divers projets de parcs éoliens. Le domaine opérationnel comprend également la production d'électricité et de chaleur issues de centrales thermiques situées en Hongrie, en Italie et en Espagne, ainsi qu'en Tchéquie jusqu'au 30 août 2019. Le portefeuille de centrales comprend des centrales à gaz à cycle combiné et des centrales à turbine à gaz. Le domaine opérationnel Digital & Commerce ou des tiers vendent le courant sur le marché européen du négoce de l'électricité. Dans les quatre pays, les opérateurs de réseau locaux exploitent ces centrales afin de réguler le réseau.
- Le domaine opérationnel Digital & Commerce comprend l'optimisation des centrales Alpiq, d'unités de production décentralisées ainsi que d'électricité issue d'énergies renouvelables et produite par des tiers. Il couvre également le négoce de produits standardisés et structurés dans les domaines de l'électricité et du gaz, ainsi que des droits d'émission et des certificats. Le domaine opérationnel se concentre en outre sur le développement de produits et services dotés d'intelligence artificielle à apprentissage automatique afin d'optimiser et d'interconnecter à l'avenir tous les systèmes de gestion de l'énergie grâce à la numérisation. Digital & Commerce dispose également d'un centre de compétence pour la mobilité électrique.

Le rapprochement des résultats des secteurs opérationnels avec les chiffres consolidés du Groupe Alpiq intègre les unités qui n'opèrent pas sur le marché (notamment Group Center & autres sociétés), les effets liés à la consolidation du Groupe (y compris les effets de devises étrangères suite à l'application de cours moyens différents dans le Management Reporting) ainsi que d'autres postes de rapprochement présentés dans une colonne séparée. Ces derniers englobent d'une part un report entre le chiffre d'affaires net externe et les autres produits à hauteur de 16 millions de CHF (exercice précédent: 13 millions de CHF) lié aux structures des comptes qui ne sont pas les mêmes dans les rapports internes et les rapports externes. D'autre part, le Group Center comprenait des recettes et coûts liés à la cession des activités de services et d'ingénierie, qui figuraient aux postes «Autres produits» et «Coûts d'exploitation» de l'exercice 2018. Dans

le compte de résultat selon IFRS, ces montants sont compris dans le «Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies». Group Center & autres sociétés comprend les participations financières et non stratégiques directement affectées et pas comptabilisées dans les domaines opérationnels ainsi que les activités centrales du Groupe qui englobent Alpiq Holding SA et les unités fonctionnelles.

2019: informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Consoli- dation	Rapproche- ment	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires net avec des tiers	147	198	3 752	- 8	- 6	16	4 099
Transactions internes	453	85	46	11	- 595		0
Effets exceptionnels ¹	1	14	- 32	- 2			- 19
Chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels	601	297	3 766	1	- 601	16	4 080
Chiffre d'affaires net	600	283	3 798	3	- 601	16	4 099
Autres produits	53	6	5	24	- 17	- 16	55
Effets exceptionnels ¹				- 2			- 2
Produits d'exploitation avant effets exceptionnels	654	303	3 771	23	- 618	0	4 133
Produits d'exploitation	653	289	3 803	27	- 618	0	4 154
Coûts d'exploitation	- 606	- 216	- 3 728	- 53	617		- 3 986
Effets exceptionnels ¹	- 74	1	5	27			- 41
EBITDA avant effets exceptionnels	- 26	88	48	- 3	- 1	0	106
EBITDA	47	73	75	- 26	- 1	0	168
Amortissements et dépréciations	- 57	- 313	- 27	- 7	3		- 401
Effets exceptionnels ¹		258	19		- 3		274
EBIT avant effets exceptionnels	- 83	33	40	- 10	- 1	0	- 21
EBIT	- 10	- 240	48	- 33	2	0	- 233
Effectif à la date de clôture au 31.12.	136	204	582	304			1 226
Immobilisations corporelles	1 431	396	5	102			1 934
Immobilisations incorporelles	44	26	20	12			102
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 326	5		2			2 333
Actifs à long terme	3 801	427	25	116	0	0	4 369
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	25	32	9	4			70

1. Contiennent des effets provenant de la cession de parties de l'entreprise ainsi que de la performance des participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, de variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie, qui ont été conclus dans le cadre de la couverture de la future production d'électricité, de provisions, de dépréciations et de coûts de restructuration. Voir explications pages 68 et 69.

2018: informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Consoli- dation	Rapproche- ment	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires net avec des tiers	118	338	4 725	-9	1	13	5 186
Transactions internes	500	84	20	15	-619		
Effets exceptionnels ¹	2		52				54
Chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels	620	422	4 797	6	-618	13	5 240
Chiffre d'affaires net	618	422	4 745	6	-618	13	5 186
Autres produits	42	5	7	212	-7	-209	50
Effets exceptionnels ¹				-196		196	
Produits d'exploitation avant effets exceptionnels	662	427	4 804	22	-625	0	5 290
Produits d'exploitation	660	427	4 752	218	-625	-196	5 236
Coûts d'exploitation	-802	-271	-4 733	-60	624	15	-5 227
Effets exceptionnels ¹	102		-16	32		-15	103
EBITDA avant effets exceptionnels	-38	156	55	-6	-1	0	166
EBITDA	-142	156	19	158	-1	-181	9
Amortissements et dépréciations	-64	-80	-17	-8			-169
Effets exceptionnels ¹		2	12				14
EBIT avant effets exceptionnels	-102	78	50	-14	-1	0	11
EBIT	-206	76	2	150	-1	-181	-160
Effectif à la date de clôture au 31.12.	130	592	529	297			1 548
Immobilisations corporelles	1 458	931	4	97			2 490
Immobilisations incorporelles	48	30	42	12			132
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 415	8	1	3			2 427
Actifs à long terme	3 921	969	47	112	0	0	5 049
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	-13	-22	-11	-4			-50

¹ Contiennent des effets provenant de la cession de parties de l'entreprise ainsi que de la performance des participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, de variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie, qui ont été conclus dans le cadre de la couverture de la future production d'électricité, de provisions, de dépréciations et de coûts de restructuration. Voir explications pages 68 et 69.

2019: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	Tchéquie	Hongrie	Pologne	Royaume-Uni	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires net avec des tiers	473	558	1 122	485	115	331	233	116	666	4 099
Immobilisations corporelles	1 492		122	232	2	29			57	1 934
Immobilisations incorporelles	77		7	11					7	102
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 333									2 333
Actifs à long terme	3 902	0	129	243	2	29	0	0	64	4 369

2018: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	Tchéquie	Hongrie	Pologne	Royaume-Uni	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires net avec des tiers	686	334	1 377	517	258	287	317	253	1 157	5 186
Immobilisations corporelles	1 513		124	252	524	31			46	2 490
Immobilisations incorporelles	87		8	12				16	9	132
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 427									2 427
Actifs à long terme	4 027	0	132	264	524	31	0	16	55	5 049

Le chiffre d'affaires net par pays réalisé avec des clients externes est imputé au domicile du client. La présente information sectorielle indique de façon séparée les pays dans lesquels Alpiq a réalisé le chiffre d'affaires net le plus important au cours de l'exercice sous revue ou de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires net réalisé dans d'autres pays est regroupé sous «Autres pays». Il n'existe aucune transaction avec un client externe dont les revenus se montent à 10% ou plus du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe Alpiq. Les actifs à long terme comprennent les immobilisations corporelles (y compris les droits d'utilisation), les immobilisations incorporelles et les participations dans les pays concernés.

2.2 Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net du Groupe Alpiq comprend le chiffre d'affaires sur les contrats clients (IFRS 15) et le résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers (IFRS 9).

2019: ventilation du chiffre d'affaires net

En millions de CHF	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Total
Chiffre d'affaires issu de l'énergie et des services réseau	119	196	3 736		4 051
Chiffre d'affaires issu des activités énergétiques et de la mobilité électrique			9		9
Chiffre d'affaires issu d'autres prestations	15		1		16
Total du chiffre d'affaires découlant de contrats clients	134	196	3 746	0	4 076
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	28	1	3	-9	23
Chiffre d'affaires net	162	197	3 749	-9	4 099

2018: ventilation du chiffre d'affaires net

En millions de CHF	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Total
Chiffre d'affaires issu de l'énergie et des services réseau	142	324	4 742		5 208
Chiffre d'affaires issu des activités énergétiques et de la mobilité électrique			10		10
Chiffre d'affaires issu d'autres prestations	12		1		13
Total du chiffre d'affaires découlant de contrats clients	154	324	4 753	0	5 231
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	-24	15	-27	-9	-45
Chiffre d'affaires net	130	339	4 726	-9	5 186

Principes comptables

Alpiq honore par principe ses obligations de prestations à titre principal. Toutefois, concernant les obligations de prestations relatives au transfert d'énergie, Alpiq joue le rôle d'agent sur tous les marchés où elle est présente. Quand Alpiq agit en qualité d'agent, le chiffre d'affaires fait l'objet d'une comptabilisation nette des coûts correspondants.

Chiffre d'affaires issu de l'énergie et des services réseau

Le chiffre d'affaires généré par les livraisons d'énergie dans le cadre de contrats avec des clients («own use exception» relevant d'IFRS 9) est par principe comptabilisé sur toute la durée de la prestation convenue. Dans le cadre des livraisons d'énergie, Alpiq a cependant droit à des indemnités correspondant à la contre-valeur du client pour l'énergie déjà livrée. En pareil cas, Alpiq applique la dérogation optionnelle et inclut le chiffre d'affaires dans le montant pouvant être facturé. Dans le cadre de certains contrats, Alpiq vend le droit proportionnel à la production d'énergie d'une centrale. Le chiffre d'affaires issu de ces contrats est comptabilisé sur la période correspondant à la réalisation des dépenses.

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la fourniture de services système a lieu de façon linéaire tout au long de la période au cours de laquelle Alpiq s'engage à fournir ces services système. La comptabilisation du chiffre d'affaires concernant les services système a lieu en même temps que leur livraison.

Dans le cadre de la vente d'énergie, les pénalités (par exemple en cas d'écart entre les quantités d'énergie livrées et les quantités contractuelles) représentent une composante variable. Ces pénalités ne sont intégrées dans le calcul du prix de transaction que lorsqu'elles deviennent hautement probables, ce qui ne peut généralement être estimé que vers la fin de la période de livraison. La date de comptabilisation de ces composantes de prix variables constitue une décision discrétionnaire significative.

Chiffre d'affaires issu des prestations énergétiques et de la mobilité électrique

Les revenus des activités liées à la mobilité électrique et à la gestion de l'énergie sont comptabilisés une fois l'équipement installé. Jusqu'à la date de la comptabilisation du chiffre d'affaires, les frais encourus sont portés à l'actif avec les stocks, tandis que les paiements anticipés perçus sont portés au passif sous forme de passifs sous contrat (acomptes reçus de clients). Les prestations réalisées après l'installation sont considérées comme des obligations de prestations séparées. Le prix de ces prestations est comptabilisé dans le chiffre d'affaires en fonction de l'avantage économique qu'il procure au client. Les revenus liés à des projets sont comptabilisés sur la période de la prestation, leur évolution étant principalement mesurée selon la méthode d'entrée basée sur les coûts. Les chiffres d'affaires qui ne sont pas encore comptabilisables sont inscrits au bilan en tant qu'actifs contractuels, après déduction d'acomptes versés. En cas d'excédent d'acomptes, les chiffres d'affaires qui ne sont pas encore comptabilisables sont portés au passif sous forme de passifs contractuels.

La méthode de détermination de l'avancement des projets est soumise à la discrétion d'Alpiq. Avec la méthode d'entrée basée sur les coûts, le chiffre d'affaires enregistré reflète du mieux possible la prestation déjà livrée au client. L'utilisation de cette méthode se traduit par certaines estimations et pronostics. Ainsi, en particulier, les coûts supplémentaires attendus jusqu'à l'achèvement du projet, qui influencent le degré d'achèvement, sont liés à une incertitude considérable. En outre, les coûts totaux estimés peuvent différer des coûts effectifs à la fin du projet. Dans le cadre du contrôle des projets, les estimations de coûts sont régulièrement vérifiées et modifiées le cas échéant. Ces modifications concernent les coûts totaux attendus, le degré d'achèvement, et par conséquent également le montant du chiffre d'affaires déjà enregistré.

Chiffre d'affaires issu d'autres prestations

Les autres revenus de prestations relatifs à des contrats conclus avec des clients sont comptabilisés de façon linéaire sur toute la durée de l'obligation de prestation. Alpiq fait de plus appel à la dérogation optionnelle suivante: si Alpiq a droit à des indemnités correspondant à la contre-valeur du client, le chiffre d'affaires est inclus dans le montant devant être facturé.

Dérogations appliquées aux chiffres d'affaires découlant de contrats clients

Alpiq met à profit la dérogation mentionnée dans IFRS 15 et, dans la mesure du possible, renonce à présenter les obligations de prestations restantes à l'issue de la période sous revue. Après l'application de cette dérogation, les activités poursuivies ne révèlent pas d'obligations de prestations restantes significatives à l'issue de la période sous revue.

Alpiq applique la dérogation disponible et renonce à l'activation de coûts en vue de la conclusion d'un contrat client, dans la mesure où ceux-ci sont amortis dans un délai d'un an. Après l'application de cette dérogation, Alpiq n'a pas inscrit de coûts significatifs au bilan.

Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers

Les dérivés de l'énergie et les dérivés financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de valeur des produits dérivés de l'énergie figurent dans le chiffre d'affaires net de la période concernée. Le résultat du négoce des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers inclut les gains et les pertes issus des transactions réalisées et des fluctuations de valeur des transactions non réalisées évaluées à leur juste valeur. Des explications complémentaires sur l'évaluation figurent dans la note 3.2.

2.3 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les revenus provenant de subventions publiques, comme la prime de marché pour les grandes installations hydroélectriques suisses. Ce poste comporte aussi les revenus des opérations de crédit-bail, ainsi que les revenus qui ne découlent pas de l'activité habituelle du Groupe Alpiq. En général, ce deuxième type de revenus ne présente pas un caractère récurrent planifiable. Il peut s'agir des bénéfices de cessions d'actifs immobilisés ou de parties d'entreprises, de prestations d'assurances et de paiements provenant de procédures juridiques.

En millions de CHF	2019	2018
Primes de marché	31	21
Revenus des opérations de crédit-bail	2	2
Bénéfices sur la vente d'actifs immobilisés	3	1
Autres	14	21
Autres produits d'exploitation	50	45

Prime de marché pour les grandes installations hydroélectriques en Suisse

En accord avec la loi sur l'énergie (LEne), les exploitants de grandes installations hydroélectriques en Suisse, dont la puissance mécanique brute moyenne est supérieure à 10 MW, ont le droit de bénéficier d'une prime de marché rétribuant l'électricité produite par ces installations et vendue sur le marché en dessous du prix de revient. Si le risque de ne pas couvrir les coûts de revient n'est pas assumé par les exploitants des centrales hydroélectriques mais par leurs propriétaires ou les fournisseurs d'électricité, la prime de marché revient à ces derniers. Le droit correspondant est né pour la première fois en 2018 sur la base des chiffres commerciaux de 2017 et s'applique pour la dernière fois en 2022 sur la base des chiffres commerciaux de 2021 en raison de l'échéance fixée dans la LEne. Le requérant qui souhaite faire valoir un droit à la prime de marché pour une année précise doit déposer un dossier de demande complet au plus tard le 31 mai de l'année concernée. Si les prétentions (droits) de tous les ayants droit dépassent les moyens financiers disponibles, elles seront toutes réduites de façon linéaire. Tout droit à une prime de marché dépend des autres prétentions en cas de demande de subventions excédentaire. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) annonce la décision des droits à tous les requérants en même temps.

Le total des ressources disponibles pour la prime de marché et les droits effectifs en la matière étant encore inconnus lors de la première décision, l'OFEN peut décider de verser aux requérants 100 % ou 80 % du montant provisoire fixé. 20 % peuvent être réservés pour des questions techniques liées à l'exécution et ne seront réglés qu'avec la deuxième décision. L'OFEN évite ainsi autant que possible le remboursement éventuel d'un trop-perçu, qui est contraignant sur le plan administratif.

Droit 2019

La première décision pour le droit de l'année 2019 a été communiquée le 7 novembre 2019, avec une entrée en vigueur en décembre 2019. Le droit pour Alpiq concernant l'exercice 2019 s'est élevé à 25 millions de CHF et a été intégralement comptabilisé, puisque l'OFEN a décidé de verser 100 % du montant, après l'entrée en vigueur de la première décision.

Droit 2018

La deuxième décision pour le droit de l'année 2018 a été communiquée le 7 novembre 2019, avec une entrée en vigueur en décembre 2019. Le droit pour Alpiq pour l'exercice 2018 s'est élevé à 27 millions de CHF. La comptabilisation s'est effectuée de la manière suivante: 21 millions de CHF pour l'exercice 2018 et 6 millions de CHF pour l'exercice 2019.

Principes comptables

Les primes de marché pour les grandes installations hydroélectriques en Suisse sont des subventions publiques au sens d'IAS 20. Les subventions publiques ne peuvent être comptabilisées que lorsque le droit à ces subventions est suffisamment certain. Alpiq considère le droit à une prime de marché à hauteur du paiement annoncé comme suffisamment sûr au sens d'IAS 20, dès que la décision est exécutoire. Cela signifie qu'au moment où la première décision est exécutoire, 100 % ou 80 % du montant provisoirement mis à disposition sont comptabilisés, en fonction du montant payé. Le montant restant est comptabilisé dès que la deuxième décision est applicable.

Revenus des opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées comme contrats de location-financement ou de location simple conformément aux exigences d'IFRS 16. Les transactions doivent être considérées comme une location-financement lorsque l'ensemble des opportunités et des risques liés avec la propriété à un actif sous-jacent est généralement transféré au preneur. Toutes les autres activités de location ne remplissant pas les critères de la location-financement sont portées au bilan comme location simple. Comme dans l'exercice précédent, Alpiq dispose uniquement de contrats de location simple. Il s'agit surtout de la location d'espaces commerciaux de biens immobiliers se trouvant sur la propriété foncière d'Alpiq. Les actifs loués sont portés au bilan comme immobilisations corporelles et les paiements de location sont enregistrés de façon linéaire sur la durée du contrat.

	< 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	> 5 ans	Flux de trésorerie Total
Paiements de location non actualisés attendus	2	2	1	1	1	1	8

2.4 Charges d'énergie et de marchandises

En millions de CHF	2019	2018
Achat d'électricité de tiers	- 2 542	- 3 527
Achat d'électricité des centrales partenaires	- 345	- 587
Autres achats d'énergie	- 619	- 743
Charges de marchandises	- 6	- 9
Autres charges d'énergie et de marchandises	- 82	- 85
Total avant provisions	- 3 594	- 4 951
Provisions pour contrats déficitaires	- 59	27
Total	- 3 653	- 4 924

En substance, le poste «Autres achats d'énergie» englobe les coûts d'acquisition pour l'achat de combustibles (gaz et charbon) et de certificats. Le poste «Autres charges d'énergie et de marchandises» comprend principalement les redevances hydrauliques, les droits de concession et les coûts de maintenance des installations.

2.5 Charges de personnel

En millions de CHF	2019	2018
Salaires et traitements	- 152	- 154
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	- 13	- 28
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de cotisations	- 1	- 1
Charges de couverture sociale et autres charges de personnel	- 24	- 28
Charges de personnel	- 190	- 211

Effectif à la date de clôture

	31.12.2019	31.12.2018
Effectif, équivalents plein temps	1 218	1 541
Apprentis	8	7
Total	1 226	1 548

La réduction du nombre de postes à temps plein est essentiellement due à la vente d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o.

2.6 Charges financières et produits financiers

En millions de CHF	2019	2018
Charges financières		
Charges d'intérêts	- 50	- 61
Intérêt net sur plans de prévoyance et provisions	- 15	- 15
Autres charges financières	- 8	- 20
Effets liés aux taux de change		- 8
Total	- 73	- 104
Produits financiers		
Produits d'intérêts	2	1
Bénéfice lié à la réévaluation des dérivés de taux d'intérêt		2
Autres produits financiers	11	6
Effets liés aux taux de change	1	
Total	14	9
Charges financières nettes	- 59	- 95

Alpiq a procédé au rachat d'une partie des emprunts au cours de l'exercice précédent. Les frais se sont élevés à 17 millions de CHF et sont compris dans le poste «Autres charges financières».

2.7 Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu à charge du compte de résultat

En millions de CHF	2019	2018
Impôts sur le revenu courants	- 21	- 32
Impôts sur le revenu différés	131	76
Total	110	44

Compte de rapprochement

En millions de CHF	2019	2018
Résultat avant impôts sur le revenu	- 336	- 305
Taux attendu de l'impôt sur le revenu (taux d'imposition moyen suisse)	21 %	21 %
Impôts sur le revenu au taux attendu	71	64
Éléments entraînant des incidences fiscales:		
Écart du taux d'imposition 21 % par rapport aux taux d'impôt sur le revenu locaux prévus	- 25	- 18
Revenus exonérés d'impôt	35	36
Charges fiscalement non déductibles	- 34	- 35
Évaluation des reports de pertes	42	- 6
Incidence des variations de taux d'imposition	3	3
Années précédentes	17	2
Autres incidences	1	- 2
Total des impôts sur le revenu	110	44
Taux effectif de l'impôt sur le revenu	32,7 %	14,4 %

Variation des impôts différés actifs et passifs

En millions de CHF	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs, nets
Etat au 31.12.2017	15	533	518
Variation liée à la première application d'IFRS 9		- 1	- 1
Impôts différés comptabilisés dans le compte de résultat	32	- 44	- 76
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat	- 9	2	11
Variation du périmètre de consolidation		4	4
Différences issues des conversions en devises	- 1	- 2	- 1
Etat au 31.12.2018	37	492	455
Impôts différés comptabilisés dans le compte de résultat	60	- 71	- 131
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat	5	11	6
Variation du périmètre de consolidation		- 5	- 5
Différences issues des conversions en devises	- 3	- 1	2
Etat au 31.12.2019	99	426	327

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine des différences temporelles

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Pertes fiscales et impôts actifs pas encore utilisés	36	29
Immobilisations corporelles	49	15
Autres actifs immobilisés	4	5
Actif circulant	17	9
Provisions et engagements	27	47
Total des impôts différés actifs en termes bruts	133	105
Immobilisations corporelles	155	220
Autres actifs immobilisés	228	243
Actif circulant	49	51
Provisions et engagements	28	46
Total des impôts différés passifs en termes bruts	460	560
Impôts différés passifs, nets	327	455
Impôts actifs inscrits au bilan	99	37
Impôts passifs inscrits au bilan	426	492

Au 31 décembre 2019, certaines filiales disposaient de reports de pertes fiscales de 770 millions de CHF au total (exercice précédent: 851 millions de CHF), qu'elles peuvent compenser au cours de prochaines périodes par des bénéfices imposables. Dans le poste «Impôts sur le revenu différés», le Groupe Alpiq n'a pas porté au bilan des avoirs fiscaux découlant de reports de pertes de 614 millions de CHF (716 millions de CHF) car, pour les impôts différés actifs, seuls les reports de pertes fiscales dont la probabilité de conversion en avoirs fiscaux semble réalisable sont pris en considération. Le taux d'imposition applicable aux reports de pertes non inscriptibles à l'actif s'élève en moyenne à 17,8% (23,0%). Ces reports de pertes sont comptabilisés dans les périodes ci-après:

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Sur 1 an	53	195
Sur 2 – 3 ans	77	123
Après 3 ans	357	119
Utilisable sans limitation	127	279
Total des reports de pertes non inscriptibles à l'actif	614	716

Il existe par ailleurs des différences d'évaluation temporaires déductibles qui n'ont pas été portées à l'actif, à hauteur de 161 millions de CHF (344 millions de CHF).

Pour le calcul des impôts courants sur le revenu, les hypothèses sont établies en s'appuyant sur les bases légales locales. Les impôts réels à payer peuvent différer du montant initialement calculé, puisque la taxation définitive a en partie lieu plusieurs années après la clôture de l'exercice sous revue. De plus, la question de la taxation définitive des centrales partenaires situées dans les cantons du Valais et des Grisons doit encore être clarifiée. Les risques qui en résultent sont identifiés, évalués et, le cas échéant, enregistrés. La détermination des actifs d'impôts différés repose sur des estimations parfois très importantes. Les prévisions sous-jacentes couvrent plusieurs années et comprennent, entre autres, les prévisions des bénéfices imposables futurs, ainsi que des questions d'interprétation sur les bases légales existantes.

Le 19 mai 2019, les citoyens suisses ayant le droit de vote ont accepté la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) qui supprime les privilèges fiscaux existants. Dans le même temps, de nouveaux instruments cantonaux seront introduits. Ces changements entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Dans le cadre de cette réforme fiscale, certains cantons ont abaissé leur taux d'imposition des bénéficiaires. D'autres cantons organiseront en 2020 seulement une votation sur la baisse du taux d'imposition des bénéficiaires et sa mise en œuvre au niveau cantonal.

Etant donné que le canton de Soleure n'a voté la mise en œuvre de la RFFA au niveau cantonal que le 9 février 2020, mais que le canton de Vaud, en revanche, a déjà baissé les taux d'imposition des bénéficiaires au 1^{er} janvier 2019, les effets de l'adoption de la loi fédérale dans les comptes consolidés 2019 se limitent essentiellement au taux d'imposition des bénéficiaires d'Alpiq Holding SA, puisque cette société perd son statut fiscal de société holding au 1^{er} janvier 2020. En conséquence, les impôts différés passifs d'Alpiq Holding SA sont réévalués au 31 décembre 2019 au taux d'imposition prévu pour les entreprises imposées selon la procédure ordinaire. Cet ajustement du taux d'imposition différé se traduit, dans les comptes consolidés, par un produit d'impôt différé supplémentaire de 1 million de CHF. Les effets attendus de la votation dans le canton de Soleure sur les comptes consolidés 2020 sont présentés à la note 6.5.

Principes comptables

La charge d'impôts sur le revenu correspond à la somme totale des impôts sur le revenu courants et différés. Les impôts sur le revenu sont calculés sur les résultats imposables au moyen des taux d'imposition en vigueur lors de la clôture individuelle correspondante et les impôts différés sur le revenu aux taux fiscaux annoncés ou en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les impôts sur le revenu différés sont pris en considération sur la base des différences que présentent certains postes de produits et de charges dans les comptes annuels internes au Groupe et les comptes annuels fiscaux. Le calcul des impôts sur le revenu différés résultant des différences temporaires s'effectue selon la méthode «balance sheet liability». Aucun impôt sur le revenu différé n'est pris en compte dans les différences d'évaluation liées à des participations dans des sociétés du Groupe qui ne seront pas dissoutes dans un proche avenir et pour lesquelles le contrôle des décisions appartient au Groupe. Les actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan si leur réalisation est garantie avec une certitude suffisante. Les reports de pertes non inscrits au bilan et les actifs d'impôts non reconnus sont publiés.

2.8 Résultat par action

	2019	2018
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies en millions de CHF	- 229	- 275
Intérêts du capital hybride, attribuable à la période en millions de CHF ¹	- 29	- 32
Part des actionnaires d'Alpiq Holding SA dans le résultat des activités poursuivies en millions de CHF	- 258	- 307
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies en millions de CHF	- 42	198
Part des actionnaires d'Alpiq Holding SA dans le résultat des activités poursuivies et non poursuivies en millions de CHF	- 300	- 109
Nombre pondéré d'actions en circulation	27 874 649	27 874 649
Résultat par action des activités poursuivies en CHF, dilué et non dilué	- 9,28	- 11,01
Résultat par action des activités non poursuivies en CHF, dilué et non dilué	- 1,49	7,11
Résultat par action en CHF, dilué et non dilué	- 10,77	- 3,90

¹ Voir note 3.7

Il n'existe aucun élément conduisant à une dilution du résultat par action.

3 Gestion du risque, instruments financiers et financement

3.1 Gestion des risques financiers

Principes généraux

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe Alpiq est exposé à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques de crédit, de liquidité et de marché (risques liés aux prix de l'énergie, risques de change et risques de taux d'intérêt). Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques. La Direction générale est responsable de sa réalisation et de sa mise en œuvre. Le Risk Management Committee veille au respect des principes et directives. Il définit également la stratégie de couverture pour protéger la production des centrales Alpiq, entérinée par la Direction générale.

La Group Risk Policy fixe les principes de gestion des risques du Groupe Alpiq. Ces principes comprennent des directives sur la prise, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques commerciaux et définissent l'organisation et les responsabilités de la gestion des risques. Les unités compétentes gèrent leurs risques conformément à la politique de risque prédéfinie pour leur domaine et dans le respect des limites prescrites. L'objectif est de garantir un rapport équilibré entre les risques commerciaux encourus, les revenus et les fonds propres porteurs de risque.

La Group Risk Policy se compose d'une Business Risk Policy applicable à l'échelle du Groupe, d'une Energy Risk Policy spécifique aux activités liées à l'énergie et d'une Financial Risk Policy. La Business Risk Policy régit le processus annuel de cartographie des risques, la définition et le contrôle des mesures d'atténuation des risques opérationnels et stratégiques ainsi que la gestion de la sécurité intégrale. L'Energy Risk Policy définit les processus et méthodes de gestion des risques de marché et de crédit dans les activités liées à l'énergie. En outre, elle régit la gestion des variations de liquidités occasionnées par les activités de négoce en bourse et les conventions bilatérales d'appels de marge. Enfin, elle détermine les principes de la stratégie de couverture (hedging) pour les portefeuilles de négoce de la production d'énergie. La Financial Risk Policy définit le cadre de la gestion des risques financiers au sein du Groupe Alpiq sur le plan du contenu, de l'organisation et de la technique. Elle règle la gestion des risques liés à la liquidité, au change et aux taux d'intérêt.

L'unité fonctionnelle Risk Management est en charge du processus de gestion des risques; elle est subordonnée au Président exécutif, respectivement au CEO à partir du 1^{er} janvier 2020. L'unité fonctionnelle met à disposition des méthodes et des instruments destinés à la mise en œuvre de la gestion des risques et veille à ce que les rapports parviennent en temps voulu au Conseil d'administration, à la Direction générale et au Risk Management Committee.

Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, les risques stratégiques et opérationnels à l'échelle du Groupe sont identifiés et évalués puis affectés aux responsables des risques qui se chargent de leur gestion et de leur surveillance. L'unité fonctionnelle Risk Management supervise la mise en œuvre des mesures prises. Des limites de risques sont attribuées aux risques de marché, de crédit et de liquidité. Elles sont ajustées à la capacité de risque globale de l'entreprise et contrôlées en permanence.

Gestion du capital

La gestion du capital au sein du Groupe Alpiq obéit à la stratégie financière du Groupe. Dans le cadre du processus de budgétisation et de planification, le Conseil d'administration prend chaque année connaissance de l'évolution prévue des valeurs déterminantes pour la gestion du capital. Il est également régulièrement informé de son évolution réelle. Le niveau des fonds propres consolidés et le ratio d'endettement du Groupe sont déterminants pour la stratégie. Le 31 décembre 2019, le ratio des fonds propres s'est établi à 49,8 % (exercice précédent: 43,5 %).

Alpiq Holding SA achète une part significative du financement du Groupe Alpiq de façon centralisée. La source de financement principale est le marché des capitaux suisse. La part d'Alpiq Holding SA dans le total des engagements financiers du Groupe s'élève à 60 % au 31 décembre 2019 (62 %). Le montant des passifs financiers doit présenter un juste équilibre par rapport à la capacité de rendement afin de conserver une note de crédit élevée et conforme au reste de la branche. Le ratio de l'endettement net par rapport à l'EBITDA avant effets exceptionnels est déterminant pour la gestion du capital. Il est calculé comme suit:

En millions de CHF	31.12.2019	1.1.2019 ¹	31.12.2018
Passifs financiers à long terme	1 175	1 326	1 307
Passifs financiers à court terme	132	201	195
Passifs financiers	1 307	1 527	1 502
Dépôts à long terme ²		229	229
Dépôts à court terme	634	367	367
Titres	26	25	25
Liquidités	440	634	634
Liquidités incluses dans les actifs détenus en vue de la vente	1		
Placements financiers (liquidité)	1 101	1 255	1 255
Endettement net (dette nette)	206	272	247
EBITDA avant effets exceptionnels	106	166	166
Dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels	1,9	1,6	1,5

1 Suite à la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 (pour les explications voir note 1.2)

2 Voir note 4.8

Les obligations des financements conclus par le Groupe Alpiq sont les suivantes:

Contrat	Echéance	en millions de CHF	Utilisation au 31.12.2019 en millions de CHF	Utilisation au 31.12.2018 en millions de CHF	Obligations financières		Autres obligations
					Ratio FP	Dette nette / EBITDA	Rating bancaire
Limite de crédit consortial	déc. 21	200	0	0	x	x	x

La contrepartie dispose d'un droit de résiliation si les obligations ne sont pas respectées. Toutes les obligations ont été remplies au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit a pour objet les pertes potentielles découlant de l'incapacité des partenaires commerciaux à honorer leurs engagements contractuels vis-à-vis du Groupe Alpiq.

La gestion de ce risque dans les activités liées à l'énergie concerne toutes les unités opérationnelles et filiales qui enregistrent un volume d'activité significatif avec des contreparties externes. Elle consiste à contrôler en permanence les créances en cours des contreparties, à en prévoir l'évolution et à analyser la solvabilité des partenaires traditionnels ou nouveaux. Dans ce cadre, sont pris en compte aussi bien les produits dérivés énergétiques comptabilisés en tant qu'instruments financiers que les contrats conclus en vue d'une livraison ou d'une réception d'énergie. La gestion du risque de crédit s'effectue essentiellement à l'aide de limites de crédit fixées en fonction des notations de solvabilité.

Le Groupe Alpiq classe les contreparties ou groupes de contreparties (groupes de risques) dans des catégories de risques (AAA – CCC) en fonction de leur probabilité de défaut. Dans un premier temps, la note de solvabilité détermine la limite de crédit. La constitution de sûretés telles que garanties, paiements anticipés ou assurances peut permettre de relever cette limite. Les notations des contreparties actives sont contrôlées périodiquement et les limites de crédit sont ajustées si nécessaire. Dans les activités liées à l'énergie, seuls sont en principe conclus des contrats avec des contreparties qui remplissent les critères de la Group Risk Policy. Les encours de crédit sont contrôlés et gérés en permanence par une procédure formalisée.

Afin de gérer activement le risque de crédit lié aux liquidités et aux dépôts à terme, l'unité fonctionnelle Treasury a fixé certaines limites qui restreignent le montant des actifs détenus par une contrepartie. Les limites sont calculées et contrôlées sur une base mensuelle en fonction de divers facteurs. Comme pour l'exercice précédent, aucune concentration de risque significative n'est à signaler à la date de clôture du bilan, puisque les liquidités et les dépôts à terme sont largement diversifiés, échelonnés dans le temps et mis en place avec des contreparties à faible risque de défaillance. Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire d'amortir des créances envers des contreparties financières.

Le risque de crédit maximal calculé correspond à la valeur comptable des actifs financiers et s'élève à 2674 millions de CHF au 31 décembre 2019 (exercice précédent: 3 823 millions de CHF). Le risque de crédit est réduit par les garanties détenues. Le nombre et la diversification géographique des clients ainsi que la consolidation des postes minimisent les possibilités de concentration des risques pour le Groupe Alpiq.

Compensation des actifs et passifs financiers

Une part significative des transactions énergétiques effectuées par le Groupe Alpiq se base sur des contrats contenant un accord de netting. Dans le négoce d'énergie, les accords de netting constituent un instrument courant pour réduire le volume des flux de trésorerie effectifs. Les postes concernant la même contrepartie sont présentés en montants nets dans le bilan uniquement si l'accord de netting qui permet de compenser les montants comptabilisés est juridiquement applicable et qu'une compensation nette est prévue.

En millions de CHF	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeurs brutes	Netting	Valeurs nettes (bilan)	Valeurs brutes	Netting	Valeurs nettes (bilan)
Actifs financiers						
Créances résultant des livraisons et prestations	2 026	- 1 410	616	3 206	- 2 414	792
Dérivés énergétiques	2 297	- 1 772	525	5 080	- 3 801	1 279
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	11		11	8		8
Passifs financiers						
Engagements résultant des livraisons et prestations	1 796	- 1 410	386	2 991	- 2 414	577
Dérivés énergétiques	2 178	- 1 772	406	4 987	- 3 801	1 186
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	26		26	37		37

Garanties financières

Des sécurités supplémentaires, telles que des garanties, des règlements d'appels de marge ou des assurances, peuvent être demandées en sus si nécessaire. Les garanties disponibles au sein du Groupe Alpiq couvrent en général les transactions d'énergie qui ne sont pas notées au bilan sous forme de fournitures physiques ainsi que les transactions comptabilisées sous forme d'instruments financiers. Les garanties financières obtenues et octroyées dans le cadre des conventions d'appels de marge sont précisées ci-après:

En millions de CHF	31.12.2019		31.12.2018	
	Garanties financières obtenues	Garanties financières octroyées	Garanties financières obtenues	Garanties financières octroyées
Garanties en espèces	2	27	57	43
Garanties ¹		11	26	23
Total	2	38	83	66

¹ Les garanties envers des entreprises associées ou des tiers au profit de tiers sont précisées dans la note 4.8.

Risque de liquidités

Dans le négoce européen de l'énergie, une partie significative des créances est compensée et réglée à des échéances fixes, ce qui réduit les pics de besoins en liquidités. Les bourses d'énergie et les grands négociants en énergie ont pour habitude de recourir aux appels de marge pour réduire le risque de contrepartie, ce qui peut entraîner des créances ou passifs significatifs à court terme en raison des fluctuations des prix de l'énergie. Le Groupe Alpiq compense la variation des besoins en appliquant un système d'alerte anticipée, en détenant des liquidités suffisantes et en négociant des limites de crédit auprès de banques. La gestion des liquidités consiste à planifier, contrôler, mettre à disposition et optimiser mois après mois les liquidités du Groupe Alpiq.

Le tableau suivant liste les flux de trésorerie attendus pour les passifs financiers et les instruments financiers dérivés. Une sortie de liquidités à l'échéance est anticipée pour les prêts dont le refinancement est prévu après l'expiration du contrat sans avoir été sécurisé contractuellement. Les flux de trésorerie effectifs peuvent donc présenter des écarts significatifs par rapport aux échéances contractuelles. Dans le négoce européen de l'énergie, une partie importante des créances est compensée et réglée à des échéances fixes (ce que l'on appelle le «netting»). Les flux de trésorerie liés aux produits dérivés sont présentés en montants nets si les accords de netting avec les contreparties sont applicables et si la réalisation s'effectue par le biais de paiements nets. En fonction de la performance future des produits dérivés jusqu'à leur échéance, les flux de trésorerie effectifs peuvent différer sensiblement des montants déclarés. Lors de l'exercice précédent, le netting a été présenté de manière incomplète et, pour certains instruments financiers dérivés, il a été supposé à tort qu'un paiement brut était effectué au lieu d'un règlement financier net. Par conséquent, les entrées et sorties de fonds pour les instruments financiers dérivés étaient trop élevées. Les chiffres comparatifs de 2018 ont été adaptés en conséquence. Les entrées de trésorerie nettes prévues provenant des instruments financiers dérivés ont donc augmenté de 48 millions de CHF. Afin de présenter le risque de liquidité effectif des instruments financiers dérivés, le tableau suivant présente les entrées et les sorties de trésorerie provenant de contrats ayant des valeurs de remplacement positives et négatives, bien que les IFRS n'exigent que la présentation du risque de liquidité des passifs financiers. Les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les futures transactions énergétiques pour usage propre («own use») ne sont pas inclus dans le tableau car il s'agit de transactions en cours qui ne sont pas comptabilisées au bilan.

2019: échéancier des passifs financiers et des instruments financiers dérivés

En millions de CHF	Valeur comptable	Flux de trésorerie					
	Total	< 1 mois	1 – 3 mois	4 – 12 mois	1 – 5 ans	> 5 ans	
Engagements résultant des livraisons et prestations	386	- 386	- 338	- 41	- 7		
Emprunts obligataires	818	- 890			- 19	- 871	
Prêts passifs	437	- 466	- 1	- 54	- 63	- 255	- 93
Obligations locatives	52	- 63	- 1	- 2	- 6	- 22	- 32
Autres passifs financiers ¹	263	- 115	- 73	- 22	- 9	- 11	
Sorties de fonds issues de passifs financiers non dérivés		- 1 920	- 413	- 119	- 104	- 1 159	- 125
Dérivés de l'énergie	119						
Entrées de fonds		2 812		403	1 480	926	3
Sorties de fonds		- 2 895		- 454	- 1 507	- 933	- 1
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	- 15						
Entrées de fonds		- 1 651	- 83	- 451	- 1 113	- 4	
Sorties de fonds		1 667	83	451	1 114	18	1
Entrées/(sorties) de fonds nettes issues d'instruments financiers dérivés		- 67	0	- 51	- 26	7	3

¹ La valeur comptable comprend des engagements liés aux prêts convertibles de Swissgrid SA pour lesquels aucune sortie de fonds n'est prévue (voir note 3.3).

2018: échéancier des passifs financiers et des instruments financiers dérivés

En millions de CHF	Valeur comptable	Flux de trésorerie					
	Total	< 1 mois	1 – 3 mois	4 – 12 mois	1 – 5 ans	> 5 ans	
Engagements résultant des livraisons et prestations	577	- 577	- 539	- 17	- 21		
Emprunts obligataires	966	- 1 054			- 172	- 618	- 264
Prêts passifs	536	- 572	- 4	- 8	- 53	- 358	- 149
Autres passifs financiers (ajusté) ¹	450	- 253	- 170	- 32	- 15	- 25	- 11
Sorties de fonds issues de passifs financiers non dérivés		- 2 456	- 713	- 57	- 261	- 1 001	- 424
Dérivés de l'énergie	93						
Entrées de fonds (ajusté)		3 811		624	1 947	1 240	
Sorties de fonds (ajusté)		- 3 773		- 542	- 2 014	- 1 217	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	- 29						
Entrées de fonds		1 856	156	621	1 060	18	1
Sorties de fonds		- 1 885	- 156	- 620	- 1 063	- 42	- 4
Entrées/(sorties) de fonds nettes issues d'instruments financiers dérivés		9	0	83	- 70	- 1	- 3

¹ La valeur comptable comprend des engagements liés aux prêts convertibles de Swissgrid SA pour lesquels aucune sortie de fonds n'est prévue (voir note 3.3). Au cours de l'exercice précédent, les autres passifs financiers comprenaient également, par erreur, des passifs qui ne constituent pas des passifs financiers. Les flux de trésorerie et la valeur comptable ont été ajustés à des fins de comparaison.

Risque de marché

Le risque de marché auquel s'expose le Groupe Alpiq se compose essentiellement des risques liés aux prix de l'énergie, des risques de change et de taux d'intérêt. Ces risques sont évalués en continu et gérés à l'aide d'instruments financiers dérivés. L'évaluation des risques de marché s'inscrit dans le cadre de la Group Risk Policy définie à l'échelle du Groupe. Elle fixe les règles concernant la prise de risques, leur évaluation, leurs limites et leur contrôle. Le Risk Management Committee veille en permanence au respect des limites de risque, sur la base des rapports réguliers que lui transmet l'unité fonctionnelle Risk Management.

Risques liés aux prix de l'énergie

Le risque lié aux prix de l'énergie se caractérise par de potentielles fluctuations de prix susceptibles de pénaliser le Groupe Alpiq. Elles peuvent découler notamment de variations de la volatilité, du niveau des prix sur le marché ou de corrélations entre marchés et produits. Les risques de liquidité appartiennent également à cette catégorie. Ils surviennent lorsque, par manque d'offres sur le marché, une position ouverte ne peut être liquidée, ou seulement à des conditions très défavorables. Les futures transactions énergétiques pour usage propre (own use) ne figurent pas au bilan. Ce type de transaction s'inscrit dans le cadre de l'optimisation du parc de centrales. Une grande partie des valeurs de remplacement issues du négoce de produits dérivés de l'énergie à la date de référence est imputable au processus d'optimisation, sachant que les valeurs de remplacement positives et négatives se compensent largement. Alpiq procède également, dans une moindre mesure, à des transactions de négoce sur des produits dérivés de l'énergie. Les produits dérivés de l'énergie conclus par le Groupe Alpiq sont en général conçus en tant que contrats à terme. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuels valables à la date de clôture du bilan. L'effet du risque de crédit sur les justes valeurs n'est pas significatif. Les risques liés aux transactions de négoce et d'optimisation sont gérés sur la base de responsabilités clairement définies et des limites de risques prescrites conformément aux dispositions de la Group Risk Policy. Le respect de ces limites fait régulièrement l'objet d'un rapport formalisé sur les risques établi par Risk Management à l'attention du Risk Management Committee et de la Direction générale. Les positions à risques sont surveillées conformément aux normes «Value at Risk» (VaR) et «Profit at Risk» (PaR).

Risques de change

Pour réduire les risques de change, le Groupe Alpiq recourt dans la mesure du possible à une couverture naturelle des produits et charges d'exploitation en devises étrangères. Le risque de change résiduel est couvert par des contrats à terme conformément à la politique des risques financiers. Les risques de change liés à la production ou à l'achat d'énergie sont, dans la mesure du possible, transférés par contrat à la contrepartie. Lorsque cela ne s'avère que partiellement possible voire impossible, des opérations à terme servent de couverture avec un horizon de placement à moyen terme dans le respect de la politique des risques financiers. Pour éviter des fluctuations du résultat, la comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting) est utilisée dans la mesure du possible. Les dérivés de devises sont exclusivement des produits OTC. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme valables à la date de clôture du bilan. Les investissements nets dans des filiales étrangères sont également soumis aux fluctuations des taux de change. La différence des taux d'inflation doit toutefois compenser la variation du niveau des taux de change à long terme. Par conséquent, les investissements dans les filiales étrangères (risques de conversion) ne sont pas couverts.

Risques de taux d'intérêt

Les actifs et passif financiers rémunérés du Groupe Alpiq sont exposés à des risques liés à la volatilité des taux d'intérêt. Conformément à la Financial Risk Policy, la liquidité est investie avec une échéance maximale de deux ans. Les besoins financiers sont toutefois couverts à long terme par le biais de taux fixes. Les financements à taux variables, surtout ceux à long terme, sont généralement garantis au moyen de swaps de taux d'intérêt. Toute variation des taux d'intérêt se répercute donc sur le produit financier côté actifs. Les dérivés de taux d'intérêt sont exclusivement des produits OTC. La juste valeur est définie sur la base des flux de paiement convenus par contrat et actualisés aux taux de marché actuels.

Analyse de sensibilité

Les conséquences des fluctuations possibles et réalistes des risques de marché précités sont détaillées ci-après et donnent une représentation de la sensibilité des risques de marché sur le résultat financier du Groupe Alpiq. Les sensibilités se basent sur les instruments financiers portés au bilan à la date de référence de celui-ci. Concernant les produits dérivés sur l'énergie, la fluctuation annuelle (en %) considérée comme possible des justes valeurs est déterminée sur la base des prix de marché des trois dernières années des matières premières suivantes: électricité, gaz, charbon et pétrole. Les écarts maximums par rapport à la moyenne avec un niveau de confiance de 99% sont utilisés pour calculer les sensibilités. Les fluctuations possibles et réalistes des taux de change sont calculées à l'aide des fluctuations historiques et estimées à 5%. La sensibilité des swaps de taux d'intérêt reflète la conséquence d'un déplacement parallèle de 1% de la courbe de taux sur la variation de la juste valeur. Pour quantifier les risques individuels, Alpiq part du principe que toutes les autres variables demeurent inchangées. Les effets sont indiqués avant impôts pour les activités poursuivies.

En millions de CHF	31.12.2019			31.12.2018		
	+/- en %	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence +/- sur le poste autre résultat avant impôts sur le revenu	+/- en %	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence +/- sur le poste autre résultat avant impôts sur le revenu
Risque lié aux prix de l'énergie	49,4%	59		57,0%	53	
Risque de change EUR/CHF	5,0%	5	30	5,0%	4	35
Risque de change EUR/CZK	5,0%	1		5,0%	2	
Risque de change EUR/PLN	5,0%	1		5,0%	3	
Risque de taux d'intérêt	1,0%	5	6	1,0%	7	9

3.2 Instruments financiers

Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	31.12.2019		31.12.2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Participations financières	1	1	1	1
Titres	26	26	25	25
Valeurs de remplacement positives des dérivés				
Dérivés de l'énergie	525	525	1 279	1 279
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	11	11	8	8
Passifs financiers évalués aux coûts amortis				
Emprunts obligataires	818	873	966	1 006
Prêts passifs	437	454	536	541
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Valeurs de remplacement négatives des dérivés				
Dérivés de l'énergie	406	406	1 186	1 186
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	26	26	37	37

Pour tous les autres instruments financiers évalués aux coûts amortis, à l'exception des dettes locatives, la valeur comptable ne se différencie de la juste valeur que de façon négligeable. Les justes valeurs correspondantes ne sont donc pas présentées.

Hiérarchisation des instruments financiers à leur juste valeur

A la date de clôture du bilan, le Groupe Alpiq a évalué, respectivement présenté, les postes ci-dessous à leur juste valeur. Les instruments financiers ont été classés selon la hiérarchie d'évaluation suivante:

- Niveau 1: prix négociés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2: modèle d'évaluation se basant sur des prix négociés sur des marchés actifs ayant une influence déterminante sur la juste valeur
- Niveau 3: modèles d'évaluation avec des paramètres ne se fondant pas sur des prix négociés sur des marchés actifs et ayant une influence déterminante sur la juste valeur

En millions de CHF	31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Participations financières	1		1	
Titres	26		26	
Dérivés de l'énergie	525		525	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	11		11	
Passifs financiers évalués aux coûts amortis				
Emprunts obligataires	873	873		
Prêts passifs	454		454	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Dérivés de l'énergie	406		406	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	26		26	

En millions de CHF	31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Participations financières	1		1	
Titres	25		25	
Dérivés de l'énergie	1279		1279	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	8		8	
Passifs financiers évalués aux coûts amortis				
Emprunts obligataires	1006	1006		
Prêts passifs	541		541	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Dérivés de l'énergie	1186		1186	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	37		37	

Durant l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent, aucune reclassification entre les niveaux 1 et 2 ni depuis le niveau 3 n'a eu lieu.

Les dérivés de l'énergie, de devises et de taux d'intérêt sont des produits OTC relevant du niveau 2. L'estimation des produits dérivés de l'énergie fait appel à une courbe de prix modèle. Dans cette courbe, les facteurs d'intrant observables (prix de marché) sont complétés par des prix forward horaires qui sont sans arbitrage et qui sont comparés chaque mois à l'aide d'un benchmarking externe des prix.

La juste valeur des prêts passifs correspond aux paiements des amortissements et des intérêts convenus contractuellement et actualisés aux taux du marché.

Charges/produits relatifs aux actifs et passifs financiers

En millions de CHF	2019		2018	
	Compte de résultat	Autre résultat	Compte de résultat	Autre résultat
Bénéfices / Pertes nets (sans les intérêts)				
Actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	38		-30	
Actifs financiers évalués aux coûts amortis	-5		-12	
Désignés comme instrument de couverture	-11	38	-12	51
Produits et charges d'intérêts				
Produits d'intérêts pour actifs financiers évalués aux coûts amortis	2		1	
Charges d'intérêts pour passifs financiers évalués aux coûts amortis	-42		-48	
Charges d'intérêts pour passifs financiers évalués à la juste valeur et désignés comme instrument de couverture	-8		-13	

Des informations sur les corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations figurent dans la note 4.5.

Principes comptables

Les participations financières, les titres et les dérivés sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués aux coûts d'acquisition amortis. Le Groupe Alpiq ne dispose d'aucun instrument financier évalué à sa juste valeur selon les autres éléments du résultat global.

Actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lors du premier calcul à leur juste valeur. Les coûts de transaction correspondants sont passés directement dans le compte de résultat. Les variations de valeur des instruments financiers évalués à leur juste valeur sont comptabilisées dans le résultat financier par le biais du compte de résultat, à l'exception des dérivés de devises conclus dans le cadre de la couverture de transactions d'énergie. La variation de valeur de dérivés dans le cadre de l'activité énergétique est enregistrée en chiffre d'affaires net.

Actifs et passifs financiers évalués aux coûts amortis

Les actifs et passifs financiers évalués aux coûts d'acquisition amortis sont évalués, à l'exception des créances résultant des livraisons et prestations, à leur juste valeur lors du premier calcul, majorés ou diminués des coûts de transaction directement imputables. Les créances résultant des livraisons et prestations sont évaluées au prix de transaction.

L'évaluation ultérieure d'actifs financiers aux coûts d'acquisition amortis applique la méthode suivante pour le calcul des dépréciations: les pertes futures prévues sur les actifs financiers non garantis sont comptabilisées conformément au modèle prospectif fondé sur les pertes attendues (expected credit loss model). Les dépréciations relatives aux pertes attendues sont déterminées au moyen de probabilités de défaillance de crédit publiques; elles tiennent compte d'informations prévisionnelles ainsi que de probabilités de défaillance historiques. Pour les actifs financiers, les pertes attendues au cours des douze mois suivants sont comptabilisées. Si le risque de crédit augmente de façon significative pour certaines contreparties, des corrections de valeur sont enregistrées sur les actifs concernés pour toute la durée restante du contrat. Concernant les créances de livraisons et de prestations, l'approche simplifiée pour la prise en compte des pertes attendues est appliquée, conformément à IFRS 9. Dans ce cadre, les pertes attendues pour l'ensemble de la durée résiduelle sont comptabilisées (voir note 4.5).

Alpiq analyse les pertes antérieures sur les crédits et en déduit une évaluation des pertes attendues futures, en tenant compte des conditions-cadres économiques et des informations obtenues en externe. Les évaluations sont périodiquement vérifiées et analysées. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations et entraîner des ajustements sur les périodes ultérieures.

Hedge Accounting

Alpiq utilise des produits dérivés sur l'énergie, les devises et les taux d'intérêt pour se couvrir contre les fluctuations des flux de trésorerie de transactions hautement probables (cash-flow hedges). Contrairement à la comptabilisation des produits dérivés de l'énergie, la comptabilité de couverture (hedge accounting) est utilisée pour certains dérivés de devises étrangères et de taux d'intérêt.

	31.12.2019		31.12.2018	
	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés dans l'actif circulant (en millions de CHF)	7		4	
Instruments financiers dérivés dans les fonds étrangers à court terme (en millions de CHF)	1	21	1	30
Valeur nominale (en millions de CHF)	212		238	
Valeur nominale (en millions d'EUR)	843	164	795	202

Avant d'utiliser un nouvel instrument de couverture, la situation en matière de risque est analysée dans sa globalité dans le cadre de la stratégie et de la définition des objectifs de gestion du risque, puis la relation de couverture entre les instruments de couverture et l'élément couvert est définie. Cette démarche permet de s'assurer que les exigences d'efficacité sont satisfaites au début de la relation de couverture. La désignation formelle s'effectue dans le cadre de la documentation de la relation de couverture. L'utilisation d'un nouvel instrument de couverture nécessite une autorisation formelle.

Variation des réserves de cash-flow hedge

En millions de CHF	2019		2018	
	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt
Réserves de cash-flow hedge au 1.1.	9	-23	-33	-23
Comptabilisation du bénéfice / de la perte	22	-3	32	-7
Reclassification du bénéfice / de la perte réalisé dans le chiffre d'affaires net	9		12	
Reclassification du bénéfice / de la perte réalisé dans le résultat financier		8		13
Reclassification dans le résultat financier en raison d'une dissolution anticipée ¹		2		
Variation issue des centrales partenaires et autres entreprises associées		1		2
Variation des participations ne donnant pas le contrôle				-5
Impôts sur le revenu	-7	-2	-2	-3
Réserves de cash-flow hedge au 31.12.	33	-17	9	-23

¹ Une partie des swaps de taux d'intérêt a été dissoute de manière anticipée car le financement de projet correspondant a été remboursé.

Couverture de change

Les postes en devises étrangères liés à la vente de capacités de production suisses en euros sont couverts sur la base des volumes de transactions attendus à l'aide d'opérations à terme sur devises. Dans ce cadre, la composante spot est désignée comme instrument de couverture pour la comptabilité de couverture. Les bénéfices/ pertes non réalisés de la composante spot sont enregistrés sous les autres éléments du résultat, en tenant compte des impôts différés. Les variations de la composante à terme sont comptabilisées dans le compte de résultat. A la date de clôture du bilan, aucune inefficacité des couvertures de change n'a été constatée. Les activités de base auront un effet sur le compte de résultat des années 2020 à 2023.

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2019, il existe des swaps de taux d'intérêt servant à fixer les taux d'intérêt liés au financement de projets à taux variable. Les financements de projets présentent une durée restante allant de cinq à onze ans.

En millions de CHF	2019	2018
Valeur de remplacement négative swaps de taux d'intérêt au 1.1.	30	35
Paiements d'intérêts réalisés	-8	-13
Variation juste valeur	3	7
Dissolution anticipée ¹	-2	
Variation du périmètre de consolidation		3
Différences issues des conversions en devises	-2	-2
Valeur de remplacement négative swaps de taux d'intérêt au 31.12.	21	30

1 Une partie des swaps de taux d'intérêt a été dissoute de manière anticipée car le financement de projet correspondant a été remboursé.

3.3 Autres actifs à long terme

En millions de CHF	Participations financières	Prêts octroyés	Actifs divers à long terme	Total
Valeurs comptables au 31.12.2018	1	10	149	160
Entrées		2		2
Reclassifications		-4	-50	-54
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»		-1		-1
Valeurs comptables au 31.12.2019	1	7	99	107

En millions de CHF	Participations financières	Prêts octroyés	Actifs divers à long terme	Total
Valeurs comptables au 31.12.2017	1	6	197	204
Reclassifications		5	-48	-43
Sorties		-1		-1
Valeurs comptables au 31.12.2018	1	10	149	160

Alpiq a cédé l'ensemble des créances de prêt octroyées par Swissgrid SA en 2014 dans le cadre du transfert des réseaux à très haute tension. Lors de la vente, les tranches du prêt Swissgrid ont été cédées sans le droit de conversion qui en fait partie par contrat. Sous certaines conditions, Swissgrid SA peut, respectivement doit, convertir les prêts en fonds

propres. Les acquéreurs des prêts recevraient alors des participations aux fonds propres de Swissgrid SA. Dans le cas d'une conversion et vu le contrat conclu avec les acquéreurs des prêts, Alpiq est toutefois tenue de reprendre de ces derniers l'ensemble des participations aux fonds propres de Swissgrid SA issues de la conversion à hauteur de 148 millions de CHF au maximum (exercice précédent: 197 millions de CHF). Alpiq a donc vendu les prêts tout en contractant un engagement à hauteur de 148 millions de CHF (197 millions de CHF). En raison des modalités contractuelles de la transaction, les prêts n'ont pas pu être comptabilisés et restent dans les comptes d'Alpiq en tant qu'«Actifs divers à long terme» pour un montant de 99 millions de CHF (148 millions de CHF) et en tant que «Créances» à hauteur de 49 millions de CHF (49 millions de CHF), compte tenu de l'échéance des obligations convertibles dans Swissgrid SA sur lesquelles ils reposent. Cette reclassification résulte du fait que le montant correspondant des obligations convertibles de Swissgrid SA devra être remboursé au cours des douze prochains mois. De plus, dans l'étendue des engagements pris dans le cadre des ventes, il existe des dettes financières d'un montant de 99 millions de CHF (148 millions de CHF) présentées en tant que «Autres engagements à long terme» et d'un montant de 49 millions de CHF (49 millions de CHF) en tant que «Autres engagements à court terme».

3.4 Autres engagements à long terme

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Vente d'options put		11
Engagements divers à long terme	134	196
Total	134	207

Les engagements découlant de la vente des créances de prêts vis-à-vis de Swissgrid SA, à hauteur de 99 millions de CHF (exercice précédent: 148 millions de CHF) sont inclus dans le poste «Engagements divers à long terme». D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la note 3.3.

3.5 Passifs financiers

En millions de CHF	Emprunts obligataires	Prêts passifs	Obligations locatives	Autres	Total
Passifs financiers à long terme au 31.12.2018	817	490			1307
Passifs financiers à court terme au 31.12.2018	149	46			195
Passifs financiers au 31.12.2018	966	536	0	0	1502
Effet lié à une modification dans l'établissement des comptes (première application d'IFRS 16) ¹		-35	60		25
Passifs financiers au 1.1.2019	966	501	60	0	1527
Nouveaux engagements financiers		53	2		55
Remboursement	-149	-110	-9		-268
Actualisation	1	1	2		4
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»			-1		-1
Différences issues des conversions en devises		-8	-2		-10
Passifs financiers au 31.12.2019	818	437	52	0	1307
Passifs financiers à long terme au 31.12.2019	818	311	46		1175
Passifs financiers à court terme au 31.12.2019		126	6		132

1 Voir explications note 1.2

En millions de CHF	Emprunts obligataires	Prêts passifs	Obligation locatives	Autres	Total
Passifs financiers à long terme au 31.12.2017	1265	502			1767
Passifs financiers à court terme au 31.12.2017	200	92		50	342
Passifs financiers au 31.12.2017	1465	594	0	50	2109
Variation du périmètre de consolidation		34			34
Nouveaux engagements financiers		4			4
Remboursement	-500	-85		-50	-635
Actualisation	1				1
Différences issues des conversions en devises		-11			-11
Passifs financiers au 31.12.2018	966	536	0	0	1502
Passifs financiers à long terme au 31.12.2018	817	490			1307
Passifs financiers à court terme au 31.12.2018	149	46			195

Emprunts obligataires existants à la date de clôture du bilan

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt	Taux d'intérêt effectif %	Valeur comptable 31.12.2019	Valeur comptable 31.12.2018
Alpiq Holding SA Valeur nominale 149 millions de CHF, taux fixe 3 %	2009/2019	25.11.2019	3,182		149
Alpiq Holding SA Valeur nominale 144 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 %	2011/2021	20.09.2021	2,401	143	143
Alpiq Holding SA Valeur nominale 145 millions de CHF, taux fixe 3 %	2012/2022	16.05.2022	3,060	145	144
Alpiq Holding SA Valeur nominale 141 millions de CHF, taux fixe 2 1/8 %	2015/2023	30.06.2023	2,123	141	141
Alpiq Holding SA Valeur nominale 260 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 %	2014/2024	29.07.2024	2,712	259	259
Electricité d'Emosson SA Valeur nominale 130 millions de CHF, taux fixe 1 3/8 %	2017/2022	02.11.2022	1,441	130	130

A la date de clôture du bilan, l'intérêt pondéré rapporté à la valeur nominale des emprunts obligataires émis et cotés à la SIX Swiss Exchange est de 2,34 % (exercice précédent: 2,43 %), celui des prêts passifs de 3,53 % (3,57 %). Ce dernier comprend également les financements de projet libellés en euros ainsi que les dettes découlant de la location-financement de l'exercice précédent. L'intérêt moyen pondéré des emprunts obligataires et des prêts passifs s'élève à 2,72 % (2,85 %).

Principes comptables

Les principes comptables des engagements financiers sont présentés dans la note 3.2 et dans la note 3.6.

3.6 Crédit-bail

Le Groupe Alpiq est preneur de crédit-bail dans plusieurs cas, notamment dans le cadre de la production d'électricité des parcs éoliens et de la location de terrains, de bâtiments et d'infrastructures informatiques. Les contrats de location sont généralement conclus pour une durée fixe comprise entre un mois et vingt ans et comportent en partie des options de prolongation et de résiliation. Le tableau ci-dessous présente la modification des valeurs comptables nettes des droits d'utilisation activés dans les immobilisations corporelles:

En millions de CHF	Droits d'utilisation biens immobiliers	Droits d'utilisation centrales	Droits d'utilisation autres	Total
Valeur comptable nette au 1.1.2019	20	33	4	57
Investissements	1		1	2
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		-1		-1
Amortissements	-3	-3	-1	-7
Dépréciations	-1			-1
Différences issues des conversions en devises	-1	-1		-2
Valeur comptable nette au 31.12.2019	16	28	4	48
dont coût d'achat	20	38	5	63
dont amortissements cumulés	-4	-10	-1	-15

Les variations des valeurs comptables des obligations locatives contenues dans les engagements financiers figurent à la note 3.5. La sortie de fonds globale résultant des contrats de location s'élevait en 2019 à 9 millions de CHF.

Principes comptables

Le Groupe Alpiq utilise une approche et une procédure d'évaluation uniques pour tous les contrats de location. Il renonce à l'ensemble des facilitations d'application permises avec IFRS 16 pour les contrats de location à court terme et de faible valeur. A la conclusion du contrat, Alpiq détermine s'il s'agit d'un contrat de location selon IFRS 16 ou si ce contrat en comporte un de ce type. Il s'agit d'un contrat de location lorsqu'Alpiq est autorisée à contrôler, contre rétribution, l'utilisation d'un actif identifié pour une durée déterminée. Les droits d'utilisation contractuels des actifs loués et les engagements relatifs à de futurs paiements de location découlant des contrats de location sont inscrits au bilan à la date de la disponibilité de l'objet loué. Les droits d'utilisation contractuels des actifs loués sont portés au bilan comme partie intégrante des immobilisations corporelles. Ils sont évalués aux coûts d'acquisition amortis et font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée ou sur la durée d'utilité, avec prise en compte d'une éventuelle dépréciation. Les coûts d'acquisition comprennent le montant des obligations locatives, majorés des éventuelles obligations de démantèlement, des coûts d'achat et paiements uniques directement imputables ayant été effectués avant ou à la conclusion du contrat, et déduction faite des éventuelles incitations à la location reçues.

La première approche de l'obligation locative s'effectue à la valeur actuelle des futurs paiements de location attendus. La valeur actuelle est calculée à l'aide d'un taux marginal d'endettement applicable au pays, à la durée et à la devise. Dans les périodes suivantes, les obligations locatives sont évaluées aux coûts d'acquisition amortis et actualisées avec la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont portées au bilan comme partie intégrante des passifs financiers à court ou long terme.

La détermination de la durée contractuelle qui permet de définir les paiements de location attendus peut exiger diverses estimations de la direction concernant l'utilisation future des actifs loués. Les options de prolongation ne sont prises en compte pendant la durée contractuelle que s'il est certain que l'option s'exerce. Les options de résiliation ne sont prises en compte que s'il est certain que l'option ne s'exerce pas. Lors de l'évaluation, Alpiq tient compte de tous les facteurs pertinents qui créent un intérêt économique à exercer l'option. Alpiq a défini en interne des limites pour fixer la durée contractuelle des contrats de location à durée indéterminée résiliables: pour les bâtiments, les parkings ainsi que les centrales, dix ans maximum; pour les autres actifs loués, comme le mobilier, l'informatique, les véhicules, deux ans maximum.

3.7 Fonds propres

Capital-actions

Le capital-actions de 278,7 millions de CHF (exercice précédent: 278,7 millions de CHF) n'a pas changé et se compose de 27 874 649 actions nominatives à 10 CHF et est entièrement libéré. Les actions d'Alpiq Holding SA étaient cotées à la SIX Swiss Exchange jusqu'à leur décotation le 17 décembre 2019. Le dernier jour de négoce à la SIX Swiss Exchange était le 16 décembre 2019. L'actionnariat est composé de la manière suivante:

	Parts en % au 31.12.2019	Parts en % au 31.12.2018
EOS HOLDING SA	31,44	31,44
Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG	27,06	
EDF Alpes Investissements Sàrl		25,04
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	13,66	13,65
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	7,13	7,13
Canton de Soleure	5,61	5,61
Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA	2,13	2,13
Eniwa Holding AG	2,00	2,00
WWZ AG	0,91	0,91
Autres	10,06	12,09

Le Conseil d'administration d'Alpiq propose à l'Assemblée générale du 24 juin 2020 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2019.

Capital hybride

En 2013, les actionnaires principaux suisses ont souscrit un emprunt hybride d'un montant de 367 millions de CHF. Alpiq a en outre placé un emprunt hybride public de 650 millions de CHF sur le marché suisse des capitaux. Ce capital hybride d'un montant total de 1 017 millions de CHF a une durée illimitée et est considéré comme fonds propres, conformément aux normes de présentation des comptes IFRS. L'emprunt hybride souscrit par les actionnaires principaux suisses ne peut être remboursé qu'après le remboursement de l'emprunt hybride public, auquel il est subordonné. Alpiq peut, sous certaines conditions, substituer des actions ou des instruments hybrides de même rang au prêt hybride des actionnaires principaux suisses.

Le 15 novembre 2018, Alpiq a eu pour la première fois le droit de rembourser l'emprunt hybride public. Depuis, Alpiq dispose, tous les 15 novembre, d'un droit annuel de remboursement. Comme dans l'exercice précédent, Alpiq a renoncé pour l'exercice 2019 à faire usage de ce droit. Lors de l'exercice précédent, le taux d'intérêt a été ajusté pour la première fois aux conditions de marché de l'époque et se situe depuis, avec 4,5325 %, sous le taux d'origine de 5 %. L'ajustement du taux d'intérêt aux conditions du marché s'effectue tous les cinq ans. Le prochain aura donc lieu le 15 novembre 2023. En 2023 et en 2043, la rémunération sera majorée de respectivement 25 pb et 75 pb. Le versement des intérêts sur les emprunts hybrides publics peut être suspendu à la discrétion d'Alpiq. Dans ce cas, les intérêts expirent au bout de trois ans. Pour le prêt hybride des actionnaires principaux suisses, la suspension du versement des intérêts est également possible, toutefois sans qu'Alpiq ne soit obligée de verser ultérieurement les intérêts suspendus.

Comme au cours de l'exercice précédent, Alpiq a décidé, pour la période allant de mars 2018 à mars 2019, de ne verser aucun intérêt sur le prêt hybride des principaux actionnaires suisses. En revanche, les intérêts sur l'emprunt hybride public ont été honorés. Les intérêts après impôts imputables à l'exercice 2019 s'élèvent à 29 millions de CHF (exercice précédent: 32 millions de CHF). Indépendamment du fait qu'ils aient été payés ou qu'il existe une obligation juridique de les payer, les intérêts de l'emprunt public hybride, respectivement les intérêts fixés du prêt hybride, imputables à l'exercice, remplissent les critères d'un dividende privilégié et, par conséquent, sont déduits de la «Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net» pour le calcul du résultat non dilué par action. Les intérêts courus après impôts s'élèvent à 18 millions de CHF (18 millions de CHF) au 31 décembre 2019. Etant donné qu'il n'existe pas d'obligation judiciairement exécutoire de payer, les intérêts courus n'ont pas été définis comme engagement financier et n'ont pas été déduits des fonds propres. En 2019, les paiements d'intérêts se sont élevés à 29 millions de CHF au total (0 million de CHF pour les actionnaires principaux suisses, 29 millions de CHF pour l'emprunt hybride public). En raison du caractère de fonds propres du capital hybride, ces distributions ont été comptabilisées via les fonds propres (réserves de bénéfice) comme n'ayant pas d'effet sur le compte de résultat.

Variation de participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres

Au quatrième trimestre 2018, Alpiq Energia Italia S.p.A. a repris d'Eviva S.p.A. la part de tolling de 33,3 % dans En Plus S.r.l., car cette société ne satisfaisait plus ses obligations vis-à-vis d'En Plus S.r.l. Le 23 novembre 2018, Alpiq a exercé l'option call sur la part d'actions détenue par Eviva S.p.A. dans En Plus S.r.l. à hauteur de 33,3 %. Jusqu'à la date de la reprise, Alpiq possédait 66,7 % des participations dans En Plus S.r.l. et enregistrait les 33,3 % restants dans le bilan consolidé comme des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres. Les 33,3 % ont été acquis à un prix de 0,6 million de CHF, la valeur comptable des passifs nets d'En Plus S.r.l. s'élevant à 27 millions de CHF. L'année passée, la différence à hauteur de 28 millions de CHF a été comptabilisée au poste «Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres», dont 5 millions de CHF dans les réserves de cash-flow hedge, 4 millions de CHF dans les différences issues des conversions en devises et 19 millions de CHF dans les réserves de bénéfices.

4 Actifs et passifs opérationnels

4.1 Immobilisations corporelles

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres ¹	Installations en cours de construction et acomptes	Droits d'utilisation crédit-bail ²	Total
Valeurs comptables nettes au 31.12.2018	119	2 298	11	29	33	0	2 490
Effet lié à une modification dans l'établissement des comptes (première application d'IFRS 16) ³		-32				57	25
Valeurs comptables nettes au 1.1.2019	119	2 266	11	29	33	57	2 515
Investissements		17		1	40	2	60
Prestations propres activées					1		1
Reclassifications		22		2	-9		15
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		-310		-2	-4	-1	-317
Amortissements	-3	-98		-4		-7	-112
Dépréciations		-201				-1	-202
Différences issues des conversions en devises		-23			-1	-2	-26
Valeurs comptables nettes au 31.12.2019	116	1 673	11	26	60	48	1 934
dont coût d'achat	177	4 917	42	37	182	63	5 418
dont amortissements cumulés	-61	-3 244	-31	-11	-122	-15	-3 484

1 Contient les installations opérationnelles véhicules et coûts de démantèlement et de rénovation

2 Voir note 3.6

3 Voir explications note 1.2

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres	Installations en cours de construction et acomptes	Droits d'utilisation crédit-bail ²	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2018	130	2 374	9	9	43		2 565
Variation du périmètre de consolidation		56					56
Investissements		16		2	18		36
Prestations propres activées					1		1
Reclassifications		8		21	-29		0
Sorties		-1					-1
Amortissements	-3	-125	-1	-3			-132
Dépréciations					-1		-1
Différences issues des conversions en devises	-8	-30	3		1		-34
Valeurs comptables nettes au 31.12.2018	119	2 298	11	29	33	0	2 490
dont coût d'achat	179	5 763	43	49	155		6 189
dont amortissements cumulés	-60	-3 465	-32	-20	-122		-3 699

Dépréciations

En 2019, des dépréciations à hauteur de 202 millions de CHF (exercice précédent: 1 million de CHF) ont été opérées. Des dépréciations de 186 millions de CHF concernent les centrales à charbon tchèques de Kladno et Zlín, qui appartenaient au domaine opérationnel Generation International, avant leur reclassement dans les actifs détenus en vue de

la vente. Des explications détaillées à ce sujet ainsi que sur les dépréciations issues d'actifs et de passifs cédés figurent dans la note 5.2. En outre, dans le cadre du rapport d'inspection final de GSE (voir note 6.5), des dépréciations de 14 millions de CHF ont dû être comptabilisées pour les installations photovoltaïques. Un taux d'actualisation avant impôts de 4,63 % a été utilisé pour déterminer le montant recouvrable.

Engagements contractuels

A la date du bilan, les obligations contractuelles pour la construction et l'achat d'immobilisations corporelles s'élevaient à 25 millions de CHF (exercice précédent: 0 million de CHF).

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations. L'obligation de remise en état des terrains après expiration de la concession ou à la fin de l'exploitation est prise en compte au cas par cas conformément aux dispositions contractuelles. Les coûts estimés pour la remise en état (y compris l'éventuel démantèlement d'installations) font partie des coûts d'acquisition ou de fabrication et sont inscrits au bilan à titre de provision. Les investissements dans les rénovations ou les améliorations d'installations sont portés à l'actif s'ils en prolongent nettement la durée de vie, accroissent la capacité de production ou génèrent une amélioration notable de la qualité de l'immobilisation corporelle.

L'amortissement d'immobilisations corporelles s'effectue de façon linéaire sur leur durée d'utilité économique estimée ou, dans le cas des centrales, en tenant compte de la date du retour de la concession. Les installations en cours de construction et acomptes ne sont soumises à aucun amortissement planifié tant qu'elles ne sont ni terminées ni opérationnelles et sont reclassées dans la catégorie d'installations correspondante; le premier amortissement s'effectue après l'achèvement ou la réalisation de l'état opérationnel. La durée d'utilité pour les différentes catégories d'actifs se situe dans les fourchettes suivantes:

- Centrales: 20 – 80 ans
- Réseaux de transport: 15 – 40 ans
- Bâtiments: 20 – 60 ans
- Installations opérationnelles/véhicules: 3 – 20 ans
- Terrains: uniquement en cas de dépréciations
- Installations en cours de construction et acomptes: dans la mesure où des dépréciations sont déjà prévisibles

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif sont examinées au moins lors de la clôture de l'exercice et ajustées si nécessaire. A chaque date de clôture du bilan, on vérifie si les immobilisations corporelles présentent des signes de dépréciation. En présence de tels signes, on détermine le montant recouvrable pour l'actif. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est appliquée sur la valeur réalisable. La dépréciation de valeur d'un actif enregistrée lors d'une période antérieure sera reprise dans le compte de résultat si la perte de valeur n'est plus d'actualité ou a diminué. Le montant comptabilisé correspond au maximum à la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation, en tenant compte des amortissements planifiés.

La détermination de la durée d'utilité, de la valeur résiduelle et de la valeur recouvrable fait appel à des estimations. Est considéré comme valeur recouvrable le montant le plus élevé entre la juste valeur, déduction faite des frais de cession, et la valeur d'utilité d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie escomptés (méthode du discounted cash-flow). Les plans d'entreprise des trois exercices suivants approuvés par la direction ainsi que d'autres facteurs pertinents connus après cette

approbation en constituent la base. Les plans d'entreprise se fondent sur des valeurs empiriques passées ainsi que sur des attentes actuelles du marché et comportent donc d'importantes incertitudes relatives aux estimations et hypothèses. Celles-ci se réfèrent en substance aux prix de gros sur les marchés à terme européens ainsi qu'aux prévisions des prix de l'énergie à moyen et à long termes, aux devises étrangères (notamment les cours de change EUR/CHF et EUR/USD), aux taux d'inflation, aux taux d'escompte, aux conditions-cadres réglementaires et aux activités d'investissement relatives à l'entreprise. Les estimations effectuées sont vérifiées périodiquement à l'aide de données externes et d'analyses du marché. Les flux monétaires sont indexés sur l'inflation avec un taux de croissance de 2,0% (exercice précédent: 2,0%) pour le calcul des valeurs finales. Le taux de croissance correspond à la croissance moyenne à long terme attendue par Alpiq et représente un pronostic. Les taux d'actualisation utilisés reflètent l'estimation actuelle du marché pour les risques spécifiques des actifs et constituent l'estimation la plus probable. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations et entraîner des ajustements sur les périodes ultérieures. Si l'actif ne génère pas de flux de liquidités indépendants des autres actifs, l'évaluation du montant recouvrable s'effectue au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif peut être imputé.

4.2 Immobilisations incorporelles

En millions de CHF	Droits de prélèvement d'énergie ¹	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Installations en développement et acomptes	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2019	31	16	77	8	132
Investissements				8	8
Prestations propres activées				4	4
Reclassifications			7	-7	0
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		-16	-1		-17
Amortissements	-1		-14		-15
Dépréciations			-2	-7	-9
Différences issues des conversions en devises			-1		-1
Valeurs comptables nettes au 31.12.2019	30	0	66	6	102
dont coût d'achat	1492		500	6	1998
dont amortissements cumulés	-1462		-434		-1896

1 Comprennent les paiements anticipés pour les droits sur les prélèvements d'énergie à long terme, y compris les intérêts activés, ainsi que les contrats de prélèvement d'énergie à long terme acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

En millions de CHF	Droits de prélèvement d'énergie	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Installations en développement et acomptes	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2018	31	29	76	17	153
Investissements			1	10	11
Prestations propres activées				4	4
Reclassifications			22	-22	0
Amortissements	-3		-20		-23
Dépréciations		-12		-1	-13
Différences issues des conversions en devises	3	-1	-2		0
Valeurs comptables nettes au 31.12.2018	31	16	77	8	132
dont coût d'achat	1495	647	482	8	2632
dont amortissements cumulés	-1464	-631	-405		-2500

Dépréciations 2019

Une dépréciation de 7 millions de CHF respectivement de 2 millions de CHF a été comptabilisée dans le domaine opérationnel Digital & Commerce pour les installations en développement et les autres immobilisations incorporelles, car un logiciel ne peut pas être utilisé comme prévu. Des explications sur les dépréciations issues d'actifs détenus en vue de la vente figurent dans la note 5.3.

Dépréciations 2018

Durant l'exercice 2018, l'ancienne unité opérationnelle smart Energy East a enregistré des pertes. A cet égard et en raison des attentes en termes de rentabilité commerciale sur les marchés d'Europe de l'Est et du Sud-Est, il a été décidé de regrouper les unités opérationnelles à l'Est et à l'Ouest au sein du domaine opérationnel Digital & Commerce. Dans ce contexte, le goodwill affecté au négoce et à la vente en Europe de l'Est et du Sud-Est (domaine opérationnel Digital & Commerce), à hauteur de 12 millions de CHF, a dû être intégralement corrigé. Pour vérifier le maintien de la valeur du goodwill, celui-ci a été attribué comme suit aux unités génératrices de trésorerie:

En millions de CHF	Taux d'actualisation avant impôts 2019	Taux d'actualisation après impôts 2019	Valeur comptable 31.12.2019	Taux d'actualisation avant impôts 2018	Taux d'actualisation après impôts 2018	Valeur comptable 31.12.2018
Négoce et vente Europe de l'Est et du Sud-Est				7,2%	5,7%	
Gestion de l'énergie ¹				6,1%	5,4%	16
Total			0			16

¹ Dans l'exercice 2019, reclassée au poste «Actifs détenus en vue de la vente»

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations. Les actifs à durée d'utilité limitée sont généralement amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité économique estimée. L'amortissement sur les droits de prélèvement d'énergie s'effectue à hauteur des prélèvements d'énergie annuels, au prorata du volume de prélèvement d'énergie convenu par contrat. A la fin de chaque exercice, la durée et la méthode d'amortissement sont vérifiées. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles figurant au bilan se situe dans une fourchette de 1 à 78 ans. La présence d'une éventuelle dépréciation est vérifiée si elles en présentent des signes. Le goodwill n'est pas amorti de façon planifiée, mais est soumis chaque année à un test de dépréciation.

Si la valeur comptable dépasse le montant recouvrable estimée, une dépréciation est appliquée sur le montant réalisable. La dépréciation de valeur d'un actif enregistrée lors d'une période antérieure sera reprise dans le compte de résultat si la perte de valeur n'est plus d'actualité ou a diminué. Le montant comptabilisé correspond au maximum à la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation, en tenant compte des amortissements planifiés.

Les principales incertitudes relatives aux estimations et hypothèses figurent dans la note 4.1.

4.3 Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Total
Valeurs comptables au 31.12.2018	2407	20	2427
Dividendes	-22		-22
Part de résultat	-38	-2	-40
Incidences d'IAS 19 et d'IFRS 9 comptabilisées sous autre résultat	-18	-2	-20
Reclassifications	-6		-6
Sorties		-2	-2
Dépréciations		-4	-4
Valeurs comptables au 31.12.2019	2323	10	2333

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Total
Valeurs comptables au 31.12.2017	2478	38	2516
Dividendes	-25		-25
Part de résultat	-45	2	-43
Incidences d'IAS 19 et d'IFRS 9 comptabilisées sous autre résultat	33	5	38
Investissements		2	2
Reclassifications	-6		-6
Sorties	-28	-23	-51
Dépréciations		-4	-4
Valeurs comptables au 31.12.2018	2407	20	2427

La sortie relative aux centrales partenaires lors de l'exercice précédent résulte de la cession à BKW Energie SA d'une participation de 5,0 % dans le capital-actions de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA.

La sortie concernant les autres entreprises associées lors de l'exercice précédent concerne essentiellement le transfert de la participation de 22 % dans la société M&A Rinnovabili S.r.l. à la société Moncada Energy Group S.r.l. De plus amples informations figurent dans la note 5.1.

Valeurs clés

Compte tenu des contrats de partenariat existants, les actionnaires des centrales partenaires sont tenus, pendant la durée de concession, de reprendre l'énergie correspondant à leur participation et de payer les dépenses annuelles au prorata. Par ailleurs, au niveau des fonds de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs, les propriétaires des installations nucléaires ont une obligation limitée de couvrir la différence au cas où un partenaire ne pourrait effectuer ses paiements. La durée des contrats de partenariat correspond à l'intégralité de la durée de vie de la centrale ou à la durée d'utilisation de la concession. Ces contrats ne peuvent pas être résiliés. Concernant certaines centrales partenaires, Alpiq a cédé à une autre entreprise une partie de l'énergie lui revenant au titre de sa participation ainsi que l'obligation y relative de payer les frais annuels au prorata. Dans ces cas-là, la part présentée, pertinente sur le plan économique, peut différer de la participation en actions. Pour le Groupe Alpiq, les dépenses annuelles ordinaires au prorata de l'ensemble des centrales partenaires se sont élevées en 2019 à 345 millions de CHF (exercice précédent: 587 millions de CHF). Elles relèvent des charges d'énergie et de marchandises.

Suite au rapprochement d'Atel et d'EOS qui a donné naissance à Alpiq en 2009, des ajustements de juste valeur ont été effectués pour les actifs acquis dans le cadre du regroupement des entreprises. Inclus dans les valeurs clés, ceux-ci sont calculés sur la base d'une pondération.

Principales centrales partenaires 2019

En millions de CHF	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 192	1 315	2 020	787	3 641	1 447	5 349	1 399	777	259
dont immobilisations financières à long terme	56	34	9	4	2 213	879	2 165	566		
Actif circulant	6	4	53	21	183	73	378	99	5	2
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	2	1	18	7	48	19	160	42	1	
Fonds étrangers à long terme	835	494	1 418	552	3 343	1 329	4 212	1 102	67	22
dont dettes financières à long terme	814	489	1 417	552	136	54	485	127	67	22
Fonds étrangers à court terme	89	53	215	84	142	56	243	64	47	16
dont dettes financières à court terme	30	18	186	72					39	13
Fonds propres	1 274	772	440	172	339	135	1 272	332	668	223
Revenus	154	94	3	1	418	166	501	131	145	48
Charges	-193	-113	-20	-8	-403	-160	-499	-131	-177	-59
Résultat net	-39	-19	-17	-7	15	6	2	0	-32	-11
Autre résultat	-8	-2	2	1	-23	-9	-20	-5		
Résultat global	-47	-21	-15	-6	-8	-3	-18	-5	-32	-11
Dividendes versés		5				7		6		2

Les entreprises associées considérées comme essentielles par Alpiq sont exclusivement des centrales partenaires importantes sur le plan stratégique. Aucun prix de marché n'est attribué à ces sociétés.

Principales centrales partenaires 2018

En millions de CHF	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 251	1 350	1 920	749	3 205	1 282	5 089	1 331	794	264
dont immobilisations financières à long terme	50	30			1 952	781	1 887	494		
Actif circulant	40	24	93	36	334	134	485	127	22	7
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	35	21	52	20	43	17	176	46	17	6
Fonds étrangers à long terme	789	472	1 432	558	3 092	1 238	3 851	1 007	40	13
dont dettes financières à long terme	784	470	1 417	553	136	54	325	85	40	13
Fonds étrangers à court terme	172	103	125	49	83	33	417	109	70	23
dont dettes financières à court terme	95	57					285	74	55	18
Fonds propres	1 330	799	456	178	364	145	1 306	342	706	235
Revenus	157	94	3	1	491	196	575	150	140	47
Charges	-183	-112	-6	-2	-486	-194	-595	-155	-187	-63
Résultat net	-26	-18	-3	-1	5	2	-20	-5	-47	-16
Autre résultat	-9	-2	2	1	45	18	48	13		
Résultat global	-35	-20	-1	0	50	20	28	8	-47	-16
Dividendes versés		5				7		8		2

Centrales partenaires mineures et autres entreprises associées 2019

En millions de CHF	Centrales partenaires mineures		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	3 994	1 055	25	10
dont immobilisations financières à long terme	60	8		
Actif circulant	101	17	23	8
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	52	9	10	4
Fonds étrangers à long terme	1 525	319	22	6
dont dettes financières à long terme	1 504	315		
Fonds étrangers à court terme	299	64	6	2
dont dettes financières à court terme	148	35		
Fonds propres	2 271	689	20	10
Revenus	385	80	84	26
Charges	-400	-87	-98	-32
Résultat net	-15	-7	-14	-6
Autre résultat	-12	-2	-8	-2
Résultat global	-27	-9	-22	-8
Dividendes versés		2		

Centrales partenaires mineures et autres entreprises associées 2018

En millions de CHF	Centrales partenaires mineures		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	4 112	1 084	30	17
dont immobilisations financières à long terme	67	9		
Actif circulant	110	19	22	7
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	45	8	12	4
Fonds étrangers à long terme	1 594	343	6	2
dont dettes financières à long terme	1 584	340		
Fonds étrangers à court terme	293	52	5	2
dont dettes financières à court terme	144	24		
Fonds propres	2 335	708	41	20
Revenus	410	84	73	23
Charges	-426	-91	-66	-21
Résultat net	-16	-7	7	2
Autre résultat	22	3	18	5
Résultat global	6	-4	25	7
Dividendes versés		3		

Principes comptables

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe Alpiq peut exercer une influence déterminante dans la mesure où il est habilité à participer aux processus de décision au niveau des politiques financière et commerciale. Elle n'est ni une filiale ni un partenariat. L'influence est généralement considérée comme déterminante dans le cas où 20 à 50 % des droits de vote sont détenus. Des sociétés peuvent être intégrées dans la comptabilité du Groupe en tant qu'entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence, même si le taux de participation est inférieur à 20 %. C'est notamment le cas lorsque le Groupe Alpiq est représenté dans les organes de décision déterminants tels que le Conseil d'administration ou qu'il participe à la politique commerciale et financière. Les entreprises dans lesquelles Alpiq détient un taux de participation de 50 % ou plus, mais sur lesquelles elle ne peut exercer aucun contrôle en raison de restrictions inscrites dans les statuts, les contrats ou le règlement d'organisation, sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence.

Parmi les entreprises associées, Alpiq distingue les centrales partenaires et les autres entreprises associées. Les centrales partenaires sont des sociétés qui construisent, entretiennent ou exploitent des centrales nucléaires ou hydroélectriques ou gèrent les droits de prélèvement d'énergie. Le goodwill peut aussi provenir de participations dans des entreprises associées et correspond alors à la différence entre le coût d'acquisition de la participation et la juste valeur proportionnelle de l'actif net identifiable. Ce goodwill est incorporé à la valeur comptable des participations des entreprises associées.

Les dates de clôture des différentes centrales partenaires (année hydrologique) et des autres entreprises associées diffèrent de celle du Groupe. Pour ces sociétés, les dernières clôtures disponibles sont utilisées pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Alpiq. Les transactions et événements majeurs survenus entre la dernière clôture et le 31 décembre sont pris en considération dans les comptes annuels. Pour être intégrées dans les comptes consolidés, les clôtures des entreprises associées sont effectuées selon des méthodes de comptabilisation et d'évaluation uniformes. Pour les sociétés ne présentant aucune clôture IFRS, des comptes de rapprochement sont créés.

4.4 Stocks

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Matières consommables et combustibles	13	33
Certificats d'émissions de CO ₂ et autres certificats	47	37
Coûts d'exécution de contrats	1	1
Total	61	71

Principes comptables

Les stocks sont comptabilisés au coût d'achat, selon la méthode FIFO ou selon la méthode du coût moyen pondéré, selon les coûts de production ou à la valeur nette de cession si celle-ci est inférieure. Les coûts d'exécution de contrats sont portés à l'actif lorsqu'ils sont directement liés à l'exécution d'une obligation de prestation et qu'ils devraient être à nouveau couverts. Les coûts d'exécution de contrats portés à l'actif sont systématiquement amortis sur la période durant laquelle la prestation a été fournie au client.

4.5 Créances

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Créances résultant des livraisons et prestations ¹	616	792
Païements d'avance aux fournisseurs	7	33
Créances diverses à court terme	315	329
Total	938	1154

¹ Dont 353 millions de CHF (exercice précédent: 446 millions de CHF) issus de contrats conclus avec des clients selon IFRS 15

Alpiq accorde à ses clients des délais de paiement qui n'excèdent pas 30 jours pour la plupart. Dans certains cas, ce délai peut être de 60 jours. Les créances et engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des contreparties sont passés en compte pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. D'autres informations sont fournies dans la note 3.1.

Analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2019			31.12.2018		
	Brut	Correction de valeur	Net (bilan)	Brut	Correction de valeur	Net (bilan)
Non dues	577	-1	576	746	-1	745
Dues depuis 1 - 90 jours	22		22	51	-10	41
Dues depuis 91 - 180 jours	6	-6		1	-1	
Dues depuis 181 - 360 jours	3		3	3	-3	
Dues depuis plus de 360 jours	54	-39	15	33	-27	6
Total	662	-46	616	834	-42	792

Corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Valeur comptable avant correction de valeur	662	834
Part corrigée	-46	-42
Correction de valeur au début de l'exercice	-42	-32
Variation liée à la première application d'IFRS 9		-1
Corrections de valeur supplémentaires ¹	-9	-15
Décomptabilisation en raison de pertes	1	2
Reprise de corrections de valeur qui ne sont plus nécessaires	2	1
Différences issues des conversions en devises	2	3
Correction de valeur à la fin de l'exercice	-46	-42

¹ Dont -9 millions de CHF (exercice précédent: -15 millions de CHF) issus de contrats conclus avec des clients selon IFRS 15

Les corrections de valeur comprennent des corrections de valeur individuelles d'un montant de 45 millions de CHF (exercice précédent: 41 millions de CHF), qui ont été créées pour des créances présentant des signes concrets d'un risque de défaillance (tel que l'insolvabilité). Elles comprennent aussi, conformément à l'«expected credit loss model», des corrections de valeur forfaitaires à hauteur de 1 million de CHF (1 million de CHF) en raison du risque de défaillance inhérent pesant sur les créances. Les pertes attendues se calculent, pour chaque contrepartie, sur la base des probabilités de défaillance individuelles, qui sont comprises, selon l'échéance des créances résultant des livraisons et prestations, entre 0,0 % et 19,3 % (0,0 % et 19,3 %).

Principes comptables

Les principes comptables des créances financières sont présentés à la note 3.2.

4.6 Liquidités

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Avoirs à vue	438	621
Dépôts à terme avec échéances inférieures à 90 jours	2	13
Total	440	634

Les avoirs à vue comprennent les comptes bancaires de filiales étrangères dont le solde total s'élève à 39 millions d'EUR, soit 42 millions de CHF (exercice précédent: 55 millions d'EUR, soit 62 millions de CHF) qui sont engagés sur la base de dispositions convenues dans des accords de financement conclus localement et qui ne peuvent être utilisés que pour couvrir les besoins de trésorerie propres du groupe. Ces fonds ne sont donc pas entièrement à la libre disposition du Groupe Alpiq.

4.7 Provisions

En millions de CHF	Contrats générant des pertes	Restructurations	Démantèlement des centrales propres	Garanties	Autres	Total
Provisions à long terme au 1.1.2019 (ajusté) ¹	268		43	4	29	344
Provisions à court terme au 1.1.2019	21	12		11	23	67
Provisions au 1.1.2019 (ajusté)¹	289	12	43	15	52	411
Dotation	64			34	30	128
Intérêts sur provisions	13		2			15
Utilisation	-17	-2		-28	-6	-53
Provisions non utilisées et dissoutes	-4	-4			-9	-17
Reclassification	-3			-3	11	5
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»					-7	-7
Différences issues des conversions en devises	-1			-1	-2	-4
Provisions au 31.12.2019	341	6	45	17	69	478
Provisions à long terme au 31.12.2019	328		45	1	49	423
Provisions à court terme au 31.12.2019	13	6		16	20	55

¹ Ajustement suite à la première application d'IFRIC 23, voir note 1.2

Contrats générant des pertes

La provision pour les contrats à perte englobe la valeur actuelle des contrats à perte en cours à la date de clôture du bilan. L'augmentation concerne essentiellement deux contrats. La provision pour le contrat déficitaire portant sur le futur prélèvement d'énergie de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance a été augmentée de 55 millions de CHF et celle pour un contrat déficitaire à l'étranger de 4 millions de CHF.

Le montant des provisions pour les contrats déficitaires dépend de diverses hypothèses, en lien notamment avec l'évolution des prix de gros sur les marchés à terme européens ainsi que les prévisions des prix de l'énergie à moyen et long termes, les taux d'intérêt à long terme et les effets des taux de change (EUR en CHF). Ces hypothèses reposant sur des incertitudes sont émises à la date de clôture du bilan et peuvent faire partiellement l'objet d'ajustements significatifs dans les périodes suivantes.

Restructurations

La provision pour restructurations couvre les charges attendues sur les programmes de restructuration engagés par le passé.

Démantèlement des propres centrales

La provision pour démantèlement des centrales propres couvre les coûts estimés relatifs aux obligations de démantèlement du parc de centrales actuel du Groupe.

Garanties

La provision pour garanties a été calculée sur la base de valeurs historiques et d'accords contractuels. Elle contient également les provisions pour garanties et indemnités liées à la cession des activités de services et d'ingénierie à Bouygues Construction.

Autres provisions

Les autres provisions englobent des engagements dans le domaine du personnel, les engagements actuels ou les risques d'engagements liés à des procédures judiciaires et des risques d'exploitation dont la survenue est jugée probable.

Les provisions pour risques d'engagements liés à des procédures judiciaires reposent toutefois sur les informations actuellement disponibles et sur l'estimation réalisée par la direction concernant l'issue des procédures judiciaires. En fonction de l'issue effective, la sortie de fonds réelle peut considérablement différer des provisions.

Principes comptables

Les provisions tiennent compte de l'ensemble des engagements (légaux ou implicites) identifiables à la date de clôture du bilan, qui reposent sur des transactions commerciales ou événements passés et qui devraient vraisemblablement se réaliser alors que l'échéance et/ou le montant sont encore indéterminés. Le montant est déterminé à la date de clôture du bilan et correspond à la sortie de fonds actualisée à la date de clôture du bilan et attendue en fonction de la meilleure estimation possible.

4.8 Passifs éventuels et engagements de garantie

Après avoir réalisé un audit fiscal auprès de la succursale de Bucarest d'Alpiq Energy SE, Prague, l'autorité fiscale roumaine ANAF (Agenția Națională de Administrare Fiscală) a fixé en septembre 2017 à 793 millions de RON, soit 180 millions de CHF, le montant dû pour la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le bénéfice et les pénalités fiscales (y compris les intérêts de retard) pour la période 2010 à 2014. Alpiq conteste le montant déterminé par l'autorité fiscale roumaine ANAF tant au niveau du bien-fondé que du montant, car elle est convaincue que les activités commerciales d'Alpiq Energy SE ont toujours été exercées dans le respect des lois et règlements roumains et européens en vigueur. La position d'Alpiq est confirmée par les évaluations actuellement disponibles d'experts juridiques et fiscaux externes. En 2017, Alpiq a déposé un recours auprès de l'ANAF contre le montant de l'impôt. Alpiq a reçu fin juin 2018 la décision de l'ANAF relative à cette question. Pour l'essentiel, l'ANAF conforte son point de vue et réfute la réclamation portant sur un montant de 589 millions de RON, soit 134 millions de CHF, en la jugeant infondée. Concernant un montant de 204 millions de RON, soit 46 millions de CHF, elle a annulé la décision résultant de l'audit fiscal et a ordonné une réévaluation. Sur un point sans importance pour le montant, l'ANAF a pris une décision en faveur d'Alpiq. Alpiq a contesté la décision sur opposition de l'ANAF et utilisé la voie légale de recours disponible. Le 29 janvier 2019, la Cour suprême à Bucarest a décidé que l'avis de taxation à hauteur de 589 millions de RON, soit 134 millions de CHF, n'était pas exécutoire jusqu'à ce que le tribunal ait statué en première instance. Cette décision en faveur du recours d'Alpiq a pour conséquence que le montant exigé par l'ANAF ne doit plus être cautionné par une garantie bancaire et que les fonds nantis à cet effet, qui s'élevaient à 130 millions d'EUR (soit 147 millions de CHF) au 31 décembre 2018 et figuraient sous le poste «Dépôts à long terme», sont de nouveau à l'entière disposition d'Alpiq. La garantie bancaire et le nantissement du compte bancaire ont été levés le 14 février 2019. Le 3 septembre 2019, la Cour d'appel de Bucarest a également approuvé la demande d'Alpiq de ne pas rendre la décision fiscale exécutoire avant qu'un tribunal de dernière instance n'ait rendu une décision. Ce jugement est définitif. Alpiq réclame à l'ANAF le remboursement des frais engagés et des frais supplémentaires liés à la garantie bancaire et a donc introduit une action correspondante auprès de la Cour d'appel de Bucarest à l'automne 2019.

Alpiq estime toujours improbable de perdre cette procédure et n'a donc pas comptabilisé d'engagement pour cette charge fiscale.

A la date de clôture du bilan tout comme au 31 décembre 2018, il n'y avait pas d'engagements conditionnels au profit de tiers, liés à des cautionnements, garanties ou liens de subordination analogues vis-à-vis de tiers. D'autres engagements en relation avec des centrales partenaires sont fournies dans la note 4.3. Les engagements conditionnels concernant la vente des activités de services et d'ingénierie figurent à la note 5.2.

4.9 Autres engagements à court terme

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Engagements résultant des livraisons et prestations	386	577
Engagements divers à court terme	162	291
Acomptes reçus de clients	14	14
Total	562	882

Les engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des clients sont compensés par les «Créances résultant des livraisons et prestations», pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. D'autres informations sont fournies dans la note 3.1.

Les engagements découlant de la vente des créances de prêts vis-à-vis de Swissgrid SA, à hauteur de 49 millions de CHF (exercice précédent: 49 millions de CHF) sont inclus dans le poste «Engagements divers à court terme». D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la note 3.3.

5 Structure du Groupe

5.1 Regroupements d'entreprises

2019: regroupements d'entreprises

Aucune entreprise n'a été acquise en 2019.

2018: regroupements d'entreprises

En 2018, les entreprises suivantes du domaine opérationnel Generation International ont été acquises et intégrées dans les comptes consolidés.

28 mars 2018:	Società Agricola Solar Farm 2 S.r.l., Milan/IT
28 mars 2018:	Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l., Milan/IT
28 mars 2018:	Enpower 2 S.r.l., Milan/IT

Fin mars 2018, Alpiq a mis en œuvre l'accord conclu fin janvier 2018 avec Moncada Energy Group S.r.l. (MEG) selon lequel Alpiq EcoPower SA transfère sa participation de 22% dans M&A Rinnovabili S.r.l. à MEG et reçoit en contrepartie l'intégralité des participations dans les sociétés Società Agricola Solar Farm 2 S.r.l., Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l. et Enpower 2 S.r.l. Cette transaction a permis à Alpiq de reprendre cinq installations photovoltaïques d'une puissance de 13,6 MW et un parc éolien d'une puissance de 8,5 MW. Elle développe ainsi sa présence en Sicile.

Les coûts d'acquisition se sont élevés à 13 millions de CHF. L'imputation au bilan des justes valeurs a été effectuée comme suit:

En millions de CHF	Juste valeur
Immobilisations corporelles	56
Liquidités	6
Autres actifs circulants	6
Provisions à long terme	-1
Passifs financiers à long terme	-43
Impôts différés sur le revenu	-4
Passifs financiers à court terme	-2
Autres engagements à court terme	-5
Actifs nets	13
Participations ne donnant pas le contrôle	
Actifs nets acquis	13
Goodwill obtenu par acquisition	0
Flux de trésorerie net issu de l'activité d'acquisition	
Liquidités acquises des filiales	6
Coûts d'acquisition	-13
Juste valeur (fair value) des actifs nets abandonnés	13
Flux de trésorerie net	6

Principes comptables

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition englobent les indemnités versées lors de l'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise. Les indemnités comprennent les paiements en espèces, la juste valeur des actifs cédés, de même que les engagements souscrits et les contreparties conditionnelles acceptées à la date de transaction. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les actifs nets acquis sont enregistrés à leur juste valeur. Les frais encourus dans le cadre du regroupement d'entreprises sont comptabilisés dans les charges.

Lorsque le Groupe acquiert une participation inférieure à 100 %, les participations correspondantes ne donnant pas le contrôle sont inscrites au bilan comme parts de fonds propres du Groupe. Pour chaque regroupement d'entreprises, Alpiq évalue les participations ne donnant pas le contrôle soit à leur juste valeur, soit à la part correspondante de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le goodwill correspond à la différence entre les coûts d'acquisition et la participation du Groupe à la juste valeur de l'actif net acquis. Le goodwill et les adaptations de juste valeur de l'actif net sont enregistrés dans les actifs et passifs de la société acquise dans la devise fonctionnelle de cette société.

5.2 Sociétés cédées

2019: cessions

Le 30 août 2019, la vente d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o., qui détient les deux centrales thermiques de Kladno et de Zlín, à la société Sev.en Zeta a.s. (CZ), appartenant à Sev.en Energy Group, a été exécutée. Le prix de vente s'est élevé à 280 millions de CHF, ce qui a généré une entrée nette de liquidités de 265 millions de CHF. Depuis le 15 mai 2019, les actifs et les passifs d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o. étaient comptabilisés au bilan comme «Actifs détenus en vue de la vente» et «Passifs détenus en vue de la vente». La valeur recouvrable d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o. a été calculée juste avant le classement en «Actifs détenus en vue de la vente» respectivement «Passifs détenus en vue de la vente». Pour ce faire, un taux d'actualisation avant impôts de 5,34 % a été utilisé. L'évaluation a généré une dépréciation sur les immobilisations corporelles à hauteur de 186 millions de CHF. Au premier semestre 2019, Alpiq a mis à jour les hypothèses concernant les périodes de planification qui constituent une base importante du calcul de la valeur d'utilité. Ces hypothèses incluent également des connaissances tirées de la phase d'offre ferme du processus de vente ainsi que les dernières évolutions du prix du CO₂ et du débat sur le climat en Europe. La dépréciation est liée au fait qu'Alpiq a revu à la hausse ses estimations sur l'évolution future des prix du CO₂ et d'autres coûts et a réduit ses hypothèses sur la durée d'exploitation et les perspectives de recettes des deux centrales. Après le reclassement, une nouvelle dépréciation de 53 millions de CHF a été comptabilisée sur les actifs détenus en vue de la vente afin que la valeur comptable corresponde au prix de vente moins les coûts de la cession.

Comme décrit ci-après dans «2018: cessions», Alpiq a vendu les activités de services et d'ingénierie en 2018. Ces activités étaient classées en tant qu'activités non poursuivies. C'est pourquoi l'ensemble des produits et charges liés à cette vente continueront d'être comptabilisés dans le poste «Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies».

Alpiq et Bouygues Construction ont des divergences de vue quant au prix de vente final. C'est la raison pour laquelle les deux parties ont introduit, le 12 février 2019, une procédure d'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage de la Swiss Chambers' Arbitration Institution afin de faire valoir leurs revendications liées au mécanisme d'ajustement des prix. Alors qu'Alpiq revendique un montant supplémentaire de 12,9 millions de CHF, Bouygues Construction réclamait un montant de 205,1 millions de CHF en retour. Entre-temps, les deux procédures d'arbitrage ont été regroupées en une

seule procédure par le tribunal d'arbitrage. Le tribunal d'arbitrage a reconnu Bouygues Construction comme demandeur et Alpiq comme demandeur reconventionnel. Le 20 janvier 2020, Bouygues Construction a déposé ses conclusions dans la procédure d'arbitrage et a augmenté le montant initialement réclamé de 205,1 millions de CHF à un total d'environ 319 millions de CHF plus les intérêts. Alpiq conteste également fermement les nouvelles revendications de Bouygues Construction tant au niveau du montant que de la motivation et s'y opposera au cours de la procédure déterminée par le tribunal arbitral. L'issue de cette procédure est tributaire de décisions du tribunal d'arbitrage qui ne sont pas encore connues. Une décision du tribunal arbitral est attendue au plus tôt au courant de l'année 2022. Alpiq a reporté les coûts prévus pour cette procédure d'arbitrage.

Au regard des motifs mentionnés plus haut, il n'est actuellement pas possible de formuler des estimations sur le montant d'ajustement final. C'est pourquoi le bénéfice issu de la cession des activités de services et d'ingénierie a été calculé en date du 31 décembre 2018 sur la base du prix provisoire de la vente obtenu le 31 juillet 2018. Il s'élève à 790 millions de CHF. A cet égard, aucune modification n'a eu lieu lors de l'exercice 2019. Le bénéfice de cette cession enregistré lors de l'exercice 2018 correspond à une estimation. Le résultat de la procédure d'arbitrage peut entraîner, dans les périodes suivantes, des ajustements significatifs du bénéfice de la cession et donc du «Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies» ainsi que du «Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies».

Dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq et Bouygues Construction se sont par ailleurs mis d'accord sur des indemnités et des garanties. Dans le cadre de projets et d'autres dossiers, Alpiq devra assumer à l'avenir les pertes et les coûts engagés qui excèdent l'estimation réalisée au moment de la vente. Alpiq a reporté les coûts attendus dans ce contexte. De plus, Alpiq devra assumer pour la société Kraftanlagen München GmbH les éventuels coûts de la procédure de concurrence engagée au premier trimestre 2015 par le parquet de Munich I et le Bundeskartellamt (office fédéral allemand de lutte contre les cartels). Dans le cadre de cette procédure, l'Office fédéral allemand de lutte contre les cartels a infligé en décembre 2019 une amende de 47,5 millions d'EUR (soit 52 millions de CHF), à Kraftanlagen München GmbH. Kraftanlagen München a, dès le début, pleinement coopéré avec les autorités afin de soutenir ces dernières dans la clarification des reproches formulés. Malgré une enquête approfondie, le cabinet d'avocats mandaté par Kraftanlagen München pour éclaircir les faits n'a pas pu apporter la preuve d'un comportement fautif de la part de Kraftanlagen München ou de ses anciens collaborateurs accusés. Kraftanlagen München n'a rien à se reprocher et rejette les allégations. Aucun élément de droit ou de fait ne justifie cette amende de sorte que Kraftanlagen München GmbH a fait appel de la sanction pécuniaire. Kraftanlagen München et Alpiq continuent de considérer qu'une condamnation est peu probable, raison pour laquelle aucun passif n'a été enregistré à ce sujet. Les montants des autres indemnités sont négligeables ou Alpiq considère qu'elles sont peu probables.

2018: cessions

L'accord sur la vente des activités de services et d'ingénierie constituées du Groupe Alpiq InTec et du Groupe Kraftanlagen a été exécuté le 31 juillet 2018. Avec l'exécution de l'accord de vente, le Groupe Alpiq a perdu le contrôle sur le Groupe Alpiq InTec et le Groupe Kraftanlagen le 31 juillet 2018. Les sociétés concernées ont été déconsolidées à la date de la clôture. A la date de la clôture, Bouygues Construction a transféré le prix de la vente provisoire, calculé sur la base du décompte final estimé (estimated closing statements), qui s'élève à 790 millions de CHF.

Flux de trésorerie net provenant de la vente

En millions de CHF	2019	2018
Entrées de liquidités	280	790
Coûts de la vente	-6	-15
Liquidités des filiales vendues	-9	-71
Flux de trésorerie net provenant de la vente	265	704
dont flux de trésorerie issu de la cession d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o. dans le flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités poursuivies	265	
dont flux de trésorerie issu de la cession des activités de services et d'ingénierie dans le flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies		704

La sortie de fonds liée aux indemnités et garanties accordées à Bouygues Construction s'est élevée à 28 millions de CHF en 2019. Selon le contrat de vente, ces paiements doivent être traités comme un ajustement du prix de vente et sont donc inclus dans le tableau des flux de trésorerie au poste «Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies».

Bénéfice provenant de la vente

En millions de CHF	2019	2018
Entrées de liquidités	280	790
Sorties d'actifs nets	-273	-469
Provision pour garanties		-2
Coûts de la vente	-6	-15
Bénéfice provenant de la vente (avant reclassification des écarts de conversion cumulés)	1	304
Reclassification des écarts de conversion cumulés	-28	-46
Bénéfice provenant de la vente	-27	258
dont le bénéfice tiré de la cession d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o. dans les autres charges d'exploitation	-27	
dont le bénéfice tiré de la cession des activités de services et d'ingénierie dans le résultat des activités non poursuivies		258

Compte de résultat et compte de résultat global consolidé des activités non poursuivies

En millions de CHF	2019	2018
Chiffre d'affaires net		1 000
Autres produits		8
Charges	- 8	- 1 051
Effet lié à la réévaluation des provisions pour garanties et indemnités	- 34	- 9
Résultat avant impôts sur le revenu	- 42	- 52
Impôts sur le revenu		- 8
Résultat après impôts sur le revenu	- 42	- 60
Bénéfice provenant de la vente ¹		258
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	- 42	198

1 Le bénéfice provenant de la vente n'a donné lieu à aucun impôt sur le revenu.

En millions de CHF	2019	2018
Différences issues des conversions en devises		- 9
Réévaluation des plans de prévoyance		23
Autre résultat (net après impôts sur le revenu)¹	0	14

1 Les impôts sur le revenu comptabilisés en tant qu'autre résultat s'élevaient à 0 million de CHF (exercice précédent: -6 millions de CHF).

Actifs et passifs à la date de la vente

En millions de CHF	2019	2018
Immobilisations corporelles	264	182
Immobilisations incorporelles		131
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées		2
Autres actifs à long terme		10
Impôts sur le revenu différés		21
Stocks	21	30
Créances ¹	13	793
Comptes de régularisation	1	20
Liquidités	9	71
Total des actifs	308	1 260
Provisions à long terme	7	21
Impôts sur le revenu différés	5	23
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel		126
Passifs financiers à long terme		2
Autres engagements à long terme		12
Passifs d'impôts courants sur le revenu		8
Provisions à court terme		10
Passifs financiers à court terme	1	5
Autres engagements à court terme ²	21	513
Comptes de régularisation	1	71
Total des fonds étrangers	35	791
Total des actifs nets	273	469

1 Comprennent des actifs sous contrat de l'exercice précédent à hauteur de 445 millions de CHF

2 Comprennent des passifs sous contrat de l'exercice précédent à hauteur de 336 millions de CHF

Indemnisation pour le transfert du réseau à très haute tension

Le 3 janvier 2013, Alpiq a transféré sa participation dans le réseau à très haute tension suisse à Swissgrid SA, société nationale pour l'exploitation du réseau, à des valeurs d'apport provisoires. L'évaluation définitive aura lieu dans le cadre d'un ajustement d'évaluation, respectivement du prix d'achat (ajustement d'évaluation 2). Elle requiert des décisions exécutoires concernant les procédures d'évaluation pour l'ensemble des anciens propriétaires du réseau de transport. Les valeurs d'apport définitives dépendent de procédures dont la durée et l'issue sont encore incertaines et peuvent donc différer des valeurs d'apport provisoires.

De plus, Alpiq a obtenu pour l'exercice 2016, suite à la décision de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) concernant la méthode d'évaluation, une indemnisation plus élevée pour le transfert de sa participation dans le réseau à très haute tension suisse. Le montant définitif de l'indemnisation supplémentaire conformément à la disposition de 2016 ne pourra être déterminé que lorsque les procédures relatives aux différences de couverture et l'ajustement d'évaluation 2 seront achevés. Cela devrait avoir un effet positif supplémentaire sur le résultat d'Alpiq.

5.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au premier semestre 2019, Alpiq a décidé de vendre sa filiale Flexitricity Ltd. La valeur recouvrable a été calculée juste avant le classement en «Actifs détenus en vue de la vente» respectivement «Passifs détenus en vue de la vente». Il n'a donc pas été nécessaire de procéder à une dépréciation. Après le reclassement, une dépréciation de 10 millions de CHF a été comptabilisée sur le goodwill afin que la valeur comptable corresponde au prix de vente prévu moins les coûts de la cession.

Actifs

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations corporelles	1	
Immobilisations incorporelles	6	
Autres actifs à long terme	1	
Créances	1	
Comptes de régularisation	9	
Liquidités	1	
Total des actifs détenus en vue de la vente	19	0

Passifs

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation	8	
Total des passifs détenus en vue de la vente	8	0

Des pertes issues des conversions en devises sur les actifs détenus en vue de la vente ont été comptabilisées au 31 décembre 2019 dans les fonds propres à hauteur de 2 millions de CHF.

Principes comptables

Un actif ou un groupe d'actifs, et par conséquent les engagements associés (groupe de cessions), est détenu en vue de la vente lorsque sa valeur au bilan est fondamentalement recouverte par la vente et non par la poursuite de son utilisation. Le Groupe Alpiq comptabilise les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou les groupes détenus en vue de la vente) au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Tant qu'ils sont détenus en vue de la vente, ces actifs ou groupes d'actifs ne sont plus amortis selon le plan. Au bilan, ils sont présentés séparément des autres actifs et passifs du Groupe.

5.4 Principales sociétés du groupe et participations

Sociétés du groupe	Siège	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de participation directe en % (droits de vote)
Alpiq Holding SA	Lausanne, CH				X	100,0
Aar et Tessin SA d'Electricité (Atel) ¹	Olten, CH				X	100,0
Aero Rossa S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Alpiq SA ¹	Olten, CH	X	X	X	X	100,0
Alpiq Csepel Kft.	Budapest, HU		X			100,0
Alpiq Deutschland GmbH ¹	Munich, DE				X	100,0
Alpiq Digital AG ^{1&2}	Olten, CH			X		100,0
Alpiq Digital Austria GmbH ³	Vienne, AT			X		100,0
Alpiq EcoPower SA ¹	Olten, CH		X			100,0
Alpiq EcoPower Suisse SA	Olten, CH		X			100,0
Alpiq E-Mobility SA	Zurich, CH			X		100,0
Alpiq Energia Bulgaria EOOD	Sofia, BG			X		100,0
Alpiq Energía España S.A.U.	Madrid, ES		X	X		100,0
Alpiq Energia Italia S.p.A.	Milan, IT		X	X	X	100,0
Alpiq Energie Deutschland GmbH	Berlin, DE			X		100,0
Alpiq Energie France S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR			X	X	100,0
Alpiq Energy SE	Prague, CZ			X	X	100,0
Alpiq Hydro Aare AG	Boningen, CH	X				100,0
Alpiq Hydro Italia S.r.l.	Milan, IT		X			90,0
Alpiq Italia S.r.l.	Milan, IT				X	100,0
Alpiq Le Bayet S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR		X			100,0
Alpiq Retail CZ s.r.o. ³	Prague, CZ			X		100,0
Alpiq Retail France S.A.S. ³	Neuilly-sur-Seine, FR			X		100,0
Alpiq Services CZ s.r.o.	Prague, CZ			X	X	100,0
Alpiq Solutions France S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR			X		100,0
Alpiq Suisse SA ¹	Lausanne, CH	X		X	X	100,0
Alpiq Wind Italia S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Alpiq Wind Services EAD	Sofia, BG		X			100,0
Arclight SA	Olten, CH			X		100,0
Bel Coster SA	L'Abergement, CH		X			100,0

Comptes consolidés

Sociétés du groupe	Siège	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de participation directe en % (droits de vote)
Birs Wasserkraft AG	Oltén, CH		X			100,0
C.E.P.E. Des Gravières S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR		X			100,0
Cotlan Wasserkraft AG	Glaris Sud, CH		X			60,0
EESP European Energy Service Platform GmbH	Berlin, DE			X		100,0
Electricité d'Emosson SA	Martigny, CH	X				50,0
En Plus S.r.l. ⁴	Milan, IT		X			100,0
Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.)	Simplon, CH	X				82,0
Enpower 2 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Enpower 3 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Entegra Wasserkraft AG	St-Gall, CH		X			59,6
Eole Jura SA	Muriaux, CH		X			100,0
Eoljorat Nord SA	Lausanne, CH		X			100,0
Flexitricity Ltd.	Edimbourg, UK			X		100,0
Hydro-Solar Energie AG	Niederdorf, CH		X			65,0
Iseento Wasserkraft AG	St-Gall, CH		X			100,0
Forces Motrices de la Gougtra SA	Sierre, CH	X				54,0
Motor-Columbus SA ¹	Oltén, CH				X	100,0
Novel S.p.A.	Milan, IT		X			51,0
Po Prostu Energia Spółka Akcyjna	Varsovie, PL			X		100,0
Salanfe SA	Vernayaz, CH	X				100,0
Società Agricola Solar Farm 2 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Tormoseröd Vindpark AB	Karlstad, SE		X			100,0
Tous-Vents SA	Lausanne, CH		X			100,0
Vetrocom EOOD ¹	Sofia, BG		X			100,0
Wasserkraftwerk Peist AG	Arosa, CH		X			51,0 ⁵
Wasserkraftwerk Tambobach AG	Splügen, CH		X			70,0

¹ Participation détenue directement par Alpiq Holding SA

² Anciennement Alpiq Blue Energy AG, fusionnée avec InnoSense AG et Xamax AG

³ Nouvellement fondée

⁴ Au quatrième trimestre 2018, Alpiq Energia Italia S.p.A. a repris d'Eviva S.p.A. la part de tolling de 33,3% dans En Plus S.r.l. Alpiq a également exercé l'option call sur la part d'actions détenue par Eviva S.p.A. dans En Plus S.r.l. à hauteur de 33,3%. Au 31 décembre 2019, Eviva S.p.A. était encore inscrite au registre des actions de En Plus S.r.l.

⁵ Participation indirecte détenue via Entegra avec des parts de 69,6% ne donnant pas le contrôle

Centrales partenaires et autres entreprises associées	Siège	Fin de contrat / de concession	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de participation directe en % (droits de vote)
Forces Motrices de Blenio SA	Blenio, CH	2042	X				17,0
CERS Holding SAS	Toulouse, FR			X			15,0
Cleuson-Dixence ¹	Sion, CH	2044	X				31,8
Electra-Massa AG	Naters, CH	2048	X				34,5
Usines Electriques de l'Engadine SA	Zernez, CH	2050/2074	X				22,0
Forces Motrices de Martigny-Bourg S.A.	Martigny, CH	2080	X				18,0
Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL)	Château-d'Oex, CH	2051/2094	X				39,3
Grande Dixence SA	Sion, CH	2044	X				60,0
HYDRO Exploitation SA	Sion, CH		X				26,2
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	Däniken, CH		X				40,0
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	Leibstadt, CH		X				27,4
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	Berne, CH	2041	X				33,3
Kraftwerk Ryburg-Schwörstadt AG	Rheinfelden, CH	2070	X				13,5
Kraftwerke Hinterrhein AG	Thusis, CH	2042	X				9,3
Kraftwerke Zervreila AG	Vals, CH	2037	X				21,6
Maggia Kraftwerke AG	Locarno, CH	2035/2048	X				12,5
MOVE Mobility SA	Granges-Paccot, CH				X		25,0
Nant de Drance SA	Finhaut, CH		X				39,0
Unoenergia S.r.l.	Biella, IT			X			28,0
Wasserkraftwerke Weinfelden AG	Weinfelden, CH			X			49,0

¹ Société simple

Coentreprise	Siège	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de participation directe en % (droits de vote)
Hydros spider SA	Opfikon, CH			X		45,0

6 Autres informations

6.1 Principes comptables généraux

Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq englobent les comptes consolidés de la société Alpiq Holding SA et de ses filiales, selon des principes comptables uniformes. Les soldes, transactions, recettes et charges internes au Groupe ont été éliminés dans leur intégralité.

Les filiales sont des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect d'Alpiq Holding SA. Ces entreprises sont consolidées à partir de la date de la prise de contrôle. Elles sont déconsolidées, c'est-à-dire passées au bilan sous «Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées» ou «Autres actifs à long terme» lorsque le contrôle sur l'entreprise prend fin.

Les participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées sur lesquelles le Groupe Alpiq exerce une influence déterminante sont intégrées dans les comptes annuels consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La part du Groupe Alpiq dans les actifs et les fonds étrangers ainsi que dans les charges et les revenus de ces entreprises figure dans la note 4.3.

Toutes les autres participations sont inscrites au bilan à leur juste valeur dans les actifs immobilisés sous «Autres actifs à long terme».

Conversion des devises étrangères

Les comptes consolidés sont établis en francs suisses (CHF), monnaie qui sert à la fois de devise fonctionnelle pour Alpiq Holding SA et de devise de présentation. La devise fonctionnelle est définie pour chaque société du Groupe sur la base de son environnement économique. Les transactions en devises étrangères sont enregistrées dans la devise fonctionnelle de la société du Groupe au cours en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les variations qui découlent des conversions en devises sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les créances à long terme ou prêts vis-à-vis de sociétés du Groupe à l'étranger, pour lesquels aucun remboursement n'est planifié ou probable dans un proche avenir, constituent pour l'essentiel une partie de l'investissement net dans l'exploitation étrangère concernée. Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées séparément dans les autres éléments du résultat au titre des différences issues des conversions en devises et sorties du compte de résultat de la période correspondante en cas de dissolution ou de vente de l'exploitation étrangère.

A la date de clôture du bilan, les actifs et les passifs des filiales sont convertis en francs suisses au cours en vigueur à la date de référence. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période sous revue. Les différences issues des conversions en devises sont inscrites séparément dans les autres éléments du résultat. En cas de vente de filiales ou de cession du contrôle sur ces filiales ainsi qu'en cas de vente d'entreprises associées/centrales partenaires ou de cession de l'influence déterminante sur celles-ci, les différences issues des conversions en devises cumulées sont inscrites au compte de résultat de la période correspondante en tant que part du bénéfice ou de la perte liée à la vente.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion:

Unité	Date de référence 31.12.2019	Date de référence 31.12.2018	Moyenne 2019	Moyenne 2018
1 EUR	1,085	1,127	1,113	1,155
1 GBP	1,276	1,260	1,269	1,306
1 USD	0,966	0,984	0,994	0,978
100 CZK	4,272	4,381	4,335	4,504
100 HUF	0,328	0,351	0,342	0,362
100 NOK	11,004	11,328	11,302	12,031
100 PLN	25,498	26,198	25,893	27,115
100 RON	22,693	24,164	23,447	24,815

6.2 Transactions avec des entreprises et parties liées

Sont considérés comme entreprises et parties liées les centrales partenaires, les autres entreprises associées et les principaux actionnaires ayant une influence déterminante sur le Groupe Alpiq, ainsi que les institutions de prévoyance en faveur du personnel, les membres du Conseil d'administration et la Direction générale. EOS Holding SA et également Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG depuis décembre 2019 disposent d'une influence notable sur le Groupe Alpiq et sont donc désignées ci-après comme «Autres entreprises liées». L'influence notable d'EDF Alpes Investissements Sàrl a pris fin en mai 2019.

Volume des transactions du Groupe avec des entreprises liées

En millions de CHF	2019			2018		
	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Total des produits d'exploitation						
Chiffre d'affaires net ¹	50	32	-8	49	30	497
Autres produits d'exploitation	2			2		
Charges d'exploitation						
Charges d'énergie et de marchandises	-345	-16	-146	-587	-13	-343
Autres charges d'exploitation					-1	
Résultat financier						
Autres produits financiers					1	

¹ Le chiffre d'affaires net négatif des autres entreprises liées est dû à la variation de la juste valeur des dérivés énergétiques qui figurent dans le chiffre d'affaires net. De plus amples explications sur les normes de présentation des comptes figurent dans la note 2.2.

Volume des postes ouverts à la date de clôture du bilan avec des entreprises liées

En millions de CHF	31.12.2019			31.12.2018		
	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Actifs						
Autres actifs à long terme	1	3		1	3	
Instruments financiers dérivés						83
Créances	5	1		6	3	21
Comptes de régularisation	70			1		
Dépôts à court terme	65	1		71		
Passifs						
Passifs financiers à court terme				2		
Autres engagements à court terme	3	1		12	1	15
Instruments financiers dérivés						4
Comptes de régularisation	4			111		2

Les participations dans les sociétés partenaires et autres entreprises associées sont expliquées dans la note 4.3. Des accords contractuels régissant l'achat d'électricité existent entre le Groupe Alpiq et les centrales partenaires. L'achat d'électricité s'effectue en fonction de la participation, mais les volumes ne font l'objet d'aucun accord contractuel. La capacité de production dépend de la meilleure utilisation possible des centrales. La prise en charge des coûts liés à la production d'électricité s'effectue sur une base cost-plus pour les centrales partenaires.

Au 31 décembre 2019, le Groupe Alpiq n'a pas de transactions non financières du négoce d'énergie avec d'autres entreprises associées et liées ouvertes. L'exercice précédent, le volume des contrats ouverts à la date de clôture du bilan était de 125 TWh et la valeur brute de 4,6 milliards de CHF.

Les transactions entre le Groupe et les institutions de prévoyance en faveur du personnel sont présentées à la note 6.3.

Membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La rémunération totale du Conseil d'administration et de la Direction générale se compose de la manière suivante:

En millions de CHF	Conseil d'administration		Direction générale	
	2019	2018	2019	2018
Rémunérations fixes et variables	2,0	2,3	5,8	6,0
Prestations de prévoyance sociales	0,2	0,1	1,1	1,1
Total	2,2	2,4	6,9	7,1

Le 30 avril 2018, la période d'acquisition du programme d'actions fictives (phantom share programme, rémunération en actions réglée en espèces) est arrivée à échéance sans que cela entraîne un droit au paiement. Les répercussions des rémunérations en actions avec règlement en espèces sur le résultat est négligeable pour l'année 2018. Il n'y a pas eu d'autres programmes de rémunération en actions en 2018 et 2019. Le rapport de rémunération donne des informations détaillées sur les rémunérations totales du Conseil d'administration et de la Direction générale.

6.3 Prévoyance en faveur du personnel

Au sein du Groupe, il existe différents plans de prévoyance en faveur du personnel conformément aux dispositions légales. Les sociétés du Groupe en Suisse sont affiliées à la CPE Fondation de Prévoyance Energie. Il s'agit d'une fondation de prévoyance indépendante sur le plan légal dont les caractéristiques correspondent à un plan à primauté de prestations définies selon IAS 19. Les employés des filiales étrangères sont en principe assurés par les institutions sociales nationales ou des institutions de prévoyance indépendantes à primauté de cotisations, en fonction de la pratique en vigueur dans le pays concerné. Celles-ci remplissent les critères d'un plan à primauté de cotisations selon IAS 19.

Engagements liés à la prévoyance en faveur du personnel selon le bilan

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies	770	729
Juste valeur des actifs du plan	720	679
Engagements nets liés à la prévoyance en faveur du personnel	50	50

Rapprochement des engagements de prévoyance nets

En millions de CHF	2019	2018
Engagements nets liés à la prévoyance nets en faveur du personnel au 1.1.	50	18
Charges liées à la prévoyance du personnel – compte de résultat	13	28
Charges liées à la prévoyance du personnel – autre résultat	-2	17
Cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance juridiquement autonomes	-10	-11
Prestations versées directement par l'employeur	-1	-2
Engagements nets liés à la prévoyance en faveur du personnel au 31.12.	50	50

Evolution de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies

En millions de CHF	2019	2018
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 1.1.	729	726
Charges d'intérêts de plans à primauté de prestations	6	5
Coûts des services rendus au cours de la période	14	15
Coût des services passés ¹	-1	13
Cotisations des employés	8	8
Prestations versées	-57	-30
Réévaluations:		
Hypothèses financières	59	-12
Hypothèses démographiques	-2	
Adaptations empiriques	14	4
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 31.12.	770	729

1. Comprend les effets des mesures prises par le Conseil de la CPE Fondation de Prévoyance Energie en 2018 pour garantir son équilibre financier. L'essentiel des mesures porte sur la baisse du taux de conversion et sur le prélèvement de cotisations supplémentaires auprès des employeurs. En outre, les assurés actifs sont crédités d'un versement spécial remis en une fois sur les avoirs de vieillesse individuels à hauteur de 13 % pendant la phase de mise en œuvre des mesures.

A la date de clôture du bilan, la durée résiduelle moyenne de versement de capital et d'intérêts de l'obligation basée sur la primauté des prestations (duration) est de 14,1 ans (exercice précédent: 13,0 ans).

Evolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2019	2018
Juste valeur des actifs du plan au 1.1.	679	708
Intérêts sur actifs du plan	5	5
Cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance juridiquement autonomes	10	11
Cotisations des employés	8	8
Prestations versées	-56	-28
Réévaluation des actifs du plan	74	-25
Juste valeur des actifs du plan au 31.12.	720	679

Classes d'actifs des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Prix cotés sur le marché		
Liquidités	8	16
Instruments de capitaux propres de tiers	282	263
Instruments d'emprunt de tiers	209	193
Fonds immobiliers	38	35
Autres placements	81	74
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix cotés sur le marché)	618	581
Prix non cotés sur le marché		
Biens immobiliers non exploités par la société	102	98
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix non cotés sur le marché)	102	98
Montant de la juste valeur des actifs du plan	720	679

Principes comptables

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté de prestations est effectué chaque année par des spécialistes indépendants de la prévoyance en utilisant la méthode du «projected unit credit». Cette procédure d'évaluation prend non seulement en compte les rentes en cours et les engagements de rentes futures connus le jour de référence, mais également les futures augmentations de salaires et de rentes. Afin de tenir compte de la mortalité, le modèle d'enquête sur la mortalité continue CMI (Continuous Mortality Investigation) est utilisé en se référant aux tables des générations. La mortalité basée sur le modèle CMI est calculée sur la base d'un taux de modification attendu à long terme. Le produit d'intérêt net est inscrit directement dans les charges / produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel. Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

En règle générale, le financement de l'ensemble des plans repose sur le principe des cotisations paritaires entre employés et employeur. En ce qui concerne les institutions de prévoyance à primauté de cotisations, les cotisations de l'employeur versées ou dues sont comptabilisées directement dans le compte de résultat.

Le calcul des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel qui bénéficie des plans à primauté de prestations inscrits au bilan se fonde sur des hypothèses statistiques et actuarielles. Ces hypothèses peuvent s'écarter de manière significative de la réalité en raison de l'évolution des conditions de marché, de l'environnement économique, de la hausse ou de la baisse des taux de sortie, de l'espérance de vie des assurés ainsi que d'autres facteurs. Ces écarts peuvent influencer les passifs liés à la prévoyance inscrits au bilan en ce qui concerne les institutions de prévoyance en faveur du personnel.

Hypothèses actuarielles

En %	31.12.2019	31.12.2018
Taux d'actualisation	0,19	0,79
Taux d'intérêts de projection des avoirs de vieillesse	0,75	0,90
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	1,00	0,50
Taux de modification prévu à long terme dans le modèle CIM (base: BVG 2015)	1,25	1,25

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité considère l'influence sur l'engagement net au titre des prestations en cas l'évolution d'une seule hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

En millions de CHF	2019	2018
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,25 %	-26	-23
Réduction 0,25 %	28	24
Taux d'intérêt de projection des avoirs de vieillesse		
Augmentation 0,25 %	5	5
Réduction 0,25 %	-5	-5
Augmentation des salaires et traitements		
Augmentation 0,25 %	2	2
Réduction 0,25 %	-2	-1
Espérance de vie		
Augmentation d'une année	32	29
Réduction d'une année	-33	-29

Estimation des cotisations employeur et employés pour la période suivante

Pour 2020, les cotisations de l'employeur sont estimées à 10 millions de CHF et celles des employés à 7 millions de CHF.

6.4 Actifs nantis

Les installations de Aero Rossa S.r.l., Milan/IT, En Plus S.r.l., Milan/IT, Enpower 3 S.r.l., Milan/IT et Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l., Milan/IT, sont financées par des banques aux conditions habituelles du marché. Les fonds étrangers correspondants sont présentés dans le bilan consolidé. Le Groupe Alpiq a nanti ses participations dans ces centrales auprès des banques de financement pour un montant de 66 millions de CHF (exercice précédent: 59 millions de CHF). Des informations sur les liquidités nanties et l'ancien dépôt nanti à long terme figurent dans les notes 4.6 et 4.8.

6.5 Événements après la date de clôture du bilan

Dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, la société acquéreuse Bouygues Construction a déposé ses conclusions dans la procédure d'arbitrage le 20 janvier 2020. Elle a augmenté le montant initialement réclamé de 205 millions de CHF à un total d'environ 319 millions de CHF plus les intérêts. Alpiq conteste fermement ces revendications. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la note 5.2.

Le 27 janvier 2020, Gestore dei Servizi Energetici GSE S.p.A. (GSE), responsable en Italie pour la mise en œuvre et le contrôle des systèmes d'incitation et des instruments de soutien à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, a transmis à Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l. (SASF 4) le rapport final de son inspection, qui a débuté en juillet 2017 et s'est achevée en 2019. GSE y constate que, d'une part, elle a noté des divergences entre les spécifications mentionnées dans la documentation relative à la demande de tarif d'injection et les preuves soumises et que, d'autre part, certaines preuves n'ont pas pu être fournies. La demande en vue de bénéficier du tarif d'injection a été soumise par Moncada Energy Group avant la construction des installations photovoltaïques. En tant que constructeur des installations, il était également chargé de veiller à ce qu'elles soient construites conformément aux spécifications et que les attestations pertinentes puissent être fournies. Alpiq avait repris SASF 4 de Moncada Energy Group S.r.l. en 2018 (voir note 5.1). GSE considère que les écarts identifiés sont importants et révoque donc le droit de SASF 4 de profiter des tarifs d'injection déjà reçus. Il note également que SASF 4 perd son droit à tout tarif d'injection futur. Selon Alpiq, cette décision est contraire à la loi italienne en vigueur, qui autorise tout au plus une réduction proportionnelle des tarifs d'injection. La position d'Alpiq est confirmée par des experts juridiques externes. Alpiq fera appel de la décision en utilisant les voies de recours disponibles. Alpiq envisage également une action en justice contre Moncada Energy Group. En raison de la réduction possible du droit aux futurs tarifs d'injection, Alpiq a comptabilisé des dépréciations sur les installations solaires concernées (voir note 4.1). En outre, une autre provision pour d'éventuels remboursements des tarifs d'injection reçus a été comptabilisée (voir note 4.7).

Le 9 février 2020, l'électorat du canton de Soleure a adopté la nouvelle version de la réforme de l'imposition des sociétés. La mise en œuvre au niveau cantonal de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) permet aussi, entre autres, la baisse progressive du taux d'imposition effectif des bénéficiaires, de 21 % précédemment à 15 % à partir de 2022. Pour la période fiscale 2020, le taux d'imposition effectif s'élève à 16 %. La baisse du taux d'imposition effectif des bénéficiaires entraîne, au 1^{er} janvier 2020, une réduction des dettes fiscales nettes différées de 30 millions de CHF. Cette baisse n'est pas prise en compte dans les comptes consolidés 2019, car les changements législatifs n'ont pas encore été décidés (substantively enacted).

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 28 février 2020

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Alpiq Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, le tableau de variation des fonds propres et le tableau de financement consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 74 à 146) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.



Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux

éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes consolidés.

Détermination du prix d'achat final de la vente réalisée en 2018 de l'activité Engineering Services ainsi qu'évaluation des provisions et passifs éventuels sur la base des indemnités et garanties données

Risque	<p>En 2018, le groupe Alpiq a vendu les sociétés Engineering Services, du groupe Alpiq InTec et du groupe Kraftanlagen. Comme expliqué dans les notes 5.2 et 6.5 de l'annexe, il existe une incertitude importante concernant l'ajustement final du prix d'aliénation en raison des divergences d'opinion entre les parties. Cela sera probablement clarifié pendant la procédure arbitrale en cours. Dans la demande d'arbitrage détaillée déposée, l'acquéreur fait valoir d'autres revendications fondées sur des assurances et des garanties, ce qui a fait passer le montant réclamé de CHF 205.1 millions à CHF 319 millions, plus les intérêts.</p> <p>Ainsi, l'ajustement possible se situe maintenant entre un résultat positif de CHF 12.9 millions et un résultat négatif de CHF 319 millions plus les intérêts. La procédure d'arbitrage n'inclut pas les autres assurances et garanties que le groupe Alpiq a données à l'acquéreur. Il s'agit notamment de l'indemnisation d'une procédure relevant du droit des cartels en cours et d'un projet déficitaire. Le groupe Alpiq a nommé un responsable de projet chargé d'évaluer les risques liés à l'évaluation des projets. Les risques sont publiés en tant que passifs éventuels resp. comptabilisés en tant que provisions et présentés aux notes 4.7 et 4.8 en annexe.</p>
Nos procédures d'audit	<p>En ce qui concerne l'incertitude de l'ajustement final du prix d'achat, nous avons discuté avec la direction de l'analyse effectuée par le groupe Alpiq et de son appréciation des ajustements d'évaluation invoqués. De plus, nous avons exigé une évaluation du cabinet d'avocats chargé de l'affaire. Nous avons également vérifié les provisions et engagements conditionnels pour assurances et garanties en consultant les clauses contractuelles, une analyse globale effectuée par le cabinet d'avocats et le certificat de l'avocat sous-jacent. Nous avons également mené des sondages avec la direction générale, le responsable Legal & Compliance et les cadres du service financier. En ce qui concerne l'examen des provisions pour les risques restants au sein du groupe Alpiq pour l'évaluation des projets, nous avons discuté des hypothèses formulées par le responsable de projet avec la direction générale et les cadres du service financier. Enfin, nous avons évalué la compétence et l'objectivité du responsable de projet afin de pouvoir nous fier à ses résultats. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection, ni quant à la détermination du prix d'achat final de la vente réalisée en 2018 de l'affaire Engineering Services, ni quant à l'évaluation de la provision et des engagements conditionnels sur la base des assurances et garanties données.</p>

Valeur des centrales électriques et participations dans des sociétés de production

Risque	La direction générale évalue à la date de référence s'il y a des signes de perte de valeur des immobilisations corporelles et participations dans des sociétés de production. Cette évaluation comprend plusieurs estimations et hypothèses qui peuvent avoir une influence considérable sur le montant du résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, les futurs cours des devises, les futurs taux de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation. Les principales hypothèses comprenaient les conditions-cadres réglementaires ainsi que les activités d'investissement à long terme. Les dépréciations comptabilisées pendant l'exercice 2019 sont publiées en annexe à la note 4.1. Les explications relatives aux principales incertitudes d'estimations figurent en annexe, note 4.1.
Nos procédures d'audit	Lors de l'examen de la valeur des centrales électriques et des participations dans des sociétés de production, nous comparons les principales estimations du groupe Alpiq avec les données du marché disponibles (par exemple les prix de l'électricité et les taux de change à court terme, les taux d'intérêt) ou d'autres données disponibles auprès de tiers (par exemple les prévisions de prix de l'électricité et les taux de change à long terme, les taux de croissance et de renchérissement). En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec celles de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à l'évaluation de valeur des centrales électriques et des participations dans des sociétés de production.

Évaluation des contrats de fourniture et de livraison déficitaires à long terme

Risque	Le groupe Alpiq a conclu des contrats de fourniture et de livraison d'électricité à long terme qui ont été identifiés comme des contrats déficitaires en raison de leur structure et de la situation actuelle du marché au 31 décembre 2019. Les provisions saisies pour contrats déficitaires sont publiées en annexe à la note 4.7. Les calculs nécessaires à la détermination des provisions des pertes escomptées ont requis plusieurs estimations par le groupe Alpiq qui ont eu une influence significative sur le montant des provisions et, de ce fait, sur celui du résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, cours des devises, taux de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation. Les explications relatives aux incertitudes d'estimations figurent en annexe, note 4.7.
Nos procédures d'audit	Lors de l'audit des provisions, nous avons comparé les estimations significatives du groupe Alpiq avec les données disponibles du marché ou d'autres données disponibles de tiers. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec celles de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence. Nous avons, de plus, contrôlé l'exactitude arithmétique du modèle d'évaluation. Nos procédures

d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à l'évaluation des contrats de fourniture et de livraison déficitaires à long terme.

Classification des contrats énergétiques

Risque	<p>Pour les opérations à terme et sur option sur l'électricité, le gaz et d'autres matières premières, le groupe Alpiq devait évaluer pour chaque opération individuelle, si la transaction avait été conclue dans l'objectif d'une réalisation physique selon les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés du groupe Alpiq ou à des fins commerciales. Les premières sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de leur réalisation dans le chiffre d'affaires net, comme expliqué en annexe dans la note 2.2, ou dans les charges d'énergie et de marchandises et les dernières sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat aux valeurs de marché, les gains et pertes étant comptabilisés nets en tant que résultat du négoce dans le chiffre d'affaires net. Suite à la première classification, le groupe Alpiq a vérifié si les hypothèses retenues initialement concernant la réalisation physique et les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés étaient encore correctes. Une classification erronée d'opérations à terme aurait éventuellement pu avoir des répercussions notables sur le résultat périodique.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nous avons audité, dans certains domaines, le fonctionnement des contrôles internes définis par le groupe Alpiq pour la première classification ainsi que pour l'identification de reclassifications nécessaires. En outre, nous avons vérifié au 31 décembre 2019 si des indices donnaient à penser que les transactions classifiées pour les propres besoins d'achat, de vente ou d'utilisation devaient éventuellement être reclassées en contrats détenus à des fins commerciales. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la classification de contrats énergétiques.</p>

Incident fiscal Roumanie

Risque	<p>À la suite d'un contrôle fiscal d'une société du groupe, les autorités fiscales roumaines ont déterminé une créance fiscale à hauteur de RON 793 millions (CHF 180 millions) pour la période de 2010 à 2014. Ce montant a été ramené à RON 589 millions (CHF 134 millions) par décision des autorités fiscales en juin 2018. Le groupe Alpiq est parvenu à la conclusion qu'une sortie de ressources est improbable dans cette affaire. En conséquence, le groupe Alpiq n'a constitué aucune provision et a enregistré cet incident comme un passif éventuel (annexe, note 4.8). Une estimation différente pourrait avoir des répercussions notables sur le résultat périodique.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nous avons audité ce passif éventuel sur la base d'entretiens avec le responsable Legal & Compliance et la direction du groupe Alpiq. Nous avons, en outre, examiné la situation avec des fiscalistes internes en Roumanie et nous nous sommes également appuyés sur l'évaluation de deux experts externes. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à</p>

aucune objection quant à l'appréciation de l'incident fiscal en Roumanie.



Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes statutaires, le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les comptes consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie de notre rapport.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes consolidés.

Ernst & Young SA



Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Max Lienhard
Expert-réviseur agréé

Aperçu des années 2015 – 2019

Compte de résultat

En millions de CHF	2019	2018	2017	2016 ¹	2015 ²
Chiffre d'affaires net	4 099	5 186	5 449	4 412	6 715
Autres produits d'exploitation	55	50	40	239	82
Total des produits d'exploitation	4 154	5 236	5 489	4 651	6 797
Charges d'exploitation	- 3 986	- 5 227	- 5 146	- 3 941	- 6 747
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	168	9	343	710	50
Amortissements et dépréciations	- 401	- 169	- 164	- 374	- 561
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	- 233	- 160	179	336	- 511
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 44	- 50	- 18	- 232	- 347
Résultat financier	- 59	- 95	- 87	- 6	- 162
Impôts sur le revenu	110	44	- 70	162	190
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies	- 226	- 261	4	260	
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	- 42	198	- 88	34	
Résultat net	- 268	- 63	- 84	294	- 830
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	3	14	5		- 5
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net	- 271	- 77	- 89	294	- 825
Effectif à la date de clôture	1 226	1 548	1 504	1 429	8 345

¹ Indicateurs avant l'application d'IFRS 15

² Indicateurs y compris activités non poursuivies et avant l'application d'IFRS 15

Bilan

En millions de CHF	2019	2018	2017	2016	2015
Total du bilan	7 369	9 074	10 197	10 008	10 575
Actifs					
Actif immobilisé	4 575	5 475	5 655	5 793	6 381
Actif circulant	2 794	3 599	4 542	4 215	4 194
Passifs					
Total des fonds propres	3 671	3 944	3 965	3 886	3 819
en % du total du bilan	49,8	43,5	38,9	38,8	36,1
Fonds étrangers	3 698	5 130	6 232	6 122	6 756

Données par action

En CHF	2019	2018	2017	2016	2015
Valeur nominale	10	10	10	10	10
Nombre pondéré d'actions en circulation (en milliers)	27 875	27 875	27 875	27 875	27 617
Résultat net	-10,77	-3,90	-4,34	9,38	-31,73
Dividende	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rapport annuel d'Alpiq Holding SA

Alpiq Holding SA est la société de holding du Groupe Alpiq. Elle détient directement ou indirectement l'ensemble des participations dans les sociétés du Groupe Alpiq. Elle assure également une partie significative du financement au sein du Groupe.

Le produit d'Alpiq Holding SA se compose essentiellement de dividendes et de produits d'intérêts de filiales. Au cours de l'exercice 2019, des effets liés à la vente réalisée en 2018 de la participation détenue directement dans Alpiq InTec SA et de la participation détenue dans Kraftanlagen München GmbH, participation directement détenue par Alpiq Deutschland GmbH, ont également pu être comptabilisés. Alpiq Holding SA ne compte aucun collaborateur et ne présente pas non plus d'activités de recherche et de développement. Durant l'exercice sous revue, elle n'a pas distribué de dividendes.

La gestion des risques d'Alpiq Holding SA est intégrée à la gestion des risques du Groupe Alpiq. Les risques identifiés sont évalués individuellement en fonction de la probabilité d'occurrence et de l'étendue du dommage. Des mesures sont définies pour chacun des risques. Un recensement systématique et une mise à jour des risques sont réalisés une fois par an. La situation en matière de risques et l'application des mesures définies font l'objet d'une surveillance. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA traite au moins une fois par an la question de la gestion des risques. Des explications relatives à la gestion des risques à l'échelle du Groupe Alpiq figurent dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Durant l'exercice 2020, Alpiq Holding SA continuera à agir en qualité de société holding du Groupe Alpiq.

Comptes annuels d'Alpiq Holding SA

Compte de résultat

En millions de CHF	Note	2019	2018
Produits			
Produits des participations	2	7	7
Produits financiers	3	178	236
Bénéfice résultant de la vente de participations	16		384
Reprises de pertes de valeur sur des prêts octroyés		1	
Reprises de pertes de valeur sur des participations		5	
Autres produits		7	15
Total des produits		198	642
Charges			
Charges financières	4	-192	-243
Dépréciations sur des prêts octroyés		-53	-125
Dépréciations sur des participations		-59	
Autres charges		-56	-57
Impôts directs		1	-2
Total des charges		-359	-427
Résultat annuel		-161	215

Bilan

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2019	31.12.2018
Liquidités		197	312
Titres		26	25
Créances résultant des livraisons et prestations	5	1	
Autres créances à court terme	6	738	350
Comptes de régularisation d'actifs			1
Actif circulant		962	688
Prêts octroyés et dépôts à terme	7	855	1175
Participations	8	4307	4361
Actif immobilisé		5162	5536
Total des actifs		6124	6224

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2019	31.12.2018
Engagements à court terme portant intérêts	9	507	427
Autres engagements à court terme	10		13
Comptes de régularisation de passifs		74	52
Provisions à court terme	11	19	
Fonds étrangers à court terme		600	492
Prêts passifs portant intérêts	12	1277	1327
Emprunts obligataires	13	1339	1339
Provisions à long terme	11	3	
Fonds étrangers à long terme		2619	2666
Capital-actions		279	279
Réserve légale issue du capital			
Réserves issues d'apports de capital		1100	1100
Autres réserves issues du capital		4	4
Réserve légale issue du bénéfice		53	53
Bénéfice au bilan		1469	1630
Fonds propres	14	2905	3066
Total des passifs		6124	6224

Annexe aux comptes annuels

1 Remarques préliminaires

Les comptes annuels d'Alpiq Holding SA, Lausanne, ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse relatives à la présentation des comptes (trente-deuxième titre du Code des obligations). Durant l'exercice sous revue ainsi que l'exercice précédent, la société n'a disposé d'aucun collaborateur.

Les principes d'évaluation essentiels appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Titres

Les titres détenus à court terme sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. Aucune réserve pour fluctuation de valeur n'a été constituée.

Prêts octroyés/ Instruments de couverture

Les prêts octroyés en devises sont évalués au cours actuel à la date de référence, sachant que les pertes non réalisées sont comptabilisées, mais que les gains non réalisés ne le sont pas. Les pertes non réalisées sont elles aussi comptabilisées pour les produits dérivés utilisés comme instruments de couverture, mais pas les gains non réalisés.

Participations

Les participations sont en général évaluées individuellement, à l'exception des participations détenues dans Alpiq AG et Alpiq Suisse SA qui, depuis l'année 2017, font l'objet d'une analyse de valeur à l'aide d'une évaluation de groupe, vu que ces participations constituent une unité économique. Depuis 2017, Alpiq Suisse SA est une méta-société de partenaires qui vend toute son énergie à Alpiq AG aux coûts de revient.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont comptabilisés à la valeur nominale. Le disagio ainsi que les coûts d'émission des emprunts sont inscrits dans les charges financières l'année de l'émission. Une prime (coûts d'émission déduits) est inscrite au bilan dans les comptes de régularisation passifs et amortie de façon linéaire sur la durée de l'emprunt.

2 Produits des participations

Les produits des participations englobent les revenus de dividendes de filiales.

3 Produits financiers

En millions de CHF	2019	2018
Produits d'intérêts des sociétés du Groupe	41	50
Autres produits financiers des sociétés du Groupe	3	3
Autres produits financiers de tiers	3	3
Gains de cours sur les devises étrangères	131	180
Total	178	236

4 Charges financières

En millions de CHF	2019	2018
Charges d'intérêts des sociétés du Groupe	- 29	- 29
Charges d'intérêts de tiers	- 54	- 70
Autres charges financières de tiers	- 4	- 22
Pertes de cours sur les devises étrangères	- 105	- 122
Total	- 192	- 243

5 Créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Participations	1	
Total	1	0

6 Autres créances à court terme

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Participations	171	52
Tiers	567	298
Total	738	350

Les autres créances à court terme englobent les créances financières à court terme ainsi que les crédits de la TVA, de l'impôt sur le capital et de l'impôt anticipé.

7 Prêts octroyés et dépôts à terme

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Participations	855	1090
Tiers		85
Total	855	1175

8 Participations

L'aperçu des participations directes et des principales participations indirectes est présenté dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

9 Engagements à court terme portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Participations	457	278
Tiers	50	149
Total	507	427

Les engagement à court terme portant intérêts incluent les engagements de cash pool ainsi que les prêts passifs dotés d'une échéance inférieure à douze mois.

10 Autres engagements à court terme

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Tiers		13
Total	0	13

11 Provisions

Les provisions comprennent une provision pour indemnités et garanties d'Alpiq Deutschland GmbH liée à la vente de Kraftanlagen München GmbH pour laquelle Alpiq Holding SA assume une responsabilité subsidiaire. Ce poste inclut également une provision pour les coûts prévus dans le cadre de la procédure d'arbitrage avec Bouygues Construction.

12 Prêts passifs portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2019	31.12.2018
Actionnaires (prêt hybride)	367	367
Participations	860	860
Tiers	50	100
Total	1277	1327

La durée résiduelle des prêts passifs «Tiers» est de un à deux ans. La durée résiduelle des prêts passifs «Participations» s'étend d'un à quatre ans. Le prêt hybride a une durée illimitée.

13 Emprunts obligataires

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale au 31.12.2019	Valeur nominale au 31.12.2018
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ¹	2009/2019	25.11.2019	3,0000		149
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2011/2021	20.09.2021	2,2500	144	144
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2012/2022	16.05.2022	3,0000	145	145
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2015/2023	30.06.2023	2,1250	141	141
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2014/2024	29.07.2024	2,6250	260	260
Emprunt hybride public Alpiq Holding SA	-	15.11.2020	4,5325	650	650

¹ Noté au bilan au 31 décembre 2018 sous le poste «Engagements à court terme portant intérêts»

14 Fonds propres

En millions de CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du capital		Réserve légale issue du bénéfice	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
		Réserves issues d'apports de capital	Prime			
Etat au 31.12.2017	279	1 100	4	53	1 415	2 851
Résultat annuel					215	215
Etat au 31.12.2018	279	1 100	4	53	1 630	3 066
Résultat annuel					- 161	- 161
Etat au 31.12.2019	279	1 100	4	53	1 469	2 905

15 Garanties constituées pour des engagements tiers

Au 31 décembre 2019, le montant global des engagements de garantie en faveur de participations et de tiers s'élève à 642 millions de CHF (exercice précédent: 612 millions de CHF), dont 314 millions de CHF (359 millions de CHF) de garanties bancaires (dont 6 millions de CHF sont arrivés à échéance au 31 décembre 2019) et 328 millions de CHF (253 millions de CHF) de garanties émises par Alpiq Holding SA.

16 Vente des activités de services et d'ingénierie du Groupe Alpiq

En signant le contrat le 25 mars 2018, Alpiq Holding SA a vendu sa participation directe dans Alpiq InTec SA (devenue en octobre 2018 «Bouygues E&S InTec SA»). Le contrat a été exécuté le 31 juillet 2018. Alpiq Holding SA a enregistré dans l'exercice précédent un bénéfice de vente de 384 millions de CHF. Au 31 décembre 2019, ce montant reste une estimation, car le prix de vente définitif n'est pas encore connu au moment de l'approbation des comptes annuels statutaires par le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, en raison d'avis divergents entre Alpiq et Bouygues Construction sur le montant d'ajustement final du prix d'achat. De plus, Alpiq Deutschland GmbH, directement détenue par Alpiq Holding SA, a en même temps vendu sa participation dans la société Kraftanlagen München GmbH.

Le 12 février 2019, dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq a introduit une procédure d'arbitrage contre la société acquéreuse Bouygues Construction. Le même jour, Bouygues Construction a également introduit une procédure d'arbitrage contre Alpiq. Il n'est actuellement pas possible de formuler des estimations sur

le montant d'ajustement final de sorte qu'aucune provision n'a été comptabilisée à ce sujet. Les coûts prévus pour cette procédure d'arbitrage ont été reportés. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

17 Evénements après la date de clôture du bilan

Dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie mentionnée à la note 16, la société acquéreuse Bouygues Construction a déposé ses conclusions dans la procédure d'arbitrage le 20 janvier 2020. Elle a augmenté le montant initialement réclamé de 205 millions de CHF à un total d'environ 319 millions de CHF plus les intérêts. Alpiq conteste fermement ces revendications.

Proposition du Conseil d'administration

Utilisation du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice au bilan, composé comme suit:

CHF

Résultat annuel 2019 selon le compte de résultat de	- 160 934 232
Bénéfice reporté de l'exercice précédent de	1 629 612 026
Bénéfice au bilan	1 468 677 794
<hr/>	
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	0
Report à nouveau compte	1 468 677 794

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 28 février 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels Alpiq Holding SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 158 à 164) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels.

Détermination du prix de vente des activités cédées en 2018 et évaluation des provisions sur la base des indemnités et garanties données

Risque	Alpiq Holding AG a procédé à la vente du Alpiq InTec AG en 2018. Comme expliqué dans la note 16 de l'annexe, il existe une incertitude importante concernant l'ajustement final du prix d'aliénation en raison des divergences d'opinion entre les parties. Le montant final devrait être fixé au cours de la procédure arbitrale en cours. Dans le cadre de cette transaction, Alpiq Deutschland GmbH, détenue directement par Alpiq Holding SA, a également vendu sa participation à Kraftanlagen München GmbH. En outre, Alpiq Holding SA ainsi qu'Alpiq Deutschland GmbH détenue directement ont donné des assurances et des garanties à l'acquéreur. Étant donné qu'Alpiq Holding SA est directement ou subsidiairement responsable de tous les engagements, un ajustement négatif du prix de la transaction ou une réévaluation des risques découlant des assurances et garanties peuvent avoir un effet important sur la situation des liquidités ou des résultats d'Alpiq Holding SA.
Nos procédures d'audit	En ce qui concerne l'incertitude de l'ajustement final du prix d'achat, nous avons discuté avec la direction, le responsable Legal & Compliance et les cadres du service financier de l'analyse effectuée par Alpiq Holding SA et de son appréciation des ajustements d'évaluation invoqués. De plus, nous avons exigé une évaluation du cabinet d'avocats chargé de l'affaire. Nous avons également vérifié les provisions pour assurances et garanties en consultant les clauses contractuelles, une analyse globale effectuée par le cabinet d'avocats et le certificat de l'avocat sous-jacent. Nous avons également mené des sondages avec la direction générale, le responsable Legal & Compliance et les cadres du service financier. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection, ni quant à la détermination du prix de vente des activités cédées en 2018, ni quant à l'évaluation de la provision sur la base des assurances et garanties données.

Valeur des participations

Risque	Au 31 décembre 2019, Alpiq Holding SA détient des participations d'une valeur comptable de CHF 4 307 millions et a saisi des dépréciations à hauteur de CHF 59 millions. L'évaluation de la valeur a nécessité plusieurs estimations par Alpiq Holding SA qui ont eu une influence significative sur le montant du résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, les futurs cours des devises, les futurs taux de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation.
Nos procédures d'audit	Lors de l'audit de la valeur des participations, nous avons comparé les estimations significatives d'Alpiq Holding SA avec les données disponibles du marché (par exemple les prix de l'électricité et les taux de change à court terme, les taux d'intérêt) ou d'autres données disponibles de tiers (par exemple les prévisions de prix de l'électricité et les taux de change à long terme, les taux de croissance et de renchérissement). En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec les estimations correspondantes de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la valeur des participations.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Max Lienhard
Expert-réviseur agréé

Unités

Monnaies

CHF	franc suisse
CZK	couronne tchèque
EUR	euro
GBP	livre sterling
HUF	forint hongrois
NOK	couronne norvégienne
PLN	zloty polonais
RON	leu roumain
USD	dollar américain

Energie

kWh	kilowattheure
MWh	mégawattheure (1 MWh = 1000 kWh)
GWh	gigawattheure (1 GWh = 1000 MWh)
TWh	térawattheure (1 TWh = 1000 GWh)
TJ	térajoule (1 TJ = 0,2778 GWh)

Puissance

kW	kilowatt (1 kW = 1 000 watts)
MW	mégawatt (1 MW = 1 000 kilowatts)
GW	gigawatt (1 GW = 1 000 mégawatts)

Photos

Couverture:
Parc éolien du Peuchapatte
Visuel clé pour RES Management
Graphique: atelier MUY
Photographe: Olivier Gisiger
© Alpiq

Page 6:
Jens Alder
Photographe: Ramona Tollardo
© Alpiq

Page 62:
Ville de Zurich avec
les Alpes glaronaises
Graphique: atelier MUY
© Alpiq

Page 72:
Visuel clé pour Trading & Origination
Graphique: atelier MUY
Photographe: Christian O. Bruch
© Alpiq

Calendrier

24 juin 2020:
Assemblée générale

Contacts

Investor Relations
Lukas Oetiker
T +41 62 286 75 37
investors@alpiq.com

Communications & Public Affairs
Richard Rogers
T +41 62 286 71 10
media@alpiq.com

Editrice

Alpiq Holding SA, www.alpiq.com

Le rapport de gestion 2019 est publié
en allemand, en français et en
anglais. La version allemande fait foi.

Rapport de gestion sur Internet

www.alpiq.com/rapports

Pour des raisons de simplicité et
de lisibilité, nous avons renoncé à
utiliser partout la forme féminine,
le masculin sera donc compris
comme valant pour les deux genres.

Alpiq Holding SA

www.alpiq.com